



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 août 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 août 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par le Secrétaire général António Guterres ; S. E. M. Ban Ki-moon ; M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York ; ainsi que des déclarations faites par S. E. M^{me} Retno Lestari Priansari Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie ; S. E. M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; S. E. M. Urmas Reinsalu, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie ; S. E. M^{me} Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud ; S. E. M. Niels Annen, Secrétaire d'État auprès du Bureau fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne ; et par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de la France, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, à l'occasion de la visioconférence sur la question « Consolidation et pérennisation de la paix : les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix », tenue le mercredi 12 août 2020.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont présenté des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Danemark, Équateur, El Salvador, Union européenne, Géorgie, Guatemala, Inde, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Liechtenstein, Malte, Mexique, Maroc, Pays-Bas, Nigéria, Commission de consolidation de la paix, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suisse, Thaïlande et Émirats arabes unis.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 2 avril 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Dian Triansyah Djani



Annexe 1

Exposé du Secrétaire général

Je voudrais commencer par remercier la présidence indonésienne d'avoir organisé le présent débat public sur les pandémies et les problèmes qu'elles posent à la pérennisation de la paix.

Le concept de pérennisation de la paix est essentiellement une question de paix positive, par opposition à la simple cessation des guerres. En d'autres termes, c'est l'idée que la communauté internationale accompagne un pays bien au-delà du simple fait de déposer des armes et reste à ses côtés jusqu'au point où les gens se sentent protégés et représentés, où la confiance et le tissu social vont dans la bonne direction, et non dans la mauvaise. Or, de toute évidence, les défis sans précédent posés par la maladie à coronavirus (COVID-19) risquent de pousser les choses dans la mauvaise direction.

Comme je l'ai souligné à l'occasion de précédents exposés au Conseil de sécurité, la pandémie de COVID-19 a dévasté des communautés et des économies partout dans le monde, touchant tout particulièrement les plus pauvres et les plus vulnérables. Non seulement la pandémie menace les acquis obtenus de haute lutte en matière de développement et de consolidation de la paix, elle risque aussi d'exacerber les conflits ou d'en susciter de nouveaux. Les questions concernant l'efficacité des systèmes de santé et des services sociaux se multiplient, tout comme celles relatives à la confiance dans les institutions et les systèmes de gouvernance. Tout cela signifie que notre engagement à pérenniser la paix est plus urgent que jamais.

Les difficultés posées par cette pandémie soulignent comme jamais auparavant combien il importe d'élaborer des réponses cohérentes, multidimensionnelles et transversales qui sont alignées sur la logique intégrée des objectifs de développement durable. Nous savons que les approches préventives cohérentes et tenant compte des risques de conflit, qui aident à faire face à la crise sanitaire et humanitaire, contribueront à l'instauration d'une paix durable. En scrutant l'horizon, je discerne toutefois trois grands dangers.

Le premier est l'érosion de la confiance publique. Les pandémies peuvent saper la confiance dans les gouvernements et les institutions publiques. L'impression que les autorités gèrent mal la crise, ne sont pas transparentes ou favorisent des alliés politiques peut conduire à la désillusion du public à l'égard du Gouvernement et de ses institutions.

Le deuxième est la déstabilisation de l'ordre économique mondial. Je suis particulièrement préoccupé par les conséquences d'une exacerbation des vulnérabilités socioéconomiques que vient alimenter une crise économique mondiale sans précédent. Sans action concertée, les inégalités, la pauvreté mondiale et le potentiel d'instabilité et de violence pourraient s'aggraver pendant des années.

Le troisième est l'affaiblissement du tissu social, illustré, par exemple, par le rétrécissement de l'espace civique et la fermeture des voies de participation au processus démocratique et d'expression légitime des griefs. Nous avons été témoins de nombreuses manifestations pacifiques et, dans plusieurs pays, la COVID-19 a servi de prétexte à des mesures de répression sévères et à un durcissement de la répression d'État. Au moins 23 pays ont reporté des élections ou des référendums nationaux, et près de deux fois plus ont reporté des scrutins infranationaux.

Malgré ces problèmes, la pandémie crée également des possibilités pour la paix. L'appel à un cessez-le-feu mondial lancé au début de l'année a suscité des réactions positives de la part de gouvernements et d'acteurs non étatiques aux quatre

coins du monde. Un certain nombre de parties belligérantes ont pris des mesures pour désamorcer les tensions et mettre fin aux combats. Malheureusement, dans de nombreux cas, toutefois, la pandémie n'a pas incité les parties à suspendre les hostilités ou à accepter un cessez-le-feu permanent.

L'adoption le mois dernier de la résolution 2532 (2020), qui exigeait la cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations dont le Conseil est saisi, est un pas dans la bonne direction, mais bien plus doit être fait pour traduire les premiers résultats en mesures concrètes sur le terrain.

Le Conseil joue également un rôle important en exerçant son influence pour que l'on investisse dans la prévention. Dans le contexte actuel, cela signifie plusieurs choses.

Premièrement, nos réponses à la pandémie doivent tenir compte des risques de conflit, en commençant par une analyse multidimensionnelle des façons dont la pandémie influe sur les risques sous-jacents qui alimentent les conflits.

Deuxièmement, l'inclusion est essentielle à l'heure d'élaborer des mesures humanitaires et de développement pour faire face aux pandémies. Le dialogue, en particulier avec les communautés et les groupes marginalisés, contribue à rétablir la confiance et à renforcer la cohésion sociale. Nous devons en particulier trouver des moyens de resserrer considérablement notre coopération avec les groupes de femmes, qui jouent un rôle fondamental dans l'établissement de la paix au niveau local. Elles sont également des artisanes essentielles de la reconstruction de la confiance, qui est souvent absente dans les communautés fragiles et fracturées, et sans laquelle les messages de santé publique et les changements de comportement visant à ralentir la pandémie ne prennent tout simplement pas racine. Les jeunes sont également essentiels aux solutions de consolidation de la paix.

Troisièmement, la pérennisation de la paix exige une approche intégrée et cohérente par le biais d'une collaboration étroite entre les acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix. Par exemple, pour pérenniser la paix, nous devons veiller à ce que les défis humanitaires soient pleinement pris en compte, et ce, de manière globale. Le Liban en est un bon exemple.

Nous devons également établir des partenariats toujours plus solides avec les gouvernements, les organisations régionales et sous-régionales, le secteur privé et les acteurs de la société civile.

Nous devons par ailleurs souligner l'importance de veiller à ce que les institutions financières internationales – la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres – intègrent la pérennisation de la paix en tant que priorité et élément central des stratégies de relèvement de la COVID-19 et de reconstruction en mieux.

La collaboration en cours du Conseil avec la Commission de consolidation de la paix est essentielle. Leurs efforts complémentaires peuvent aider à mettre en place une réponse concertée aux conséquences de la pandémie sur la consolidation de la paix, en tirant les leçons des crises sanitaires précédentes, comme l'épidémie de la maladie à virus Ebola.

Mon rapport, qui sera publié le mois prochain en tant que contribution clef à l'examen 2020 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, met en évidence les progrès substantiels réalisés dans la promotion d'une approche systémique de la prévention et d'une démarche multidimensionnelle de la paix, en plus étroite collaboration avec les piliers du développement et des droits de l'homme ainsi qu'avec les acteurs humanitaires.

Quatrièmement, nous devons faire preuve de souplesse et adapter notre approche aux besoins en matière de consolidation de la paix dans le contexte de la pandémie. Le Fonds pour la consolidation de la paix a rapidement adapté son travail sur le terrain et recensé de nouveaux domaines d'appui en réponse à la COVID-19, en cherchant des moyens d'améliorer les relations entre les communautés, de contrer les discours de haine, de réduire la stigmatisation et de renforcer l'inclusion.

Malheureusement, la demande continue de dépasser l'offre en ce qui concerne ce Fonds. Nous espérons approuver des projets à hauteur de 210 millions de dollars cette année, mais nous sommes encore loin du bond de géant que j'avais prôné ici au Conseil et ailleurs.

Face à la montée en flèche des violences à l'encontre des femmes et des filles dans le monde, l'initiative Spotlight a réaffecté quelque 20 millions de dollars à la réponse COVID-19, dont une grande partie dans des contextes de fragilité, de conflit ou de crise humanitaire. Toutefois, ce n'est qu'une fraction de ce qu'il faut pour lutter contre ce que l'on a qualifié de pandémie de l'ombre. La violence fondée sur le genre est une forme omniprésente de violence et d'insécurité qui sape nos meilleurs efforts visant à instaurer une paix pérenne.

Je note avec satisfaction que certains pays ont indiqué qu'ils étaient disposés à réfléchir aux moyens de mobiliser des financements suffisants et prévisibles pour la consolidation de la paix, qui est la meilleure défense contre les conflits, et de construire un avenir plus durable et caractérisé par l'égalité pour tous. Mon rapport de septembre contiendra des suggestions à cette fin.

La COVID-19 est une tragédie humaine, mais nous pouvons en atténuer les effets grâce aux choix que nous faisons. Plus que jamais, des réponses multidimensionnelles, coordonnées et tenant compte des risques de conflit et des approches mobilisant l'ensemble de la société à l'échelle de la société s'imposent. Elles sont essentielles pour des initiatives de consolidation et de pérennisation de la paix qui vont de pair avec un développement inclusif et durable, ancré dans la protection et la promotion des droits humains, l'égalité des sexes et l'engagement à ne laisser personne de côté.

Le monde attend de tous les dirigeants, y compris du Conseil de sécurité, qu'ils fassent face à cette crise sans précédent en apportant une contribution concrète, digne de ce nom et positive à la vie des populations. Nous avons la responsabilité de répondre à ces attentes.

Annexe 2

Déclaration de S. E. M. Ban Ki-moon

C'est un honneur pour moi de prononcer cette déclaration à l'occasion de ce débat public de haut niveau du Conseil de sécurité sur « les pandémies et les problèmes qu'elles posent à la pérennisation de la paix ».

Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement S. E. M^{me} Retno Lestari Priansari Marsudi, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, de m'avoir invité à participer à cette séance importante. En outre, je tiens à remercier tout particulièrement les intervenants d'aujourd'hui, le Secrétaire général António Guterres et M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a provoqué des bouleversements sans précédent dans le monde au cours des six derniers mois, notamment plus de 735 000 décès et d'énormes bouleversements socio-économiques. Il est vraiment étonnant que, face à cette pandémie, le monde ait placé des milliards de personnes en confinement total, fermé les frontières internationales, interrompu les échanges commerciaux et les migrations et fermé temporairement toute une série d'industries – mais ne soit pas parvenu à faire cesser les conflits armés.

Je me félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2532 (2020), qui appelle à une pause humanitaire de 90 jours dans le monde entier. Les autres Sages et moi-même avons appuyé fermement cette initiative du Secrétaire général António Guterres. Cependant, des mois précieux ont été gaspillés en disputes sur le contenu du texte. Cela a affaibli le message que le Conseil de sécurité doit envoyer à toutes les parties belligérantes : le moment est venu d'affronter notre ennemi commun.

La décision tardive du Conseil a aggravé les situations instables sur le plan de la sécurité de par le monde dans le contexte de la lutte mondiale contre la COVID-19. Les conséquences de la COVID-19 dans les situations de conflit ont été bien pires qu'on ne pensait initialement. Cela est vrai non seulement en termes de conséquences sanitaires et humanitaires immédiates, mais également en ce qui concerne la cohésion sociale, la gouvernance et l'état de droit. La solidarité mondiale a été affaiblie, tandis que le multilatéralisme est menacé. Cette situation met en péril les efforts en cours au niveau international pour pérenniser la paix, et peut même réduire à néant les acquis obtenus à grand prix en matière de paix et de sécurité.

Entre-temps, alors que la pandémie a mis à rude épreuve les États, certains y voient une occasion d'intensifier les attaques – de la montée de la violence de la part de Boko Haram et d'autres groupes militants au Nigéria à l'augmentation des violences collectives en République démocratique du Congo, en passant par les meurtres commis par les cartels au Mexique. Certains groupes utilisent même les soins de santé comme une arme, et les souffrances des civils comme un outil. Ces dernières années, en Syrie et au Yémen, des hôpitaux ont été bombardés à plusieurs reprises et dans ces pays et dans d'autres, la faim a été utilisée comme une arme de guerre.

Malheureusement, nous n'en sommes encore qu'aux premiers stades de cette pandémie. Au-delà des effets directs sur la santé, les conséquences économiques seront à la fois durables et graves, avec des répercussions sur de nombreux États fragiles et touchés par des conflits. Par exemple, la crise politique et économique au Liban a été déjà aggravée par les incidences économiques de la COVID-19 sur le tourisme et le commerce, tandis que le budget de l'Iraq est mis à rude épreuve en raison de l'effondrement des prix du pétrole. Je saisis cette occasion pour adresser mes condoléances les plus sincères aux familles et au peuple libanais pour les pertes tragiques en vies humaines et les terribles destructions causées par la récente explosion de produits chimiques.

Le Programme alimentaire mondial a mis en garde contre le risque croissant de famines dans les zones de conflit. Par exemple, dans la région du Sahel, des estimations alarmantes indiquent que plus de 50 millions de personnes supplémentaires seront touchées par une crise alimentaire en raison des effets conjugués des conflits et de la COVID-19. Les conséquences humanitaires sont tout simplement catastrophiques. Néanmoins, certains trouveront des moyens de profiter de cette situation : les groupes militants peuvent recruter plus facilement lorsque les jeunes sont désespérés et sont à la recherche d'une source de revenus, quelle qu'elle soit.

Dans cette situation où plus de 1,5 milliard d'enfants ne vont plus à l'école en raison des mesures de confinement dans le monde entier, Save the Children a indiqué que 10 millions d'enfants risquent de ne jamais retourner à l'école. Cette tragédie d'occasions manquées augmentera les risques de désaffection et de radicalisation dans les sociétés fragiles.

Compte tenu de ces dures réalités, le débat d'aujourd'hui est une excellente occasion d'explorer diverses idées sur les moyens de s'attaquer énergiquement à la crise actuelle et de revitaliser les efforts internationaux en faveur de la pérennisation après la pandémie de COVID-19.

En 2016, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté des résolutions jumelles historiques sur la pérennisation de la paix (résolution 2282 (2016) et résolution 70/262 de l'Assemblée générale) qui, avec les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, guident l'action de l'ONU visant à aider les pays touchés par un conflit au moyen des activités de consolidation de la paix. Les principaux messages énoncés dans ces résolutions historiques sont axés sur l'importance de donner la priorité à la prévention, de s'attaquer aux causes profondes des conflits et d'élaborer des stratégies d'orientation à long terme. Cela a permis à l'ONU de se concentrer davantage sur la prévention des conflits afin de s'attaquer aux causes systémiques des conflits, et non pas seulement aux symptômes, dans le cadre d'une approche globale. Je pense que ces enseignements peuvent également être appliqués à notre réponse actuelle à COVID-19.

Les mesures prises par l'ONU pour faire face à la pandémie actuelle doivent tenir compte des risques de conflit, ce qui nous permet de nous attaquer aux structures favorisant une exclusion systématique et aux autres causes profondes des conflits. En outre, l'un des principaux objectifs actuels de la consolidation de la paix doit être de renforcer les capacités socio-économiques des communautés et des populations locales.

Je tiens à féliciter le Secrétaire général António Guterres pour le leadership dont il a fait preuve en maintenant l'élan en faveur de la pérennisation de paix, même pendant la pandémie. Par ailleurs, j'appuie fermement son plan visant à mettre l'accent sur la responsabilité mondiale de reconstruire en mieux en renforçant les systèmes de prestations sanitaires, en éradiquant l'extrême pauvreté, en réduisant les inégalités et en investissant dans des sociétés résilientes.

L'expérience que nous avons tirée de cette crise doit également nous inciter à changer nos priorités et notre compréhension des menaces et des valeurs qui comptent vraiment. Nous devons nous attaquer aux inégalités au sein de nos sociétés et combler les lacunes en matière de protection sociale. Nous constatons que ce virus s'est répandu de façon disproportionnée parmi les communautés marginalisées, comme les migrants n'ayant pas accès à des soins de santé adéquats ou les personnes qui occupent des emplois mal rémunérés – que ce soit dans le Sud ou dans les pays les plus riches du monde. À cet égard, cette expérience doit nous rappeler que des sociétés inclusives, justes et pacifiques – comme le prévoit l'objectif 16 du développement durable – sont le meilleur moyen de garantir la santé publique.

Cette pandémie démontre également l'utilité réelle de maintenir la paix et prouve les avantages que présente le renforcement du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix. La crise de la COVID-19 pourrait limiter les opérations de consolidation de la paix des Nations Unies. Toutefois, elle est également l'occasion de promouvoir des discussions et des activités plus importantes sur les nouvelles menaces telles que les pandémies, les inégalités et les changements climatiques dans le cadre du processus de consolidation de la paix. À cet égard, je suis convaincu que l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies permettra d'évaluer ce qui a été réalisé depuis 2015 et de proposer des moyens d'empêcher la crise sanitaire mondiale actuelle d'annuler les acquis de la paix si difficilement obtenus.

La pandémie a également montré que l'ONU doit travailler plus efficacement avec divers partenaires, notamment les organisations régionales, les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile. La Commission de consolidation de la paix est bien placée pour contribuer à la synergie de ces partenariats multipartites en faisant pleinement usage de son pouvoir spécifique de rassemblement. En s'appuyant sur son travail de soutien aux pays d'Afrique de l'Ouest lors de l'épidémie d'Ebola de 2014, lorsque j'étais Secrétaire général, elle devrait être encouragée à mieux remplir son rôle dans quelques domaines clés.

Il s'agit notamment de sensibiliser aux situations propres à chaque pays, d'apporter un soutien intégré et de permettre aux acteurs de l'ONU de se tailler un espace politique et d'identifier des points d'entrée pour la consolidation de la paix grâce à une compréhension approfondie des contextes opérationnels et des priorités de certains pays.

Je salue le travail mené par la Commission de consolidation de la paix pour promouvoir le rôle des femmes et des jeunes dans le processus de consolidation de la paix, prouvant ainsi qu'une approche plus inclusive et plus globale de la société donnera finalement de meilleurs résultats. Il est également important de mettre davantage l'accent sur le rôle des organisations régionales en tant que forum efficace pour la prévention, la détection précoce et la réponse aux conflits potentiels.

Il existe également des possibilités de rendre la consolidation de la paix plus inclusive en utilisant les technologies numériques pour rassembler un éventail beaucoup plus large de personnes – jeunes, femmes, personnes venant de régions éloignées ou de communautés marginalisées qui pourraient ne pas être en mesure de se rendre aux conférences de paix traditionnelles. Mais cela ne fonctionnera que si nous pouvons nous attaquer d'urgence à la fracture numérique, qui est aujourd'hui de plus en plus importante en raison du confinement induit par la pandémie.

Même pendant la crise de la COVID-19, les idéaux de pérennisation de la paix et l'esprit sous-jacent des deux résolutions – qui renforce le rôle crucial des communautés locales, des femmes et des jeunes – doivent être renforcés.

En effet, je crois que l'ONU et ses États Membres ont une opportunité générationnelle d'utiliser ce concept pour aider à reconstruire en mieux, à catalyser une plus grande inclusion et à orienter l'humanité et notre planète vers un avenir plus pacifique et plus durable. L'ONU doit redoubler d'efforts pour faire de cette pandémie la porte d'entrée d'un monde meilleur.

Annexe 3

Exposé de M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York

C'est un honneur de participer à cette séance.

Je ne m'attarderai pas sur les conséquences tragiques de la maladie à coronavirus (COVID-19) en termes de souffrances humaines ou sur les effets immédiats dans les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, que tous les membres connaissent bien, je le sais. Je me concentrerai plutôt sur deux questions principales : comment les effets de la deuxième génération de la pandémie affecteront-ils probablement les conflits ? Quelles sont les perspectives pour la consolidation de la paix ? Je vais aborder rapidement cinq points au titre de chaque question.

En ce qui concerne les impacts, je pense que nous devons accepter que la pandémie a révélé la fragilité de tous les pays, de nos systèmes de santé et de notre tissu économique, social et politique. Voici quelques-unes des principales dynamiques qui influent sur les risques de conflit.

Le premier est le choc économique toujours croissant et la hausse des inégalités. Ce choc est le plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale et le plus large depuis 1870. Les projections pour 2020 ne cessent de s'aggraver, et je pense que nous savons maintenant que la contraction mondiale ne sera pas de 2 %, mais de 5 à 6 %. Par coïncidence, cinq points de pourcentage est le niveau auquel nous avons vu, dans nos recherches, d'importantes augmentations majeures, autour de 50 %, des risques de conflit. L'impact exacerbe également les inégalités entre les différents groupes, un facteur dont nous savons aussi qu'il accroît les risques de conflit.

Deuxièmement, l'organisation de processus de paix et d'élections pose des problèmes pratiques. Les réunions physiques sont importantes pour établir la confiance : les négociations intra-afghanes, par exemple, ont rencontré des difficultés en raison des conditions créées par la COVID-19. Les élections contestées sont un déclencheur de conflit, et la pandémie rend les différends plus probables en raison des difficultés d'accès et de surveillance. Reporter les élections est parfois la seule action responsable à prendre, mais cela signifie qu'il faudra augmenter la pression pour des élections à la fin de 2020 ou en 2021, alors que nous risquons maintenant de voir deux fois plus de pays organiser des élections que ce qui était initialement prévu. Dans certains pays, la pandémie est également considérée comme un prétexte pour reporter les élections, réduire l'espace civique et adopter des approches de plus en plus autoritaires.

Troisièmement, en ce qui concerne l'insécurité alimentaire, nous sommes déjà confrontés à une crise mondiale de la faim ; mais à l'heure actuelle, c'est parce que les gens n'ont pas de revenus pour acheter de la nourriture, et non parce qu'ils ne peuvent pas se procurer de la nourriture. Cependant, nous constatons des flambées locales des prix des denrées alimentaires dans les zones de conflit de nombreux pays, tels que l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, la Syrie et le Yémen. Les prix des denrées alimentaires sont le risque typique à surveiller, historiquement, pour les niveaux de conflit.

Quatrièmement, en ce qui concerne les tendances en matière d'envois de fonds, de commerce et de migrations, la Banque mondiale prévoit que les envois de fonds diminueront de 110 milliards de dollars cette année, soit l'équivalent de plus des deux tiers de l'ensemble du budget mondial de l'aide publique au développement. Parmi les 10 pays qui dépendent le plus des envois de fonds, huit sont en situation de post-conflit ou de conflit et trois sont toujours inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité : Haïti, la Somalie et le Soudan du Sud. Les questions relatives au commerce et à la migration après la COVID-19 peuvent également donner lieu à des conflits entre pays.

Cinquièmement, j'aborde la question de l'inégalité d'accès aux biens de santé publique. La difficulté des pays en développement à se procurer des équipements de protection individuelle, des kits de dépistage, des médicaments et du matériel a déjà creusé le fossé en matière de capacité à supprimer la COVID-19 et a porté atteinte à la confiance. Ce fossé devrait encore se creuser lorsque des vaccins seront trouvés. La dynamique actuelle de mise au point des vaccins fait que les pays développés surenchérissent les uns sur les autres pour passer des commandes à l'avance, ce qui laisse peu de capacités au monde en développement.

Ces cinq principaux facteurs de conflit pourraient tous s'intensifier dans les mois à venir. Beaucoup d'entre eux sont universels, et nous avons d'ailleurs vu les tensions s'accroître dans les pays riches. Mais ils frappent de manière disproportionnée les pays déjà touchés par des conflits.

Je voudrais passer maintenant aux perspectives positives pour la consolidation de la paix.

Mon premier point concerne la confiance et les actions multilatérales. Nous constatons dans les sondages d'opinion de toutes les régions une demande sans précédent pour plus d'actions collectives internationales. En effet, il a été rappelé brutalement aux populations la raison d'être des gouvernements et de la coopération internationale, à savoir que sans eux, certaines formes de crise ne peuvent être résolues par un individu ou un pays seul. Cependant, les « poches » de confiance durent généralement moins d'un an si aucune mesure n'est prise pour les maintenir ; il s'agit donc d'une opportunité, mais elle est limitée dans le temps.

Mon deuxième point concerne l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général et soutenu par la résolution 2532 (2020). Il est encore possible d'en renforcer la mise en œuvre, car dans de nombreux pays, la COVID-19 est loin d'être sous contrôle et les besoins humanitaires augmentent. Le Conseil pourrait œuvrer plus étroitement avec les organismes régionaux et sous-régionaux tels que l'Union africaine et les commissions économiques régionales pour amplifier cet appel. Le Conseil pourrait également encourager le Secrétaire général à faire rapport sur l'ouverture et la mise en œuvre des cessez-le-feu, conformément à la résolution 2532 (2020).

Troisièmement, il est possible d'utiliser une optique de pérennisation de la paix dès le début de la réponse à la COVID-19. La crise sanitaire initiale est aujourd'hui une crise économique et, si l'on n'agit pas avec prudence, elle peut se transformer en crise politique et sécuritaire. L'ONU peut apporter son aide en faisant en sorte que ses interventions dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix soient appariées, et en renforçant les capacités locales, en consolidant la confiance entre l'État et ses citoyens et en élaborant une riposte à la pandémie qui mobilise toute la société. En faisant siennes des approches qui tiennent compte des conflits et soient respectueuses de la souveraineté, l'ONU peut également aider les gouvernements à remédier aux risques avant qu'ils ne s'aggravent, par exemple en surveillant les prix des denrées alimentaires au niveau infranational, en investissant sérieusement pour permettre aux élections de se dérouler en toute sécurité et en réduisant les inégalités ou la corruption qui entachent les ripostes à la COVID-19. La prévention menée au niveau national est également un domaine prometteur s'agissant d'un meilleur alignement avec les institutions financières internationales.

Quatrièmement, en ce qui concerne l'investissement dans la santé universelle et l'égalité d'accès aux vaccins, qu'il me soit permis de rappeler qu'il s'agit d'une préoccupation internationale et pas uniquement nationale, car la pandémie nous a appris que personne n'est en sécurité à partir du moment où tout le monde ne l'est pas. Sur le plan intérieur, nous devons faire nôtre le message que relaient même les

journalistes du *Financial Times*, qu'on ne peut pas accuser d'être des révolutionnaires, à savoir que tout cela doit être financé par une augmentation des impôts prélevés sur ceux qui ont récolté une plus grande part des gains récents. À l'international, les pays développés doivent maintenir et accroître l'aide – qui ne représente toujours qu'une goutte d'eau comparée aux plans de relance nationaux – et veiller à ce que les technologies thérapeutiques et vaccinales soient accessibles au niveau mondial.

Pourquoi soulever certaines de ces questions socioéconomiques au Conseil de sécurité ? C'est mon cinquième et dernier point : ces problèmes pourraient devenir des menaces internationales pour la paix et la sécurité s'ils ne sont pas traités. Le moyen d'y remédier, de les faire connaître, est de les aborder sous l'angle de la politique et de la sécurité, en plus du développement. Le Conseil qualifie souvent les questions telles que les pandémies de questions non traditionnelles : l'approche sécuritaire du développement suscite une résistance bien méritée. Mais ce ne sont pas vraiment des questions non traditionnelles et il suffirait de poser la question aux entités militaires mondiales : cela fait des années que la plupart d'entre elles ont intégré l'incidence des pandémies, des catastrophes naturelles extrêmes, etc. dans leur planification en tant que risques de sécurité potentiels. Analyser le risque ne signifie évidemment pas que le Conseil doit essayer d'orienter les activités sanitaires ou économiques. Mais il s'agit là d'un exemple de choc sanitaire et économique extrême qui mérite d'être qualifié de risque pour la consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité doit faire entendre sa voix, non pas pour traiter la question sous un angle sécuritaire, mais précisément pour qu'elle ne devienne pas une catastrophe pour la paix et la sécurité internationales.

Annexe 4

Déclaration de S. E. M^{me} Retno Lestari Priansari Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie

La présente pandémie a de profondes répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Elle a accru la fragilité des pays touchés par un conflit, et certains d'entre eux sont à deux doigts de rechuter.

De nombreux facteurs non résolus de conflit peuvent contribuer à l'aggravation des tensions, depuis les inégalités jusqu'à la pauvreté endémique, en passant par la faiblesse de la gouvernance, des infrastructures sanitaires insuffisantes, l'effondrement des économies ou encore des pénuries alimentaires. Un tel bouleversement sans précédent risque d'annuler des années d'efforts de consolidation de la paix.

Dans le même temps, la pandémie complique le travail des soldats de la paix des Nations Unies et les efforts de médiation sur le terrain. Les processus de paix sont susceptibles de dérailler. Depuis février, au moins 69 pays ont décidé de reporter leurs élections qui sont, pour certaines, le maillon crucial d'un processus de paix en cours. Globalement, les tâches liées à la consolidation et à la pérennisation de la paix sont devenues encore plus ardues.

Cela étant posé, qu'il me soit permis de souligner trois points importants.

Premièrement, la pérennisation de la paix doit être intégrée dans notre riposte globale à cette pandémie. Il est impératif que nous continuions d'accompagner les efforts déployés par les pays en conflit pour adopter une approche holistique de la crise sanitaire et de ses implications, tant socioéconomiques que liées à la paix et à la sécurité.

Notre soutien doit privilégier le renforcement des capacités et ressources institutionnelles des pays touchés par un conflit. Il doit également remédier aux inégalités d'accès aux biens de santé publique et aux traitements contre la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les pays touchés par un conflit. La concurrence pour l'acquisition d'un vaccin contre la COVID-19, une fois qu'il existera, ne ferait que creuser encore cet écart.

Par ailleurs, promouvoir la thématique de la pérennisation de la paix exige la participation de tous les acteurs locaux. Ils ont une meilleure perception des risques de conflit auxquels il faut s'attaquer.

Un environnement international porteur et propice est également important pour pérenniser la paix durant la présente pandémie, notamment dans ma région, l'Asie du Sud-Est. C'est pourquoi les Ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont publié le 8 août une déclaration commune qui souligne l'importance, pour le maintien de la paix et de la stabilité dans la région dans le contexte de la dynamique géopolitique en place, des principes incarnés par la Zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est et par le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est.

Deuxièmement, la pérennisation de la paix exige des synergies entre les travaux de toutes les entités du système des Nations Unies. Ce dernier ne peut plus fonctionner sur la base de démarches cloisonnées. Il doit réagir de manière cohérente, en tirant parti des atouts de ses différents organismes. L'ONU doit également intégrer une approche tenant compte des conflits dans sa riposte à la pandémie.

Le Conseil de sécurité doit jouer son rôle pour veiller à une application intégrale de la résolution 2532 (2020). Une cessation générale des hostilités et une trêve humanitaire permettraient d'acheminer rapidement aide humanitaire et traitements contre la COVID-19 jusqu'aux civils pris au piège d'un conflit.

Parce qu'elles opèrent directement sur le terrain, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont en mesure de surveiller les risques de conflit susceptibles d'être exacerbés par la pandémie, s'intégrant ainsi dans le système d'alerte rapide.

Parallèlement, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies disposent des capacités techniques nécessaires pour s'attaquer à des facteurs de conflit spécifiques pendant la pandémie. La Commission de consolidation de la paix, principal organe de l'ONU chargé de la pérennisation de la paix, joue un rôle vital pour coordonner les réponses entre les organes principaux de l'ONU et au-delà, en incluant les organisations régionales, les institutions financières internationales et le secteur privé. La Commission de consolidation de la paix doit jouer son rôle consultatif pour élaborer une stratégie globale qui permettra aux Nations Unies de faire face aux incidences de la COVID-19 à long terme. Nos efforts pour pérenniser la paix pendant la pandémie de COVID-19 apportent une contribution précieuse à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU.

Troisièmement, pérenniser la paix exige d'utiliser judicieusement les ressources disponibles. Dans son dernier rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2020/773), le Secrétaire général fait état d'un recul de la part des engagements d'aide publique au développement consacrée à la consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit. Aujourd'hui, la majorité de ces pays doivent faire un choix difficile entre investir dans les infrastructures de santé ou consacrer des moyens à la consolidation de la paix. Il est donc important que nous optimisions l'utilisation des ressources limitées dont nous disposons.

Le partenariat entre l'ONU et les institutions financières internationales est vital. Dans le même temps, notre réflexion doit sortir des sentiers battus pour envisager des moyens innovants de financer la consolidation de la paix, grâce à une coopération Sud-Sud et triangulaire et à la mobilisation des philanthropes et du secteur privé.

La pandémie risque d'aggraver certaines dynamiques de conflit, mais je suis optimiste car l'histoire nous a montré que les crises peuvent aussi créer des ouvertures favorables à la paix. Tirons parti de cette dynamique pour mieux pérenniser la paix.

Annexe 5

Déclaration de S. E. M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam

C'est un immense plaisir que de vous revoir, Madame la Présidente, même si ce n'est que virtuellement. Je tiens à vous remercier, ainsi que la présidence indonésienne, d'avoir convoqué la présente visioconférence et d'avoir invité les intervenants de haut rang pour ce sujet important et d'actualité.

Je salue tout spécialement le Secrétaire général António Guterres et l'ancien Secrétaire général, Ban Ki-moon.

Je participe à la présente réunion depuis Hanoi, au Viet Nam, pays qui a rapidement réussi à maîtriser la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Une approche à l'échelle du Gouvernement et des actions fortes et déterminées, faisant en sorte que personne ne soit laissé pour compte, ont permis de minimiser le bilan humain et les incidences de la maladie. Cependant, la récente résurgence de la maladie à coronavirus au Viet Nam, trois mois plus tard, nous rappelle avec force qu'aucun pays ne pourra remporter cette bataille aussi longtemps que tous les pays ne l'auront pas remportée.

Depuis plusieurs décennies, le Viet Nam connaît la paix, la stabilité et de longues périodes de croissance. Mais lorsque la pandémie a frappé le Viet Nam, elle nous a frappés de plein fouet. Elle a fait peser une pression énorme sur notre système de santé et sapé notre développement socioéconomique. Elle a perturbé tous les aspects de notre vie d'une manière inédite et impensable. Nous ne pouvons donc qu'imaginer l'ampleur des ravages que cette pandémie peut faire dans les régions touchées par un conflit. La pandémie menace d'anéantir les acquis obtenus de haute lutte en matière de consolidation de la paix et d'aggraver des situations déjà complexes et fragiles, en particulier sur le plan humanitaire.

Une telle crise multidimensionnelle appelle des solutions multidimensionnelles. Au niveau national, une approche mobilisant l'ensemble du gouvernement est nécessaire pour s'attaquer à la pandémie dans une perspective de contrôle de la maladie tout en renforçant les institutions, en instaurant la confiance et en favorisant la coopération.

Dans les situations de conflit et les crises sanitaires, un soutien particulier doit être apporté aux plus vulnérables, en particulier les personnes âgées, les femmes et les enfants, les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes déplacées.

Au niveau mondial, une menace telle que la COVID-19 ne peut être jugulée qu'en œuvrant de concert dans le cadre d'efforts multilatéraux. Le Viet Nam se félicite de l'adoption de la résolution 2532 (2020) et de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial immédiat afin de faciliter les activités humanitaires.

Nous appelons à la levée des sanctions qui peuvent compromettre la capacité des pays à faire face à la COVID-19.

Nous félicitons les opérations de paix des Nations Unies qui continuent à s'acquitter de leurs mandats essentiels et à soutenir les pays hôtes, malgré un environnement opérationnel de plus en plus difficile.

Nous demandons instamment au dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies – du Siège aux opérations sur le terrain – de prendre des mesures coordonnées et d'être uni dans l'action. Une approche systémique globale est indispensable pour que l'ONU puisse tenir ses promesses en matière de paix et de développement durables.

Même les plus petites actions visant à consolider la paix pendant une pandémie peuvent faire beaucoup pour gagner le cœur et l'esprit des communautés locales. Je suis particulièrement émue par l'histoire de cette casque bleu vietnamienne, pleine de ressources, déployée en République centrafricaine, qui a fabriqué elle-même des masques pour aider à protéger ses collègues et les populations locales.

Enfin, le rôle important des organisations régionales ne saurait être surestimé. En Asie du Sud-Est, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dont le Viet Nam et l'Indonésie sont fiers d'être membres, adopte une approche collective pour lutter contre la pandémie.

Les dirigeants de l'ASEAN ont réaffirmé leur engagement politique et pris des mesures coordonnées pour protéger la santé de nos concitoyens, relancer nos économies et empêcher que la pandémie ne remette en cause la paix et la stabilité régionales globales.

Personne ne peut gagner seul cette bataille contre la pandémie de COVID-19. Le Viet Nam continue d'insister sur l'importance capitale de la solidarité internationale et du renforcement de la coopération dans notre réponse à la COVID-19. Notre détermination est forte et nous invitons tous les pays à unir leurs efforts dans cette entreprise commune.

Annexe 6

Déclaration de S. E. M. Urmas Reinsalu, Ministre des affaires étrangères de l'Estonie

Je tiens à féliciter l'Indonésie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août et d'avoir convoqué cette réunion fort opportune aujourd'hui.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de dire quelques mots sur la situation très préoccupante au Bélarus. L'élection présidentielle qui s'est tenue dimanche au Bélarus ne peut être considérée comme libre, régulière ou démocratique. C'est pourquoi, nous assistons actuellement à des manifestations sans précédent dans tout le pays, auxquelles le Gouvernement répond par un usage excessif de la force. Je tiens à souligner que la répression violente des manifestations pacifiques est inacceptable. Nous appelons le Bélarus à mettre immédiatement fin à la répression politique de l'opposition, à éviter toute nouvelle violence et à respecter les droits de l'homme.

Pour en venir à présent à la question de la pérennisation de la paix, je suis d'accord avec le fait que le Conseil de sécurité ne doit pas ignorer les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales. Le débat d'aujourd'hui sur les effets des pandémies, y compris la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sur la prévention des conflits, le relèvement après un conflit et la consolidation de la paix est donc très pertinent.

La prévention des conflits devrait être au cœur des activités de l'ONU. L'Estonie n'a cessé d'appeler et de contribuer à la prévention, au relèvement après un conflit et aux initiatives de paix durables. Nous attachons une grande importance au rôle de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. L'Estonie soutient les activités du Fonds depuis 2013, et nous voyons une grande valeur ajoutée dans son travail pour assurer des conditions favorables aux organisations locales afin qu'elles puissent jouer tout leur rôle dans la pérennisation de la paix.

Nous nous félicitons que la Commission de consolidation de la paix attache une importance renouvelée à la prévention des conflits, en plus de ses analyses et activités plus traditionnelles de relèvement après le conflit. Le rôle consultatif de la Commission vis-à-vis du Conseil de sécurité est extrêmement important et s'inscrit dans le cadre d'une approche globale et transversale de l'ONU en matière de prévention et de règlement des conflits. Dans cette optique, nous pensons qu'il est possible de renforcer encore le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil. Les analyses qu'elle fournit au Conseil peuvent s'avérer un élément important d'un processus de prise de décisions éclairé.

Il est indiscutable que la pandémie de COVID-19 fait peser un fardeau supplémentaire sur des situations déjà fragiles. Les pressions économiques, sociales et en matière de développement provoquées par la pandémie peuvent fondamentalement agir comme des multiplicateurs de menace et exacerber les tensions. Nous le voyons déjà dans la région du Sahel, où des groupes extrémistes armés et violents abusent cyniquement de la situation pour leur propre avantage. Cela a pour effet d'accroître les responsabilités qui pèsent sur les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

L'Estonie, avec d'autres pays de l'Union européenne, s'est engagée à maintenir son engagement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pendant la pandémie. Nous invitons instamment les autres pays, en particulier les grands fournisseurs de contingents et les gros contributeurs financiers, à suivre cet exemple. Les missions de maintien de la paix ont besoin de notre soutien continu et ininterrompu pour rester aptes et disposées à fonctionner pendant la pandémie afin de s'acquitter de leur mandat, d'encourager le règlement du conflit, de fournir un appui au pays hôte et de protéger les populations civiles.

S'il est important de discuter de la manière dont les missions de maintien de la paix des Nations Unies pourraient adopter des approches qui tiennent davantage compte de la pandémie, ce n'est là qu'une partie du problème. Pour que les activités de consolidation et de pérennisation de la paix soient réellement durables, il faut une volonté politique et un fort sentiment d'appropriation de la part des gouvernements et des communautés locales. Les processus de consolidation de la paix doivent être inclusifs et prendre en considération les points de vue des artisans de la paix locaux, en particulier les femmes et les jeunes, qui sont souvent en première ligne de ces activités et qui sont les plus touchés par les conflits.

Il existe des exemples encourageants en Afghanistan, au Niger, en Iraq et dans de nombreux autres pays où l'ONU a soutenu avec succès les capacités et les initiatives locales de consolidation de la paix, dont beaucoup sont dirigées par des femmes. C'est particulièrement important dans le contexte de la maladie à coronavirus, qui a encore aggravé la vulnérabilité des personnes les moins protégées au sein de la société. J'insiste également sur le fait que les besoins des femmes doivent être pris en compte dans les efforts pour faire face à la pandémie, et que nous devons garantir une représentation égale des femmes dans tous les processus de planification et de prise de décisions concernant la lutte contre le coronavirus.

Pour conclure, la pandémie fera très probablement partie de notre avenir prévisible. Il n'empêche que nous devons poursuivre nos efforts inventifs dans le domaine de la consolidation de la paix, en renforçant les initiatives au niveau local et en veillant activement à ce que la pandémie ne soit pas utilisée comme prétexte pour restreindre les droits de la personne, limiter la liberté de circulation ou entraver les efforts de maintien et de consolidation de la paix de l'Organisation.

Annexe 7

Déclaration de S. E. M^{me} Naledi Pandor, Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud

À l'heure où le monde commence à peine à comprendre les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et où des efforts sont déployés dans diverses instances internationales pour faire face à la multitude de répercussions négatives, nous remercions l'Indonésie, par l'entremise de la Ministre Marsudi, d'avoir organisé ce débat du Conseil de sécurité pour mettre l'accent sur la question de la pérennisation de la paix face aux pandémies.

Nous nous félicitons également des exposés importants et perspicaces du Secrétaire général António Guterres, de l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et de M^{me} Sarah Cliffe, qui donnent beaucoup de poids à notre débat.

L'Afrique du Sud a dû tirer de nombreux enseignements de la pandémie, tels que la nécessité impérieuse d'une collaboration internationale et d'institutions multilatérales solides et l'urgence d'une assistance socioéconomique dans des secteurs qui doivent aider les plus vulnérables. Nous appuyons la réflexion menée par le Conseil de sécurité sur le lien qui pourrait exister entre la pandémie et la paix et la sécurité.

Cette approche multilatérale, qui requiert une aide financière, est impérative étant donné la difficulté à combattre les pandémies mondiales de manière générale et la gamme complexe de défis qui découlent d'un phénomène mondial aussi répandu. Cela nous oblige à prendre conscience de l'interconnexion profonde de notre monde et du fait que la solidarité et la coopération sont de plus en plus indispensables.

L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par les effets négatifs que pourrait avoir la pandémie de COVID-19 sur les situations de conflit actuellement à l'ordre du jour du Conseil, en particulier le risque de voir retardés ou inversés des acquis vitaux dans les processus politiques et de paix. Il est essentiel que la communauté internationale continue d'apporter son aide aux pays touchés par un conflit afin de préserver ces acquis et d'appuyer les investissements dans la stabilisation et la consolidation de la paix.

Un autre domaine qui continuera de nécessiter une plus grande attention concerne la reconstruction après les conflits et la pérennisation de la paix obtenue au prix d'intenses efforts du Conseil et de la communauté internationale des années durant. Nous ne devons pas perdre de vue les efforts qu'il a fallu déployer pour aider les personnes en situation de conflit à se sortir de la violence, de la destruction et de l'insécurité, ni les effets négatifs qui découleraient d'une nouvelle instabilité et de la reprise d'un conflit. Ces effets peuvent être particulièrement prononcés lorsqu'il s'agit de faire face à des conflits dans le contexte d'une pandémie mondiale et aux conséquences humanitaires néfastes qui en découlent.

À cet égard, l'Afrique du Sud continuera à appuyer l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et d'une pause humanitaire afin d'accorder l'attention nécessaire à la pandémie et aux efforts visant à en atténuer les effets, appel qui a été repris et souligné par l'Union africaine.

Nous nous devons ici de saluer l'engagement et la mobilisation active de l'ONU en vue de mettre en place des mesures de protection de la santé et de la sécurité des Casques bleus et de gestion des effets de la pandémie. Dans ce contexte, nous applaudissons en particulier l'impulsion donnée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et son directeur général, M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, ainsi que le rôle essentiel qu'ils jouent dans la prévention et l'atténuation de l'urgence de santé

publique globale dans laquelle s'inscrivent le maintien de la paix et d'autres activités liées à la paix. L'OMS coopère également avec les pays touchés et les organisations régionales, telles que l'Union africaine, pour lutter contre la propagation de la COVID-19, illustrant ainsi les efforts de coopération mondiale.

S'il est important de mettre l'accent sur l'appui après les conflits dans tous les efforts de consolidation de la paix, nous devons éviter que parallèlement à ce soutien, nous n'empêchions les gouvernements de réagir de manière adéquate pour protéger leur population contre la pandémie et faire face aux difficultés et aux implications économiques. C'est pourquoi l'Afrique du Sud appuie fermement l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la levée des mesures coercitives et des sanctions unilatérales pour permettre aux sociétés et aux gouvernements touchés de mobiliser les ressources nécessaires afin de se procurer des fournitures médicales et des équipements de protection individuelle vitaux et absolument indispensables pour lutter contre la pandémie. Nous appuyons également les appels à l'allègement et au report de la dette, ainsi qu'à un soutien solide au redressement de l'Afrique.

L'Afrique du Sud a toujours soutenu que les sanctions devaient être utilisées pour appuyer les processus de paix et non comme un moyen de punition collective, ce qui est d'autant plus dévastateur dans le contexte d'une pandémie que même les économies les plus capables ont du mal à gérer.

Le concept de réponse globale à la pandémie, qui suppose à la fois des efforts et des ressources supplémentaires, et une mobilisation accrue du Conseil de sécurité dans des domaines tels que les sanctions, seront essentiels au rôle qu'il joue dans les efforts mondiaux en général. C'est pourquoi l'Afrique du Sud estime que si nous voulons œuvrer à la pérennisation de la paix dans le contexte d'une pandémie mondiale, nous devons simultanément nous attaquer à l'ensemble de facteurs qui influent sur l'environnement dans lequel la paix doit être maintenue en ces temps difficiles.

Pour l'Afrique, en particulier, les mesures de lutte contre la menace posée par le virus de la COVID-19, telles que les lois sur le confinement et la distanciation physique, ont eu des effets néfastes sur les économies informelles dont dépendent de nombreuses personnes pour gagner leur vie. Les revenus des familles, en particulier, sont menacés, aggravant la situation sociale d'innombrables personnes à travers le continent. Dans les pays en développement en particulier, ce scénario risque d'opposer les citoyens en situation de détresse aux gouvernements nationaux, entraînant une multiplication des manifestations nationales et menaçant ainsi la sécurité, la paix et la stabilité nationales.

Compte tenu des problèmes auxquels sont confrontés de nombreux pays africains dont les systèmes de santé sont faibles, les implications de la pandémie de COVID-19 sur la santé publique et la paix et la sécurité dans le contexte de la COVID-19 sont catastrophiques. Les liens entre la santé publique, le bien-être de la société, la politique et l'efficacité des systèmes de santé nationaux sont bien documentés en Afrique, en particulier dans les pays sortant d'un conflit et ceux qui connaissent des conflits prolongés.

En outre, compte tenu du coût économique que le virus fait peser sur les pays africains à faible et moyen revenu en raison des ressources qu'ils doivent mobiliser pour endiguer les effets de la COVID-19, ces derniers pourraient ne pas être en mesure de gérer le service de la dette ces quelques prochaines années. De telles conditions minent la paix, la stabilité et la prospérité. L'Afrique du Sud argue qu'il est dans notre intérêt collectif que l'ONU commence à se pencher sur cette sombre réalité en appelant l'attention des agences des Nations Unies sur les effets socioéconomiques perturbateurs de la COVID-19 dans les pays en développement.

Pour terminer, la pérennisation de la paix dépend de la santé politique, sociale, économique et physique globale des sociétés. Qui plus est, nous vivons dans un monde de plus en plus globalisé et interconnecté. C'est pourquoi nous devons convenir de la nécessité de donner un rang de priorité élevé à la pérennisation de la paix dans le cadre d'instances comme la Commission de consolidation de la paix, en coopération avec les organisations régionales et leurs homologues et mécanismes de consolidation de la paix, tout en nous appuyant sur les efforts multilatéraux déployés par l'ONU à l'échelle du système. Cela est d'autant plus nécessaire que nous œuvrons à la réalisation des objectifs de développement durable, qui visent à s'attaquer aux causes profondes des nombreux conflits auxquels nous sommes confrontés.

Face à la tentation du repli sur soi-même, seule la coopération nous permettra de sortir renforcés de la pandémie actuelle et d'affronter un monde nouveau dans un esprit de coopération mondiale renouvelé.

Annexe 8

Déclaration de M. Niels Annen, Ministre d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les pandémies et les problèmes qu'elles posent à la pérennisation de la paix. Je voudrais également remercier le Secrétaire général António Guterres, M. Ban Ki-moon et M^{me} Sarah Cliff de leurs exposés éclairants.

Il y a six semaines, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur les pandémies et la sécurité (voir S/2020/663), présidé par le Ministre allemand des affaires étrangères. Récemment, nous avons également eu un échange informel entre les membres du Conseil et des représentants de la Commission de consolidation de la paix, sur l'incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la consolidation de la paix. Durant ces deux réunions, nous avons appelé le Conseil à adopter une conception globale de la paix et de la sécurité. Je suis donc reconnaissant à l'Indonésie de nous donner l'occasion de poursuivre ces discussions aujourd'hui.

Une approche globale de la paix et de la sécurité signifie également que nous devons nous attaquer aux causes profondes et aux défis à moyen et long terme, et non pas seulement réagir aux crises aiguës. Cela signifie qu'il nous faut trouver des solutions intégrées à des défis interconnectés et renforcer la prévention, la consolidation et la pérennisation de la paix, que l'on soit confronté aux défis multidimensionnels liés aux violations des droits de l'homme, aux pandémies ou aux changements climatiques.

La COVID-19 continue de faire rage aux quatre coins du monde. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui a des conséquences négatives sur le plan humanitaire, sanitaire, politique, social, économique et environnemental. Cette pandémie porte également atteinte à la paix et à la sécurité et sape les efforts de consolidation de la paix dans les pays touchés par des conflits et les pays en transition.

Que faut-il faire ? Je voudrais me concentrer brièvement sur quatre points. Premièrement, le Conseil de sécurité doit être actif et engagé. Il doit assurer le suivi de la résolution 2532 (2020), dans laquelle il a explicitement reconnu que les acquis obtenus en matière de consolidation de la paix risquent d'être réduits à néant. Nous devons encourager le Secrétaire général à intégrer pleinement dans son rapport des informations sur les conséquences de la pandémie sur la sécurité. Ces informations seraient utiles en ce qui concerne la prévention et l'alerte rapide.

Le Conseil doit donner plus de moyens à la Commission de consolidation de la paix, qui a un mandat unique au sein du système des Nations Unies, en vue de mettre en œuvre des approches intégrées et transversales. Nous félicitons la Commission pour ses interventions rapides et son excellent bilan depuis le début de la pandémie.

Nous devons veiller à ce que les Nations Unies et leur présence sur le terrain, en particulier leurs opérations de maintien de la paix et leurs missions politiques spéciales, soient dotées de moyens et de mandats adéquats pour relever les défis directs et indirects liés à la pandémie. Cela est particulièrement important dans les contextes de transition, comme c'est le cas actuellement au Darfour et en Guinée-Bissau. Il s'agit là de l'activité principale du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous voudrions insister sur la nécessité de garantir la coordination et la cohérence. Il faut des efforts intégrés de consolidation de la paix pour faire face à des problèmes comme la COVID-19. Dans son exposé d'aujourd'hui (annexe 1) et dans son rapport récent sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2020/773), le Secrétaire général explique comment

le système des Nations Unies dans son ensemble s'est adapté pour faire face à la pandémie. Toutefois, nous devons continuer à faire des progrès s'agissant d'améliorer la coordination et la cohérence au sein du système des Nations Unies, ainsi que de ses organismes, fonds et programmes.

Il y a des enseignements à tirer de la riposte à la pandémie et de ses conséquences. Nous pensons qu'il est utile d'intégrer ces enseignements dans le processus en cours d'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Troisièmement, il existe des besoins urgents de financement en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences socio-économiques énormes et immédiates. Les financements pour répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix demeurent insuffisants, alors qu'une crise évitée est bien moins coûteuse qu'une crise aiguë.

L'Allemagne continue de contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention. Par exemple, nous continuons à soutenir le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général, auquel nous venons de verser une première contribution de 15 millions d'euros pour 2020. Grâce à sa souplesse et à sa fonction de catalyseur, le Fonds joue un rôle important pour répondre à des besoins essentiels en matière de consolidation de la paix, notamment les besoins liés à l'égalité des sexes et à l'inclusion, à la coopération transfrontalière, et tout particulièrement dans les contextes de transition. Au niveau bilatéral, l'Allemagne a contribué à répondre à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial en finançant des efforts supplémentaires de médiation déployés par ses partenaires sur le terrain.

Les progrès en matière d'égalité des sexes risquent d'être réduits à néant car de nombreux gouvernements réaffectent des fonds qui étaient initialement destinés à aider les femmes et les filles et à appuyer leur participation aux processus de paix. En sa qualité de membre du conseil de financement du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, l'Allemagne a soutenu la création d'un mécanisme de financement des interventions d'urgence au sein du Fonds et a mis 2,5 millions de dollars à la disposition de ce mécanisme de financement. Grâce à ce mécanisme, les organisations locales de femmes dans les pays d'Asie, d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Europe peuvent requérir des fonds qui leur permettent de subvenir à leurs besoins pendant la crise et de financer des programmes chargés de faire face à la pandémie et à ses dimensions de genre.

Toutefois, ces efforts ne suffisent pas. Pour garantir des financements durables et prévisibles en faveur de la consolidation de la paix, nous devons renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales, les banques régionales et le secteur privé. En outre, en tant que donateurs, nous ne devons pas oublier ceci : pour faire avancer les choses, les donateurs doivent mieux coordonner leurs actions, utiliser des fonds communs si possible et appliquer les bonnes pratiques de donation en faveur de la consolidation de la paix.

Quatrièmement, des approches inclusives sont nécessaires pour renforcer la résilience. Tous ces efforts seront vains s'ils ne reposent pas sur l'appropriation nationale. Ce n'est qu'en travaillant en étroite collaboration avec les pays touchés que nous pourrions édifier des sociétés résilientes et capables de mieux résister aux effets des pandémies. Le respect des droits humains ainsi que des processus politiques inclusifs et qui permettent une participation véritable de toutes les composantes de la société, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, sont essentiels pour renforcer cette résilience.

Je voudrais conclure sur une note d'espoir. Cette pandémie, tout comme d'autres problèmes multidimensionnels, nous offre une occasion en tant que communauté internationale – une occasion de renforcer la coopération, de consolider

le multilatéralisme et de faire preuve de solidarité internationale. Si nous parvenons à surmonter les schémas de pensée traditionnels et les cloisonnements et à trouver des solutions intégrées et cohérentes, nous pourrions venir à bout de ce virus mortel, enrayer les changements climatiques et, espérons-le, créer un monde où chacun pourra vivre dans la paix et la sécurité.

Annexe 9

Déclaration de la Mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

La pérennisation de la paix, qui est à la fois un processus global et un objectif, n'a jamais été une tâche facile pour les pays touchés par un conflit. La pandémie de coronavirus (COVID-19) n'a fait qu'amplifier ce défi : les coûts humains et sanitaires sont montés en flèche, les problèmes socio-économiques ont proliféré et les problèmes liés à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des efforts de consolidation de la paix se sont multipliés.

En effet, au cours des deux derniers mois, nous avons été témoins de besoins sans précédent et d'appels répétés à une action urgente et coordonnée. En outre, le 1^{er} juillet, nous avons adopté à l'unanimité la résolution 2532 (2020), reconnaissant que les acquis obtenus par les pays en transition et les pays sortant d'un conflit en matière de consolidation de la paix risquent d'être réduits à néant par la pandémie et demandant à toutes les entités compétentes du système des Nations Unies d'accélérer leurs interventions face à la pandémie.

Le moment est venu de mener une réflexion plus approfondie sur notre approche et de dégager quelques bonnes pratiques et enseignements. À cet égard, nous voudrions évoquer quatre points. Premièrement, le multilatéralisme, la coopération internationale, la collaboration et la responsabilité collective sont et restent essentiels. Tant que la pandémie touchera l'un d'entre nous, elle nous touchera tous. Les problèmes collectifs exigent des réponses collectives, et ces réponses ne peuvent être et ne seront trouvées que si nous – l'ONU et ses États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile – travaillons ensemble.

Deuxièmement, si un multilatéralisme efficace est fondé sur le respect de valeurs et de principes communs, il devrait en être de même pour les prochaines étapes de la lutte contre la pandémie. La COVID-19 ne doit pas servir de prétexte pour porter atteinte aux droits humains ou au droit humanitaire international. En effet, les restrictions liées à la COVID sont parfois disproportionnées, illimitées dans le temps et ne sont guère – ou nullement – étayées par les données scientifiques.

Troisièmement, la pandémie a eu des incidences négatives sur l'ensemble du cycle des conflits. Nous devons donc faire preuve d'innovation dans tous les aspects de la prévention des conflits ainsi que du maintien, de la consolidation et de la pérennisation de la paix pour préserver les acquis obtenus à grand prix par le passé, renforcer la résilience et jeter les bases d'un avenir meilleur. Le Fonds pour la consolidation de la paix, par exemple, a pu apporter des financements supplémentaires à un projet d'accès à la justice en Haïti, pour permettre la tenue d'audiences virtuelles et faciliter l'arbitrage juridique en vue de la libération des détenus.

Pour innover, il faut accorder l'attention voulue aux enjeux thématiques bien connus qui sont étroitement liés à la pandémie, mais qui s'intensifient, comme le climat et la sécurité ou la santé mentale. En outre, l'innovation consiste à trouver de nouveaux moyens de mobiliser des financements adéquats pour relever ces défis, notamment en envisageant la possibilité de recourir à des partenariats budgétaires supplémentaires avec les institutions financières internationales et le secteur privé.

Quatrièmement, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la lutte contre la pandémie doivent renforcer notre examen en cours du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de sa fonction de lieu d'échange et de passerelle au sein de l'ensemble du système des Nations Unies, ainsi que de ses interventions rapides face à la pandémie de

COVID-19, la Commission de consolidation de la paix, avec le concours du Fonds pour la consolidation de la paix, a été particulièrement bien placée pour aider à lutter contre la pandémie. Il convient donc d'intégrer leurs points de vue et leurs recommandations dans l'examen.

Les efforts entrepris dans le cadre de la consolidation et de la pérennisation de la paix peuvent contribuer à accroître encore l'appropriation nationale et locale, à contrer la fragmentation du système des Nations Unies et de ses piliers et à favoriser l'établissement de partenariats supplémentaires entre l'ONU et d'autres parties prenantes. En bref, nous devons être plus stratégiques, plus ciblés et plus unifiés dans notre lutte contre la pandémie. Le dispositif de consolidation de la paix peut jouer un rôle crucial à cette fin.

Annexe 10

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Chine souhaite la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. M^{me} Retno Marsudi, qui présidera le débat public d'aujourd'hui. Je remercie le Secrétaire général et M. Ban Ki-moon pour leurs exposés (annexes 1 et 2, respectivement). J'ai également écouté attentivement l'exposé de M^{me} Sarah Cliffe (annexe 3).

La maladie à coronavirus (COVID-19) représente une menace sans précédent pour la vie et la santé des populations de tous les pays. L'économie mondiale se dirige vers une récession. Les efforts de la communauté internationale visant à maintenir la paix sont confrontés à de grands défis. Comme l'indique la résolution 2532 (2020), la pandémie pourrait réduire à néant les acquis obtenus en matière de consolidation de la paix et de développement par les pays touchés par un conflit. Nous devons redoubler d'efforts pour vaincre la pandémie et reconstruire en mieux à une date rapprochée.

La solidarité, associée à la coopération, est l'arme la plus puissante dans la lutte mondiale contre la COVID-19. Les pays touchés par les conflits sont le maillon le plus faible de cette lutte. Il est essentiel de les aider à mettre en place une ligne de défense solide pour assurer la victoire sur la pandémie et consolider les acquis en matière de consolidation de la paix.

La Chine appelle toutes les parties à des conflits à répondre à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial dans les plus brefs délais, un appel non seulement à déposer les armes et à faire taire les armes, mais aussi à coordonner les actions contre la COVID-19. Nous devons aider l'ONU et l'Organisation mondiale de la Santé à mobiliser les pays afin de renforcer la coordination des politiques et d'augmenter les ressources pour aider à la préparation et à la réponse des pays touchés par les conflits.

La Chine apprécie et appuie l'aide apportée aux pays concernés par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous aidons la Commission de consolidation de la paix à fournir des réponses adaptées et des programmes de reconstruction pour ces pays, et nous encourageons le Fonds de consolidation de la paix à redéfinir les priorités de ses projets et de ses ressources à cette fin.

Comme nous l'avons vu, les sanctions unilatérales compromettent gravement la capacité fondamentale des pays ciblés à répondre à la pandémie et à préserver les moyens de subsistance, faisant des civils innocents les plus grandes victimes. Nous invitons une fois de plus les pays concernés à reconnaître les conséquences humanitaires négatives de leurs mesures coercitives unilatérales et à prendre immédiatement des mesures pour les lever.

Depuis l'apparition de la COVID-19, la Chine s'est engagée activement dans la lutte mondiale contre cette maladie. La Chine a fait tout son possible pour soutenir et aider les pays dans le besoin, dont beaucoup figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. En juin, le Président Xi Jinping a présidé un sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité contre la COVID-19, qui a démontré la détermination de la Chine et de l'Afrique à lutter ensemble contre la pandémie. La Chine a décidé d'annuler la dette sur les prêts à taux zéro accordés aux pays africains concernés, qui doit être remboursée d'ici la fin de 2020. La Chine a également annoncé que la mise au point et la distribution du vaccin contre la COVID-19 en Chine, lorsqu'il sera disponible, deviendra un bien public mondial. La Chine est prête à continuer à fournir du matériel médical aux pays touchés, à partager son expérience en matière de diagnostic et de traitement, et à envoyer des experts médicaux pour aider les pays à répondre à cette crise.

Face à l'impact de la COVID-19, nous devons mieux comprendre la pérennisation de la paix, et améliorer et renforcer nos approches en matière de consolidation de la paix. Premièrement, nous devrions toujours être axés sur l'être humain. L'expérience de nombreux pays a montré que si nous privilégions les personnes et la vie, nous pourrions mettre au point un ensemble de méthodes efficaces pour lutter contre la pandémie. En matière de consolidation de la paix, nous devrions également mettre les intérêts des personnes au premier plan, respecter l'appropriation nationale dans les pays d'accueil et promouvoir un processus de paix inclusif.

Deuxièmement, nous devons promouvoir la pérennisation de la paix par la voie du développement. Les processus de consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit peuvent facilement revenir à la case départ après une ou deux crises en raison de la faiblesse des bases socio-économiques de ces pays. Le développement est la clef qui contribuera à régler tous les problèmes. La communauté internationale doit accorder une grande importance à l'impact de la COVID-19 sur la situation socio-économique des pays touchés par un conflit, les aider à améliorer leur capacité de développement durable, à renforcer les systèmes de santé publique et à préserver et faire progresser les acquis obtenus en matière de consolidation de la paix afin de jeter des bases solides pour la pérennisation de la paix.

Troisièmement, nous devons renforcer le leadership politique et la participation de l'ensemble de la société. Dans de nombreux pays, un leadership politique fort et la cohésion sociale ont permis d'entreprendre une détection précoce, d'isoler les personnes infectées, et de diagnostiquer et de traiter les cas de COVID-19. Le rétablissement du consensus politique, de la confiance mutuelle et de la cohésion sociale est également un fondement important de la reconstruction nationale. Nous devons soutenir le renforcement de l'autorité des gouvernements légitimes des pays touchés par un conflit, afin qu'ils puissent amener leurs sociétés respectives à sauvegarder les acquis durement acquis en matière de consolidation de la paix et à instaurer la sécurité et la stabilité à long terme.

Il ne fait aucun doute que la pandémie de COVID-19 a eu un impact énorme sur le monde et lui a posé de grands défis. Cependant, nous avons toutes les raisons de croire que l'humanité finira par l'emporter et faire de notre planète un monde meilleur.

Pour y parvenir, nous devons être unis et défendre le multilatéralisme. Les pays sont dépendants les uns des autres et ont un avenir commun. Personne ne peut rompre artificiellement les liens qui nous unissent. L'unilatéralisme est un train à sens unique qui se dirige vers une impasse, et il n'y a pas d'autre option que de faire demi-tour. Nous devons soutenir davantage l'ONU, mieux relever les défis et poursuivre un développement commun par le biais de la coopération multilatérale. Nous devons faire respecter la justice et l'état de droit. La justice est l'espoir de tous et est enracinée dans le cœur des peuples.

Le droit international et les normes en matière de relations internationales sont des garanties importantes pour l'équité et la justice internationales. Tous les pays doivent honorer leurs engagements et s'acquitter des responsabilités et obligations qui leur incombent. Nous ne pouvons pas permettre que la pratique de la politique la force, l'intimidation et l'exceptionnalisme ramènent le monde à l'âge de la jungle. Nous devons respecter la science et soutenir le progrès technologique. Les progrès de la science et de la technologie sont la quête commune de l'humanité.

Chacun a droit à une vie meilleure, y compris ceux qui vivent dans les pays en développement. La pratique consistant à ériger des barrières artificielles pour entraver le développement scientifique et technologique d'autres pays et pour interférer avec la concurrence du marché pour des gains égoïstes est immorale, irresponsable et contraire aux propres intérêts des auteurs de cette pratique. Nous espérons sincèrement que les États Membres et la communauté internationale agiront ensemble, assumeront ensemble leurs responsabilités, partageront ensemble les bénéfices et construiront ensemble un avenir meilleur pour tous.

Annexe 11

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Secrétaire général et M. Ban Ki-moon – et lui souhaiter la bienvenue chez lui – ainsi que M^{me} Cliffe pour leurs exposés complets (annexes 1, 2 et 3, respectivement). Nous tenons également à exprimer notre gratitude à la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Marsudi, pour son leadership sur cette question et pour avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, la maladie à coronavirus (COVID-19) est plus qu'une crise sanitaire. Il s'agit d'un événement multidimensionnel, dont les conséquences et les défis pour la consolidation de la paix sont complexes et interconnectés, qui pourrait malheureusement exacerber les facteurs de conflit. Comme le reconnaît la résolution 2532 (2020), les acquis obtenus en matière de consolidation de la paix et de développement par les pays en transition et les pays sortant d'un conflit pourraient être réduits à néant par la pandémie.

La COVID-19 a provoqué un bilan humain dévastateur qui va bien au-delà des défis de santé publique. Dans les pays fragiles et touchés par des conflits, elle bouleverse les économies et les sociétés en aggravant les causes des conflits, et le rétrécissement de l'espace humanitaire est inquiétant. La violence fondée sur le genre s'intensifie, tout comme le nombre de violations des droits de l'homme. Ce qui précède illustre l'importance de ce débat alors que nous nous rapprochons également de l'examen de l'architecture de paix de 2020.

La pandémie en cours a révélé au grand jour aussi bien les inégalités structurelles au sein des sociétés que les disproportionnalités existantes dans l'accès aux services de base, notamment l'éducation. Les personnes touchées par un conflit comptent parmi les plus vulnérables et les plus exposées.

Il est particulièrement important de renforcer la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, d'avoir une action transversale portant sur les volets de l'aide humanitaire, du développement et de la paix, et de mettre en pratique ce que le Secrétaire général a présenté dans son rapport intitulé « Responsabilité partagée et solidarité mondiale : Gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19 ».

Il est indispensable de partager les enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques, aussi bien dans les pays et régions qu'entre eux. Dans un tel contexte, l'un des principaux concepts qui doit être intégré dans toute initiative de relèvement et de riposte à la COVID-19 concerne la dimension de la consolidation de la paix. La République dominicaine n'a cessé de souligner combien il est crucial d'apporter une réponse globale, coordonnée et unifiée entre les pays et les régions.

Les partenariats pour la consolidation et la pérennisation de la paix sont tout aussi cruciaux, notamment avec la société civile, les institutions financières internationales, les universités, le secteur privé, les donateurs, les décideurs et les communautés locales. Tous ces acteurs doivent unir leurs forces pour mieux articuler leurs avantages comparatifs et élaborer des mécanismes à même d'assurer une forte capacité de consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix a été une enceinte exemplaire à cet égard. Elle mène en permanence des réflexions avec différents acteurs sur la manière d'améliorer la riposte et de soutenir des pays et régions spécifiques. Nous réaffirmons à quel point le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité est important dans ce domaine, de même que le fait d'amplifier la mobilisation de tout le système des Nations Unies.

Les partenaires financiers doivent se fixer l'objectif de parvenir à dégager les bénéfices à long terme de la paix, et non se limiter à offrir un appui de court terme. Nous saluons l'action de nombreuses institutions financières internationales qui soutiennent l'atténuation des risques dans les situations les plus fragiles. Nous félicitons le Fonds pour la consolidation de la paix d'avoir, grâce à ses interventions, apporté une assistance opportune dans la lutte de différents pays contre la COVID-19.

Une partie de la solution à la pandémie consiste à mettre en place une programmation réactive, qui tienne compte des conflits et soit consciente des risques. Elle doit être adaptée au contexte et conforme aux besoins des communautés locales, en particulier des populations les plus vulnérables et les plus marginalisées. C'est impératif si l'on veut éviter que la pandémie ait des conséquences néfastes sur les efforts de consolidation de la paix et que les acquis en la matière soient compromis.

Les interventions qui sont excessivement axées sur la sécurité ne doivent pas être déployées, pas plus que les mesures qui restreignent ou réduisent l'espace civique. Toutes les approches entreprises doivent s'imposer de ne pas nuire et montrer qu'elles prennent en compte les risques de conflit et les questions de genre. Elles doivent également être axées sur l'être humain, et tirer parti des savoir-faire issus de la société civile, en particulier des groupes de femmes et de jeunes. La participation des femmes est indispensable pour parvenir à des solutions durables. La pandémie a encore souligné à quel point les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité sont importantes pour la consolidation et la pérennisation de la paix.

Nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la jeunesse, autour du thème « Agir dans le monde : l'engagement des jeunes », et il est pertinent de rappeler au Conseil de sécurité que, comme le réaffirment les résolutions 2532 (2020) et 2535 (2020), les jeunes jouent un rôle essentiel dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Leur vision n'est pas de rebondir après cette pandémie, mais de reconstruire en mieux.

Sur la base de cette approche, et en tirant les enseignements des exemples passés, qui ont ouvert aux acteurs compétents des espaces pour atteindre des objectifs de consolidation de la paix centraux comme, notamment, la crise de l'Ebola, nous devons considérer que la COVID-19 présente des possibilités pour la consolidation de la paix, en identifiant les voies à renforcer et les moyens de faire en sorte que la pandémie contribue au renforcement de la paix et de la cohésion sociale.

Annexe 12**Déclaration de M^{me} Anne Gueguen, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je remercie l'Indonésie d'avoir pris l'initiative de cette réunion très opportune et les intervenants pour leurs exposés.

L'adoption récente de la résolution 2532 (2020) sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), portée par la Tunisie et la France, a été une étape cruciale. Elle a mis en lumière notre responsabilité collective et notre unité face à cette crise sans précédent. Le Conseil de sécurité a ainsi envoyé un signal clair, en soutien à l'appel du Secrétaire général. C'est également une exigence renouvelée vis-à-vis de l'action collective multilatérale.

L'appel du Secrétaire général au sursaut du multilatéralisme et à la solidarité internationale a montré le chemin. Soixante-quinze ans après l'adoption de la Charte des Nations Unies, il y a urgence à renouer avec l'esprit de San Francisco.

Nous devons à présent passer de la parole aux actes. Avec la Tunisie, la France appelle ainsi à la mise en œuvre collective, intégrée et coordonnée de la résolution 2532 (2020). C'est la responsabilité des membres du Conseil mais aussi de l'ensemble des Nations Unies, en particulier dans leur engagement de prévention des conflits, de médiation et dans leurs activités humanitaires. La Commission de consolidation de la paix a également un rôle important à jouer, et le Fonds de consolidation de la paix est un outil qui a fait la preuve de sa pertinence et de son efficacité et que nous soutenons pleinement.

Je voudrais évoquer à cet égard notre responsabilité vis-à-vis des pays fragiles et en crise. Ces pays, en situation de conflit ou de post-conflit, sont particulièrement à risque dans le contexte de la pandémie. La COVID-19 et les mesures prises pour l'endiguer ont pu alimenter les tensions, engendrer des discours haineux, voire des violences. Elles ont généré de fausses rumeurs, des récits anxiogènes et des actions de désinformation, alors que certains ont été tentés de profiter de la pandémie pour restreindre les libertés publiques. La pandémie a aussi mis à mal la confiance dans les institutions et la résilience économique des plus vulnérables. Il nous revient de réfléchir collectivement aux moyens de lutter contre ces menaces.

Un des éléments clefs de la stabilité de ces pays est la résilience de leurs systèmes de santé. Nous devons à cet égard soutenir les efforts engagés par les Nations Unies et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS doit être confortée dans son rôle normatif, d'alerte et de coordination. Cela n'exclut pas, le temps venu, de tirer les leçons de la gestion de la crise actuelle et d'engager les réformes nécessaires.

La France est engagée aux côtés des Nations Unies pour soutenir les populations vulnérables touchées par la COVID-19. La France a engagé 500 millions d'euros dans le projet ACT-A, dispositif visant à accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, dont elle a été à l'initiative, pour accélérer le développement et l'accès aux traitements, diagnostics et vaccins contre la COVID-19.

Je souhaite enfin réitérer l'importance d'intégrer une perspective de genre dans la réponse à la crise que nous traversons, et de porter une attention particulière aux femmes et à la jeunesse. Nous devons prendre en compte leurs besoins spécifiques dans la réponse à la pandémie, et garantir leur participation pleine, active et effective à tous les niveaux de décision, afin de reconstruire de manière durable et égalitaire. La France contribuera activement à cette réflexion,

notamment à travers l'organisation, dans les mois à venir, du Forum de Paris pour la paix, en novembre 2020, puis, en partenariat avec ONU-Femmes et le Mexique, du Forum Génération Égalité.

Nous le savons, la solution à cette crise et, à plus long terme, la construction d'une paix durable, n'est pas dans le repli sur soi, mais dans une coopération accrue et dans la redynamisation du système multilatéral. Le Secrétaire général peut compter sur le soutien et la détermination de la France.

Annexe 13

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité aujourd'hui à la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie et remercie son pays d'avoir rendu possible le présent débat. La visioconférence d'aujourd'hui arrive à point nommé, car elle fait suite à plusieurs discussions que le Conseil et la Commission de consolidation de la paix ont consacrées à la pandémie et, dernièrement, au dialogue interactif informel que le Niger a coorganisé avec l'Indonésie et l'Allemagne.

Mais qu'il me soit permis avant tout de saisir l'occasion de saluer le Secrétaire général, dont l'appel à un cessez-le-feu mondial et à la solidarité internationale a été le catalyseur de l'adoption de la résolution 2532 (2020). Je tiens également à remercier M. Ban Ki-moon et M^{me} Sarah Cliffe de leurs exposés détaillés et éclairants.

Malheureusement, sur le terrain, l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général n'est généralement pas entendu par les parties belligérantes. Comme l'ont montré les récentes attaques de Boko Haram et de « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » dans le bassin du lac Tchad et au Sahel, les extrémistes violents tentent de profiter de la pandémie, de déstabiliser les gouvernements, en multipliant leurs attaques sur des cibles civiles et militaires. Cette tendance a été corroborée par le Représentant spécial du Secrétaire général, Mohamed Ibn Chambas, lors de son exposé sur l'impact de la maladie à coronavirus (COVID-19) à la Commission de consolidation de la paix en avril dernier. Ces actes ont causé la perte de vies innocentes et des perturbations majeures dans la fourniture de services sociaux de base à la population.

En plus d'être à la fois une crise de santé publique et une crise humaine, la pandémie affecte sérieusement l'économie de pays déjà fragiles comme ceux du G5 Sahel. On estime que le produit intérieur brut de ces pays pourrait se contracter de 7 à 8 % en 2020 pour certains. En juin, l'impact économique négatif au Niger avait déjà atteint 339 millions de dollars de pertes de recettes douanières et non fiscales, bien plus que le budget annuel de la défense de mon pays.

En termes d'impact sur le terrain, les opérations de paix sont fortement affectées par le gel des rotations et le risque de propagation de la maladie, parmi les contingents et la population qu'ils protègent. Je voudrais profiter de cette occasion pour, une fois de plus, féliciter l'ONU, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour avoir mis en place des mesures strictes et efficaces visant à minimiser et à atténuer l'impact de la pandémie au Sahel. Même si les missions de paix, spéciales et politiques des Nations Unies sont elles-mêmes fortement affectées dans leurs opérations, la crise actuelle offre des opportunités d'adaptation et de réorientation, et même de transformation des réponses des missions des Nations Unies afin que personne ne soit laissé pour compte et que les acquis obtenus de haute lutte dans le processus de paix soient dûment maintenus.

Cela commence, avant tout, par la garantie d'un niveau de financement adéquat pour les missions de maintien de la paix, maintenu à son niveau actuel, et si possible renforcé, car la pandémie va encore aggraver la crise dans certaines régions du monde. Cela permettra de déployer les effectifs adéquats et de poursuivre les activités essentielles. Le financement devrait également permettre de fournir à ces pays le soutien adéquat nécessaire au niveau multilatéral afin de préserver les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

En outre, l'ampleur des répercussions de la pandémie actuelle sur les économies des pays conduira très probablement à une récession mondiale pour l'année prochaine et au-delà. Il est donc impératif que, outre les mécanismes de financement traditionnels, nous encourageons des moyens innovants en réduisant la fragmentation des activités de consolidation de la paix et en intégrant de nouveaux outils dans les approches actuelles. Nous devrions soutenir les approches de financement qui mettent en avant les priorités propres à chaque pays et permettent de développer des mécanismes de financement innovants cultivés localement.

En ce qui concerne l'adaptation, cette crise nous a montré qu'à l'avenir une participation significative des communautés, y compris des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, des chefs traditionnels, religieux et des figures de la société civile est nécessaire. Dans des moments comme celui-ci, ils peuvent être le relais des opérations de maintien de la paix, car non seulement ils ont une connaissance de première main des coutumes et traditions locales, mais ils disposent également du réseau nécessaire et de la confiance de la population locale. Nous devons donc nous efforcer de leur fournir les outils nécessaires en matière de renforcement des capacités, de technologie et de tutorat afin de garantir que les efforts de consolidation de la paix se poursuivent quelles que soient les situations.

Pour conclure, alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, et compte tenu de la nature non traditionnelle de cette pandémie, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité, sortir des sentiers battus et transformer notre approche du maintien de la paix pourrait donner des résultats positifs. Les moteurs des conflits d'aujourd'hui sont différents de ce qu'ils étaient en 1945 et impliquent des acteurs socioéconomiques, environnementaux, sanitaires, transnationaux et technologiques. Il est donc nécessaire d'adapter et de transformer les opérations de paix pour prévenir et atténuer les conflits de demain.

Annexe 14**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous nous félicitons de la participation au débat d'aujourd'hui de la Ministre indonésienne des affaires étrangères et d'autres dignitaires qui ont pris la parole plus tôt. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion que nous accueillons positivement. Nous souhaitons également exprimer notre gratitude aux intervenants d'aujourd'hui – le Secrétaire général António Guterres, M. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général et Vice-Président des Sages, ainsi que M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York – pour avoir évalué, informations à l'appui, l'incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la consolidation et le maintien de la paix.

L'un des orateurs précédents a profité du débat d'aujourd'hui pour aborder un sujet qui n'a absolument rien à voir avec l'objet de la discussion qui nous occupe. Nous vous invitons, Monsieur le Président, à décourager les orateurs d'abuser ainsi des réunions du Conseil de sécurité et nous demandons à tous de limiter leurs remarques à la question annoncée à l'ordre du jour.

Nous constatons que la pandémie de COVID-19 a des répercussions négatives sur la situation humanitaire dans les pays en situation de conflit armé ou sortant d'un conflit. Cela entraîne un large éventail de problèmes, notamment l'insécurité alimentaire, la dégradation des systèmes nationaux de santé publique, les difficultés des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et un ralentissement des processus de paix.

Nous rappelons qu'en réponse à l'épidémie d'Ebola il y a plusieurs années, le Conseil de sécurité avait introduit des mesures spécifiques concernant la maladie à virus Ebola, mises en œuvre avec l'aide du système des Nations Unies et de la communauté internationale, dans ses résolutions sur le Libéria et la République démocratique du Congo, qui avaient contribué à contenir la propagation du virus et à en atténuer les conséquences. Cela montre l'efficacité du Conseil face aux pandémies, lorsqu'il agit en fonction du contexte propre aux pays concernés plutôt que de manière indifférenciée.

Les organes compétents des Nations Unies chargés de ces aspects devraient déployer des efforts spécialisés en matière d'intervention, d'atténuation et de relèvement. Nous souhaitons en particulier souligner le rôle crucial de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour assurer la cohérence de la réponse multilatérale à la pandémie de COVID-19 et à ses effets, notamment les aspects médicaux de la riposte mondiale face à l'apparition de la maladie à coronavirus. Nous pensons que la communauté internationale tout entière doit appuyer le travail de l'OMS.

Il ne fait aucun doute que les effets des pandémies entravent la capacité de certains pays à mettre pleinement en œuvre les programmes et politiques de consolidation de la paix qu'ils ont prévus, et que les avancées réalisées avant le déclenchement de la COVID-19 risquent d'être réduites à néant, en raison notamment des conséquences socioéconomiques imprévisibles à long terme.

Dans son rapport de mars 2020 intitulé « Responsabilité partagée et solidarité mondiale : gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19 », le Secrétaire général a proposé des mesures précises pour faire face aux effets que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir. Nous soutenons la plupart de ces mesures.

Nous avons également soutenu pleinement l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par les tentatives de certains groupes armés illégaux qui, semble-t-il, essayent de profiter de la

pandémie pour gagner du terrain et remettre en cause les processus de paix. On signale notamment une hausse des activités terroristes dans la région sahélo-saharienne. Il est donc important que la pause humanitaire et la cessation des hostilités ne s'appliquent pas aux opérations antiterroristes, conformément à la résolution 2532 (2020).

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts du Secrétariat pour garantir la santé et la sécurité du personnel des Nations Unies sur le terrain, et contribuer ainsi aux efforts nationaux de lutte contre la COVID-19 et de relèvement dans les pays qui sortent d'un conflit.

Il faut garantir la continuité et l'efficacité des efforts de consolidation de la paix des Nations Unies, tout en respectant strictement les directives en vigueur en matière de santé publique. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix pourrait contribuer à mobiliser un soutien financier à l'appui des systèmes de santé nationaux débordés, lorsque les gouvernements hôtes en font la demande. Une analyse complète des incidences socioéconomiques négatives de la pandémie et de ses possibles répercussions sur l'état général et les besoins humanitaires d'un pays spécifique inscrit à l'ordre du jour de la Commission, menée en collaboration avec les autorités nationales, pourrait également s'avérer utile.

L'une des mesures urgentes énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur la responsabilité partagée concerne la nécessité de lever les sanctions, qui limitent sérieusement la capacité des pays touchés de répondre aux difficultés que fait naître la pandémie. Nous réaffirmons notre appui aux propositions du Secrétaire général et tenons à souligner les effets socioéconomiques dangereux et aggravants des sanctions unilatérales sur la pérennisation de la paix, en particulier dans les pays en développement. Ces restrictions entravent la capacité des pays à financer de leurs activités de consolidation de la paix et de développement. Lever les sanctions permettrait à ces pays de relever plus efficacement les défis posés par la COVID-19. Nous proposons que le Secrétariat prépare un document d'orientation consacré à l'incidence des sanctions sur la lutte contre la COVID-19, contenant une évaluation des conséquences négatives des mesures coercitives sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

La Russie continue de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre la pandémie en cours et ses conséquences. Nous collaborons avec l'Organisation mondiale de la Santé pour accompagner financièrement ses interventions face à la COVID-19 et promouvoir le respect du Règlement sanitaire international. Notre pays collabore également avec le Programme alimentaire mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement à cet égard. Par les voies multilatérales, la Russie a consacré plus de 30 millions de dollars à la promotion des interventions contre la pandémie. Nous continuons également d'apporter notre assistance bilatérale en fournissant des équipements de protection individuelle, des systèmes de dépistage et des fournitures de laboratoire et en dépêchant, sur demande, des équipes médicales.

Hier, la Fédération de Russie a officiellement déposé le premier vaccin au monde contre la COVID-19. Les essais cliniques ont montré son haut niveau d'efficacité et de sécurité. Plusieurs autres vaccins prometteurs sont en phase de préparation aux essais cliniques. En outre, plusieurs médicaments antiviraux russes pour le traitement de la COVID-19, ainsi que des outils diagnostics, ont déjà été déposés dans notre pays.

Nous sommes prêts à coopérer au niveau international avec tous les partenaires intéressés pour mettre au point et lancer vaccins et médicaments, afin d'assurer une riposte mondiale coordonnée face à la propagation de la COVID-19 et de garantir une victoire commune sur la pandémie.

Annexe 15

Déclaration de M^{me} Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Pour commencer, je remercie le Secrétaire général António Guterres, M. Ban Ki-moon et M^{me} Sarah Cliffe de leurs observations éclairantes, et nous félicitons la présidence indonésienne d'avoir organisé cette discussion opportune.

Nous traversons une période extrêmement difficile. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de faucher des vies et de faire disparaître les moyens de subsistance, mettant ainsi à l'épreuve notre détermination collective en tant que nations, régions et communauté internationale. Les perturbations des chaînes logistiques et le fort repli des activités économiques ont exacerbé les inégalités aussi bien au sein des pays qu'entre eux, tandis que les confinements prolongés ont eu des conséquences désastreuses sur les opérations humanitaires, les secteurs de l'éducation et d'autres protections sociales essentielles à la pérennisation de la paix.

Pour les pays touchés par un conflit, la pandémie a accentué les risques en matière de sécurité, puisque des accords de paix déjà précaires sont devenus de plus en plus fragiles à mesure que de nombreux belligérants, notamment des groupes armés, continuaient d'ignorer nos appels communs à un cessez-le-feu mondial, comme l'énonce la résolution 2532 (2020). Dans des circonstances aussi instables, les personnes en situation de vulnérabilité ont été touchées de manière disproportionnée par les pénuries alimentaires, les niveaux élevés de déplacement, l'augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre et les autres difficultés humanitaires et de protection qui menacent d'annuler les progrès acquis au prix de gros efforts en matière de consolidation de la paix dans les pays en situation de conflit ou d'après-conflit.

Face à ces immenses difficultés, le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle crucial pour renforcer les arrangements institutionnels entre les États Membres et les institutions financières internationales, dans le but de sauvegarder les plans nationaux de développement, de renforcer les contrats sociaux et d'étayer l'appropriation nationale des processus de paix. Ces arrangements institutionnels, qui visent à consolider les partenariats et à assurer des financements prévisibles et fiables, sont indispensables pour prévenir les conflits dans de nombreux contextes fragiles. À cet égard, Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et de l'action essentielle à la consolidation et à la pérennisation de la paix que finance le Fonds pour la consolidation de la paix. Néanmoins, leur provisionnement est largement insuffisant, et nous invitons instamment les pays donateurs et le secteur privé international à redoubler d'efforts pour apporter un appui financier à ces mécanismes institutionnels essentiels, qui constituent une bouée de sauvetage vitale pour de nombreuses personnes en situation précaire.

Pour garantir que les pays touchés par un conflit soient en mesure de réparer leur tissu social, de faire progresser les processus politiques, de renforcer les institutions, de rétablir l'autorité de l'État et d'assurer justice et prospérité pour tous, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous encourageons la communauté internationale des donateurs à honorer ses engagements en matière d'aide internationale au développement et à envisager d'autres options pour l'allègement de la dette. Nous nous faisons également l'écho des appels conjoints lancés par le Secrétaire général et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que de ceux lancés récemment par un groupe de rapporteurs spéciaux sur les droits de la personne, qui invitent à lever toutes les mesures coercitives unilatérales entravant la capacité des pays de lutter

contre la pandémie. Les sanctions créent des souffrances inutiles dans les sociétés vulnérables. Elles ne font que contrecarrer l'appropriation nationale et la coopération mondiale, principes les plus fondamentaux de la pérennisation de la paix.

Tout en continuant d'étudier les incidences de la COVID-19 en matière de consolidation de la paix, nous devons renouveler nos efforts pour protéger les plus vulnérables. Parallèlement, nous devons également garder un œil attentif sur d'autres menaces qui ajoutent encore à la complexité qui caractérise la situation en matière de sécurité au XXI^e siècle, comme les changements climatiques. En amont de la phase intergouvernementale de l'examen 2020 du dispositif de consolidation de la paix, nous devons nous employer à renforcer encore les synergies dans tout le système des Nations Unies, notamment en envisageant de nouveaux moyens de mobiliser, via le Conseil économique et social, des actions de développement de grande ampleur pour remédier aux problèmes liés à la consolidation de la paix aux niveaux national et régional. Ce n'est qu'en renforçant et en systématisant une approche cohésive et intégrée dans les domaines interdépendants de la paix, de la sécurité et du développement que nous pourrions fournir les solutions inclusives, axées sur l'être humain et tenant compte du climat qui sont nécessaires pour pérenniser la paix.

Je conclurai en me faisant l'écho de ce que la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie a déclaré tout à l'heure : la crise peut créer une ouverture favorable à la paix (voir annexe 4). Sachons saisir cette occasion.

Annexe 16**Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent adjoint de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Avant toute chose, je tiens à remercier la présidence indonésienne d'avoir convoqué le présent débat qui tombe à point nommé. Je remercie également le Secrétaire général de sa présence aujourd'hui et de ses efforts inlassables pour mobiliser le système des Nations Unies et les efforts internationaux, aux fins de remédier aux incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Enfin, je remercie de leurs exposés l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York.

Crise mondiale massive et défi sans précédent, la pandémie provoquée par la maladie à coronavirus fait peser une menace importante sur la paix et la sécurité internationales et s'accompagne d'une catastrophe sanitaire, d'un profond ralentissement économique et de graves risques d'instabilité. Elle a des effets sur la sécurité alimentaire, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance. Elle contribue également à l'érosion de la cohésion sociale et risque d'exacerber les tensions sous-jacentes.

Malgré son caractère mondial et le fait qu'elle touche tous les pays sans exception, la pandémie frappe avant tout les personnes qui sont déjà victimes des conflits, de la violence et des troubles qui agitent le monde. Elle fait courir de graves risques aux populations de réfugiés et de déplacés, déjà traumatisées et vulnérables, et, comme l'a fait observer le Secrétaire général, elle menace de faire ressortir les causes profondes et les fragilités sous-jacentes qui peuvent typiquement conduire à un conflit ou l'exacerber et sont au coeur des activités de consolidation de la paix. Tous ces aspects de la crise contribuent directement ou indirectement à amplifier les défis qui se posent pour pérenniser la paix.

Dans ce contexte, la pandémie fait peser de graves menaces sur les processus de paix et les transitions vers la paix et la stabilité actuellement en cours. En outre, elle perturbe ou complique la tâche des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et on assiste à une recrudescence des conflits armés dans certains foyers de tension, ce qui provoque de nouveaux déplacements et aggrave des situations humanitaires déjà désastreuses.

Le 23 mars, le Secrétaire général a appelé à un cessez-le-feu mondial immédiat afin de « faire taire les armes » et de « concentrer nos efforts sur le véritable combat de nos vies ». Dès que la pandémie s'est déclarée, la Tunisie a mis en garde contre ses effets multidimensionnels et sans précédent et contre les difficultés qu'elle pose pour le maintien de la paix et de la sécurité, en particulier dans les pays ravagés par la guerre et ceux qui sortent d'un conflit ou sont confrontés à une crise humanitaire. La Tunisie a donc soutenu sans réserve l'appel du Secrétaire général, convaincue que sa mise en œuvre immédiate était une priorité fondamentale.

Dans ce cadre, la Tunisie a dirigé son attention sur le rôle central du Conseil de sécurité en ces circonstances aussi critiques pour préserver la paix et la sécurité, faire taire les armes aux quatre coins du monde, garantir la poursuite des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales et créer les conditions nécessaires à la fourniture d'une aide médicale vitale aux personnes qui vivent dans des lieux hautement vulnérables.

La Tunisie a donc été à l'origine, avec la France, de la résolution 2532 (2020), qui a été adoptée à l'unanimité le 1^{er} juillet. La résolution indique que l'ampleur sans précédent de la pandémie de COVID-19 risque de menacer le maintien de la paix

et de la sécurité internationales et reconnaît que les acquis obtenus par les pays en transition et les pays sortant d'un conflit en matière de consolidation de la paix et de développement risquent d'être réduits à néant. Elle prie également au Secrétaire général de tenir le Conseil de sécurité informé des effets qu'a la pandémie sur la capacité des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales de s'acquitter des tâches prioritaires qui leur incombent.

Nous pensons que les efforts pour atténuer les effets de la pandémie et régler les problèmes qu'elle pose pour le maintien de la paix devraient s'inscrire dans une approche globale et multidimensionnelle et être guidés par notre ferme volonté politique collective et l'intérêt qu'il y a pour tous de renforcer la solidarité et la coopération aux niveaux international, régional et national.

Dans ce contexte, nous soulignons à quel point il importe de mettre en œuvre la résolution 2532 (2020) et de rechercher les moyens d'apporter un soutien plus efficace aux pays ravagés par la guerre ou sortant d'un conflit afin, à la fois, de contenir les effets de la pandémie et de faire progresser réellement les efforts de stabilisation et de règlement pacifique des différends.

Étant donné que la paix est plus durable lorsqu'elle est prise en main, dirigée et mise en œuvre localement, il est primordial de mettre l'accent sur le renforcement des mécanismes locaux de règlement des conflits, des processus politiques de paix et de la participation des femmes et des jeunes aux initiatives de consolidation de la paix, aux efforts de lutte contre la COVID-19 et aux dialogues sans exclusive.

Dans le même ordre d'idées, nous soulignons l'importance de promouvoir la coopération et le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, compte tenu de leur connaissance des facteurs et des spécificités des conflits et de leur capacité de traiter avec les parties concernées, en plus du rôle qu'elles peuvent jouer dans la conclusion et le suivi des accords de paix.

Pour conclure, nous réaffirmons que la Tunisie est fermement déterminée à poursuivre activement ses efforts à l'appui de toutes les initiatives et mesures pour faire face aux effets de la pandémie et maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

Annexe 17**Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie l'Indonésie d'avoir organisé ce débat à ce moment précis.

La maladie à coronavirus (COVID-19) constitue une crise d'une ampleur et d'une complexité sans précédent. Elle a provoqué une avalanche de problèmes sanitaires, humanitaires, économiques, sociaux, politiques et en termes de développement et de sécurité qui ont des retombées à la fois immédiates et à long terme. Nous pouvons tous voir à quel point ces problèmes sont imbriqués. Pour citer un article récent de l'International Crisis Group :

« bien téméraire serait l'ambassadeur à l'ONU qui parierait que les retombées sanitaires, économiques et sociales de la COVID-19 ne conduiront pas à une plus grande instabilité politique ».

C'est pourquoi il nous faut apporter la bonne réponse, car sinon nous risquons de nous retrouver face à un scénario où plusieurs décennies de progrès en matière de paix et de développement seront effacées par une longue période de troubles et de souffrances humaines.

En tant que membre du Conseil et seule économie de premier plan à atteindre l'objectif de 0,7% d'aide publique au développement, le Royaume-Uni est déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que les pays ne basculent dans la crise. Dans le cas de la COVID-19, cela signifie prendre nos responsabilités et faire en sorte qu'il y ait une action multilatérale coordonnée, globale et collaborative. Cela signifie donner la priorité aux pays qui sont les plus vulnérables aux chocs et les soutenir. Cela signifie veiller à ce que les actions soient calibrées et tiennent compte des risques, et se mobiliser pour prévenir les crises dans un esprit de solidarité.

Le Royaume-Uni s'inquiète des effets de la COVID-19 sur les personnes les plus vulnérables dans le monde, et nous sommes en train de redéfinir en conséquence les priorités d'un grand nombre de nos programmes. Malgré les pressions qui s'exercent sur l'économie mondiale, nous devons mobiliser des ressources pour les pays qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi, en collaboration avec l'Inde, le Royaume-Uni a fait campagne en faveur d'un plan d'action ambitieux du Groupe des Vingt, comprenant une enveloppe de 200 milliards de dollars de la Banque mondiale et des banques régionales de développement pour soutenir l'investissement dans des programmes de santé et fournir une aide budgétaire d'urgence aux pays les plus pauvres. Tandis que nos recherches pour trouver un vaccin se poursuivent à un rythme soutenu, nous devons également continuer à œuvrer à la mise en place d'un cadre qui garantisse un accès équitable aux personnes les plus vulnérables à travers le monde.

Comme je l'ai mentionné pendant le récent dialogue entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix – organisé conjointement avec l'Allemagne, le Niger et votre pays, Monsieur le Président –, le Royaume-Uni estime que le système des Nations Unies doit faire plus pour prendre en compte la consolidation de la paix et les risques de conflit dans la réponse humanitaire, économique et en matière de développement mondiale à la COVID-19. Cela veut dire que l'ONU et ses partenaires doivent soutenir les pays afin qu'il y ait une compréhension commune des risques de conflit de manière à faire en sorte que les réponses qui sont apportées n'exacerbent pas les facteurs d'instabilité par inadvertance. Cela veut dire qu'il faut continuer à donner la priorité aux questions dont nous savons qu'elles sont au cœur d'un contrat social qui sous-tend la résilience, la bonne gouvernance, l'inclusion, le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Cela veut dire aussi qu'il faut saisir les occasions de déployer des efforts particuliers pour désamorcer les conflits et tirer parti des initiatives de paix.

Nous devrions tous être prêts, au sein du Conseil, à prendre toutes les mesures possibles pour aider l'ONU à faire en sorte que les pays ne basculent pas dans l'instabilité ou, le cas échéant, les aider à s'en sortir.

Je veux ici réitérer la demande qui a été faite au Secrétaire général de fournir de nouvelles orientations au système des Nations Unies sur cette question sous la forme d'une note de synthèse concernant une telle approche. L'ONU ne peut pas à elle seule empêcher que les avancées en matière de paix et de développement soient réduites à néant. Nous devons travailler ensemble pour prévenir la déstabilisation. Le Royaume-Uni est gravement préoccupé par le risque grandissant d'une famine en 2020, accéléré par l'impact de la COVID-19. Nous travaillerons en lien étroit avec nos partenaires afin de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour non seulement nous préparer mais surtout pour éviter une insécurité alimentaire catastrophique et l'instabilité qui en découlerait.

Toutefois, la complexité de la crise de COVID-19 rend la collaboration entre l'ONU et les institutions financières internationales essentielle si nous voulons que la réponse internationale soit efficace. Les mesures macroéconomiques prises par les institutions financières internationales et les réponses socioéconomiques menées par l'ONU doivent jouer des rôles complémentaires. Là encore, cela nécessite, comme point de départ, une compréhension partagée des risques et des possibilités, basée sur une analyse commune. Cette approche commune doit ensuite être intégrée à tous les niveaux, non seulement au sommet, non seulement sur le terrain, mais aussi à tous les échelons intermédiaires.

Nous avons dit précédemment que la COVID-19 constituait un véritable test des réformes de l'ONU engagées par le Secrétaire général. Elle a mis en évidence l'importance d'une approche « Unis dans l'action » et d'un travail interpilliers pour mettre en place et pérenniser cette approche.

Ces préoccupations ont été au cœur de notre participation à l'examen 2020 du dispositif de consolidation de la paix, et je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport 2020 (S/2020/773). J'en profite également pour saluer le travail du Canada en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix. Nous avons été impressionnés par l'agilité dont a fait preuve la Commission de consolidation de la paix dans sa réponse à la COVID-19 à un moment où d'autres organes des Nations Unies, y compris, oserais-je le dire, le Conseil, ont été plutôt lents à réagir. Comme le montre ce débat, l'approche de la consolidation de la paix n'est pas seulement souhaitable. Elle est essentielle, fondamentale, si nous voulons répondre efficacement aux défis les plus pressants de notre temps.

Annexe 18

Déclaration de M^{me} Cherith Norman-Chalet, Représentante permanente adjointe des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir organisé la réunion de ce matin. Nous vous en sommes très reconnaissants. Nous remercions également l'Indonésie d'avoir poursuivi la discussion du Conseil de sécurité sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Mes remerciements vont aussi au Secrétaire général António Guterres et à l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon pour leurs exposés d'aujourd'hui.

Il est difficile d'exprimer la profonde tristesse que nous ressentons face aux décès, maladies et autres conséquences terribles qui ont résulté de la pandémie de COVID-19, y compris celles touchant les personnels de santé et humanitaire qui tous les jours mettent leur vie en danger. Ils sacrifient à une cause bien plus grande qu'eux, et nos cœurs et nos prières vont à leurs familles et à leurs communautés pendant cette période difficile.

Déclaration de M. George Ward, Conseiller politique à la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons adopté la résolution 2532 (2020) il y a un peu plus d'un mois, soutenant l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial afin de donner un répit aux pays et régions qui, affaiblis par la violence et les conflits, sont particulièrement vulnérables face au virus. Nous devons maintenant réfléchir à la manière dont la pandémie a touché les régions particulièrement sensibles.

Je commencerai par dire que nous sommes heureux que plusieurs groupes armés aient déclaré des cessez-le-feu pour répondre à l'appel du Secrétaire général avant même que le Conseil de sécurité n'adopte la résolution. Dès le mois d'avril, les combattants de 12 pays avaient déposé leurs armes, y compris ceux qui sont impliqués dans certains des conflits les plus insolubles au monde.

Malheureusement, comme nous le savons, beaucoup de ces cessez-le-feu commencent à s'effondrer, y compris aux Philippines. Nous notons également avec une profonde inquiétude la récente escalade de la violence entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et avons appelé les parties à reprendre des négociations de fond pour régler aussi rapidement que possible le conflit du Haut-Karabakh. Nous exhortons les gouvernements et autres acteurs du monde à respecter les cessez-le-feu existants ou à convenir de nouveaux accords de cessez-le-feu afin qu'ils puissent se concentrer sur la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) et la protection de leurs citoyens.

Nous condamnons fermement les organisations terroristes qui cherchent à tirer profit de cette situation difficile. Il est terrible qu'en plein milieu de cette pandémie, alors que les gouvernements légitimes s'efforcent d'endiguer le virus, ces organisations poursuivent leurs efforts de recrutement et commettent des actes criminels injustifiables. Nous avons ainsi vu des groupes et des acteurs terroristes, qui sont motivés par des considérations raciales et ethniques, promouvoir leurs intérêts en répandant la désinformation et les conspirations concernant l'apparition et la propagation du virus. Que l'on puisse être aussi diabolique est inconcevable, mais c'est ce à quoi nous sommes confrontés.

L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) exploite les failles de sécurité en Iraq causées par la pandémie pour relancer une insurrection soutenue. S'appuyant sur la propagande, l'EIIL, Al-Qaida et d'autres groupes terroristes utilisent la pandémie comme outil de recrutement. Nous poursuivrons nos opérations et nos actions légitimes et légales contre les groupes terroristes qui menacent la paix partout dans le monde.

En tant que premier donateur humanitaire au monde, les États-Unis restent inébranlables dans leur réponse à la pandémie de COVID-19. Nous continuons d'appuyer des programmes essentiels dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, et de la protection. Nous prenons au sérieux l'avertissement du Secrétaire général concernant une catastrophe générationnelle due aux fermetures d'écoles en cours qui ont touché plus d'un milliard d'élèves. Nous travaillons directement avec ceux qui, sur le terrain, luttent contre le virus, notamment les gouvernements, les organisations multilatérales, les organisations confessionnelles, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les instituts de recherche et d'autres organisations. Dans le même temps, nous cherchons à répondre comme il se doit aux autres risques qui pourraient être exacerbés par la pandémie.

Les États-Unis ont déjà annoncé plus de 1,6 milliard de dollars d'aide économique, sanitaire et humanitaire supplémentaire au titre de leur engagement de près de 2 milliards de dollars d'aide étrangère américaine pour lutter contre la COVID-19. Cette aide fait partie des plus de 12 milliards de dollars que le Gouvernement des États-Unis a accordés à la réponse mondiale, notamment pour la mise au point de vaccins et de traitements, les efforts de préparation et l'aide humanitaire. Elle vient s'ajouter aux plus de 170 milliards de dollars que les États-Unis ont investis dans la santé mondiale et l'aide humanitaire au cours de la dernière décennie. De fait, les États-Unis sont de loin le chef de file mondial de cette aide.

La communauté internationale doit rester tout aussi déterminée à poursuivre ses efforts pour répondre aux autres crises humanitaires en cours. Le virus a non seulement fait des victimes, mais aussi paralysé les économies du monde entier. Les populations vulnérables et marginalisées, y compris aux États-Unis, ont été particulièrement touchées par ces effets secondaires.

Lorsque nous réfléchissons à la meilleure façon de gérer les futures pandémies et de limiter leurs répercussions sur la sécurité internationale, nous devons tirer les leçons de notre expérience de la COVID-19 et reconnaître l'importance vitale de la transparence. Il est également crucial de veiller à ce que des protections soient mises en place pour les populations vivant dans les zones de conflit et pour les groupes à risque.

Nous ne devons pas permettre à ce virus d'entraver les efforts de longue haleine en faveur de la paix et de la sécurité. Nous ne devons pas lui permettre de nous diviser. Avec l'ONU et d'autres partenaires internationaux, l'Administration Trump continuera à mener la lutte contre ce virus pendant cette période critique. Et nous ferons tout notre possible pour garantir un monde plus sûr, maintenant et à l'avenir.

Annexe 19

Déclaration de la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La pandémie mondiale a profondément bouleversé le monde et présente des risques particuliers pour les pays fragiles et touchés par des conflits. Nous assistons à la remise en cause des gains acquis de haute lutte en matière de consolidation de la paix et de développement, à l'exacerbation des défis économiques et à l'intensification des tensions sociétales. La réponse aux ramifications sanitaires, économiques et sociales de la pandémie est désormais un défi central, non seulement pour les États individuellement, mais aussi pour le système multilatéral. L'ONU, les institutions financières internationales, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et les États Membres doivent œuvrer de concert et veiller à ce qu'une perspective de prévention des conflits soit intégrée dans toutes les réponses à la maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Australie soutient l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et continue de fournir un financement de base à long terme aux organismes des Nations Unies chargés de la consolidation de la paix. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2532 (2020) et saluons l'importante contribution des opérations de paix des Nations Unies et des équipes de pays aux efforts locaux et nationaux de lutte contre la COVID-19 partout dans le monde.

Dans le contexte de cette crise, nous devons garder à l'esprit l'importance de la cohésion sociale, de la résilience et des approches inclusives. Nous félicitons les entités des Nations Unies chargées de la consolidation de la paix pour leur promotion constante de la prise en compte des questions de genre et des questions concernant les jeunes, et nous saluons les efforts de consolidation de la paix à long terme menés par l'ONU dans la région du Pacifique, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans les îles Salomon. Nous exhortons l'ONU et les États Membres à intensifier leurs efforts pour associer véritablement les femmes et les jeunes, qui sont des agents de changement, à l'élaboration des mesures que nous prenons pour faire face à cette pandémie mondiale. Cela est essentiel étant donné qu'il est établi que les effets négatifs de la COVID-19 touchent de manière disproportionnée les groupes déjà vulnérables de la société, notamment les femmes et les jeunes.

Nous ne devons pas laisser la pandémie ou les mesures que nous prenons pour lutter contre celle-ci mettre en péril l'égalité des sexes, le développement, la consolidation de la paix ou les acquis en matière de droits de l'homme. Nous devons mettre à profit les bouleversements et le sens d'urgence qu'elle a provoqués pour reconstruire en mieux, notamment en faisant avancer les réformes de l'ONU. Ce débat est particulièrement important dans le contexte de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2020/773), qui met en évidence les progrès réalisés dans un certain nombre de domaines, notamment en ce qui concerne les bureaux des coordonnateurs résidents, qui jouent un rôle essentiel dans la gestion de l'action de l'ONU contre la COVID-19. Nous exhortons toutes les parties prenantes à continuer de faire avancer la mise en œuvre du programme en faveur de la pérennisation de la paix. Ce travail revêt la plus haute importance, non seulement pour lutter contre la pandémie, mais également pour renforcer la résilience face aux autres défis mondiaux à venir.

Annexe 20

Déclaration de M. Yashar Aliyev, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation de la République d'Indonésie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. M^{me} Retno Marsudi. Je voudrais également féliciter la République d'Indonésie pour avoir organisé ce débat public de haut niveau sur le thème « Les pandémies et les problèmes qu'elles posent à la pérennisation de la paix ».

La situation actuelle exige une action commune pour faire face efficacement et en temps utile aux difficultés auxquelles la communauté internationale est confrontée s'agissant de ses efforts de consolidation de la paix dans le contexte de la pandémie. Comme indiqué dans la note de cadrage établie en vue de ce débat public de haut niveau, « la coopération internationale, la collaboration et la responsabilité collective dans le cadre d'un multilatéralisme fondé sur des principes sont essentielles » (S/2020/765, *annexe, par. 6*).

L'Azerbaïdjan ne ménage aucun effort pour contribuer à renforcer la solidarité internationale, promouvoir le multilatéralisme et mobiliser l'appui et les ressources nécessaires. Le Gouvernement azerbaïdjanais a fait deux dons à l'Organisation mondiale de la Santé et a fourni une aide humanitaire d'urgence à 29 pays touchés par la pandémie.

L'initiative présentée par le Président de la République d'Azerbaïdjan, S. E. M. Ilham Aliyev, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, en vue de la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale sur la pandémie de coronavirus (COVID-19) au niveau des chefs d'État et de gouvernement, a bénéficié d'un appui massif de plus des deux tiers des États Membres, toutes régions et tous groupes politiques confondus. Par suite de quoi, le 10 juillet, la trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale a commencé ses travaux.

L'Azerbaïdjan s'est félicité de l'adoption, en juillet dernier, de la résolution 2532 (2020), dans laquelle le Conseil de sécurité, jugeant que l'ampleur sans précédent de la pandémie de COVID-19 risque de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, exige notamment la cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations dont il est saisi et demande à toutes les parties à des conflits armés de prendre part immédiatement à une pause humanitaire durable.

Les accords de cessez-le-feu, qui sont des outils importants pour la cessation des hostilités et l'action humanitaire, doivent être appliqués de bonne foi si l'on veut parvenir rapidement à un règlement politique. Malheureusement, dans certaines situations de conflit armé, bien souvent, les agresseurs feignent d'être pacifiques et d'être engagés en faveur de trêves ou d'accords de cessez-le-feu et se basent sur une mauvaise interprétation des objectifs des principes humanitaires pour essayer de préserver les gains militaires obtenus par l'utilisation illégale de la force et d'autres agissements contraires à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Ainsi, au cours des années qui se sont écoulées depuis l'instauration du cessez-le-feu entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan en 1994, les forces armées arméniennes violent régulièrement le cessez-le-feu, en lançant des attaques directes et aveugles contre les villes et les villages azerbaïdjanais situés le long de la ligne de front et de la frontière entre les deux États. Ces attaques se poursuivent en dépit de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. En outre, l'Arménie mène une politique qui vise délibérément à consolider le statu quo de l'occupation, notamment en renforçant son appareil militaire dans les territoires saisis et en modifiant leur

caractère démographique, culturel et physique, en violation flagrante du droit international. Ni le processus de paix en cours ni l'urgence sanitaire mondiale n'ont convaincu l'agresseur de mettre fin à ses activités illégales.

Au contraire, même les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 n'ont pas empêché l'Arménie de continuer à se livrer à des provocations armées. Le 12 juillet, en violation flagrante du droit international, l'Arménie a lancé une attaque transfrontière contre l'Azerbaïdjan dans le district de Tovouz, durant laquelle elle a utilisé de l'artillerie et des mortiers. Cette attaque a fait un certain nombre de victimes, y compris des civils, ce qui a exigé une riposte énergique pour neutraliser les tirs arméniens et dissuader l'Arménie de commettre de nouveaux actes d'agression. Par conséquent, la déclaration de l'Arménie dans laquelle elle prétend adhérer et apporter son soutien à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial n'est rien d'autre qu'un pur mensonge. Il ne fait aucun doute que l'objectif de l'Arménie n'est pas de sauver des vies et d'alléger les souffrances des personnes dans le besoin, mais d'empêcher plus de 700 000 Azerbaïdjanais déplacés de force de regagner leur foyer et de coloniser les territoires qu'elle a occupés et dans lesquels elle s'est livrée au nettoyage ethnique.

Le rôle de premier plan que l'ONU a joué au cours des dernières décennies dans le renforcement des efforts internationaux en faveur de la pérennisation de la paix a permis de réaliser des progrès notables pour ce qui est de régler les différends et les conflits, de mettre fin au colonialisme et de redonner espoir aux personnes touchées par la guerre et l'instabilité. Toutefois, de graves défis subsistent, comme le montrent la résurgence persistante des conflits, l'augmentation des niveaux de déplacement et les violences motivées par la haine. De par le monde, des peuples continuent d'être victimes d'une occupation étrangère prolongée, du nettoyage ethnique et du non-respect du principe de responsabilité pour des violations graves du droit international. Il faut prendre des mesures appropriées pour remédier aux conflits prolongés et à leurs conséquences politiques, militaires et humanitaires. Dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et du droit international, il faut adopter une approche globale pour faire face aux risques multidimensionnels que la pandémie mondiale de COVID-19 fait peser sur la pérennisation de la paix.

Annexe 21**Déclaration de M^{me} Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la présidence indonésienne d'avoir organisé le présent débat de haut niveau sur ce sujet important. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude à S. E. M^{me} Retno L.P. Marsudi, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, pour avoir présidé cette séance. Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon et M^{me} Sarah Cliffe de leurs exposés très instructifs.

Il s'avère que la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) et les bouleversements multidimensionnels qu'elle entraîne ont des implications profondes et durables pour les sociétés, y compris, dans certains contextes, en exacerbant les griefs existants et les menaces auxquelles sont confrontées les communautés. En particulier, cette situation a aggravé les difficultés auxquelles se heurtent les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix dans des pays déjà touchés par la fragilité, les conflits et la violence. S'attaquer à la COVID-19 est doublement difficile dans les pays où les conditions sociales et économiques étaient déjà instables en raison de la faiblesse de la gouvernance et des institutions étatiques, et de l'inégalité d'accès aux services pour les populations vulnérables. Nombre de ces pays se heurtent en outre à des difficultés aggravantes, notamment les chocs liés aux changements climatiques, les déplacements forcés et l'insécurité alimentaire. Dans certains contextes, les interventions gouvernementales face à la crise en cours ont mis à jour les inégalités structurelles en place. Nous avons constaté une augmentation sensible de la violence fondée sur le genre et un recul de l'accès aux services de base, ainsi qu'à la justice et aux soins de santé, ce qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles.

Il est donc important que l'intervention immédiate et les investissements à plus long terme des pays tiennent compte de ces réalités pour éviter d'exacerber les facteurs de fragilité existants et, au contraire, contribuer à renforcer la résilience, aussi bien à cette crise qu'aux chocs futurs. Pour y parvenir, il est impératif de réorienter radicalement les approches de consolidation de la paix, de sorte qu'elles répondent à cette menace multidimensionnelle. Ces approches doivent tenir compte des conflits et des risques, et comporter des dispositions axées sur les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées de la société. Si ces problèmes ne sont pas dûment abordés, nous craignons que les efforts entrepris sapent les progrès réalisés jusqu'à présent en matière de consolidation de la paix et compliquent les efforts futurs visant à édifier des sociétés plus pacifiques et plus inclusives.

Les gouvernements des pays touchés par un conflit font de leur mieux pour sauver des vies et atténuer le pire des incidences socioéconomiques. Néanmoins, les efforts déployés par les gouvernements nationaux ne suffiront pas pour venir à bout de la crise ; ils doivent être complétés par des démarches responsables et collaboratives émanant de la communauté internationale.

Je voudrais faire part de mes réflexions s'agissant de remédier aux nombreuses conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Premièrement, mettre en œuvre, à l'échelle du système, l'approche de paix durable est indispensable pour garantir que la réponse des Nations Unies, y compris les efforts pour reconstruire en mieux, contribue à réduire à long terme les risques de conflit violent. Dans ce contexte, le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix n'en est que plus pertinent. Le système des Nations Unies, les gouvernements nationaux et les partenaires internationaux doivent éviter

de ne se concentrer que sur les interventions d'urgence ; ils doivent au contraire collaborer sur les trois piliers. Étant donné que les facteurs de risque de violence sont susceptibles d'augmenter pendant cette crise, reconstruire en mieux est aussi l'occasion de promouvoir des sociétés pacifiques.

Deuxièmement, les activités de la Commission de consolidation de la paix visant à accompagner les pays touchés par un conflit doivent tenir compte de la nécessité d'investir davantage dans les institutions d'État, notamment celles chargées de la santé, de l'application des lois, de la gestion des catastrophes, de la sécurité alimentaire et de l'éducation. Les projets du Fonds pour la consolidation de la paix doivent en tenir compte comme il convient.

Troisièmement, dans les situations que la pandémie a modifiées sur le terrain, les efforts de consolidation de la paix peuvent s'appuyer sur les ajustements déjà en cours de réalisation par le maintien de la paix dans certains domaines communs. La réorientation vers les activités de proximité, la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, la lutte contre les infodémies et la protection des civils pourraient être quelques-uns des domaines à envisager.

Quatrièmement, l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et la résolution 2532 (2020) pourraient donner le levier nécessaire pour rallier les gouvernements nationaux et les parties belligérantes aux efforts de consolidation de la paix. À cet égard, l'appui explicite du Conseil de sécurité aux travaux de la Commission de consolidation de la paix sera crucial.

Cinquièmement, comme le recommande le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/773) sur l'examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix doit intensifier son partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. C'est d'autant plus pertinent dans le contexte de la pandémie. Des échanges accrus entre le Conseil et ces organisations régionales et sous-régionales chargées de la paix et de la sécurité pourraient être la voie à suivre. Ils permettraient d'adapter les activités de consolidation de la paix aux réalités régionales et sous-régionales et, par là-même, de les rendre plus efficaces.

Sixièmement, des initiatives spécifiques pourraient être pilotées dans les pays inscrits à l'ordre du jour. Les restrictions imposées actuellement à la circulation donnent l'occasion de réfléchir à la manière d'être plus inclusifs, puisque nous avons été mesure de travailler à domicile tout en restant en contact les uns avec les autres. Des acteurs supplémentaires peuvent être intégrés dans les conversations à mesure que nous mettons en place des plates-formes virtuelles plus robustes. Cela peut également faire évoluer la dynamique en place au sein des sociétés. Ainsi, puisque les jeunes sont touchés dans une moindre mesure par la maladie, ils ont la possibilité de contribuer plus activement et plus concrètement à la consolidation de la paix dans leurs sociétés.

Enfin, la Commission de consolidation de la paix pourrait jouer un rôle plus concret s'agissant de mobiliser les fonds nécessaires pour remédier aux difficultés croissantes, en matière de consolidation de la paix, que la crise liée à la COVID-19 fait surgir dans les pays les plus fragiles et les secteurs les plus vulnérables de la société, notamment les femmes et les filles, en resserrant les partenariats avec les institutions financières internationales et régionales, ainsi qu'avec des acteurs non traditionnels tels que les entreprises du secteur privé et les organisations philanthropiques. Certes, il ne sera peut-être pas facile d'inciter le secteur privé à consacrer des fonds à la consolidation de la paix sur fond de contraction de l'économie mondiale tout entière, *a fortiori* dans les pays qui sortent d'un conflit. Mais les secteurs qui ont prospéré pendant la pandémie – tels que le commerce électronique, la télémédecine,

l'éducation en ligne – et l'édification de réseaux numériques sont des domaines dans lesquels de tels partenariats pourraient être envisagés. Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle fédérateur dans de tels contextes, afin de promouvoir la thématique de la pérennisation de la paix à l'échelle du système.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement du Bangladesh en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, ainsi que notre volonté de continuer à contribuer au renforcement du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, en cette période où consolidation de la paix et prévention des conflits sont devenues plus difficiles.

Annexe 22

Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Brésil remercie la présidence indonésienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette visioconférence publique de haut niveau sur les pandémies et les problèmes qu'elles posent à la pérennisation de la paix. Nous remercions également le Secrétaire général António Guterres, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et les autres intervenants pour leurs réflexions éclairantes.

Le Brésil attache une grande importance à l'efficacité des efforts déployés par les Nations Unies pour consolider et pérenniser la paix. Dans le cadre de notre modèle collectif de paix et de sécurité, investir dans la pérennisation de la paix s'est avéré être la démarche présentant le meilleur rapport coût-efficacité. Lorsqu'on le compare en particulier aux approches de maintien de la paix et de la sécurité axées sur les crises, l'engagement à long terme inhérent à un cadre de consolidation de la paix tend à être mieux adapté pour remédier aux causes profondes des conflits et renforcer l'appropriation et les capacités nationales en matière de pérennisation de la paix.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) crée des problèmes supplémentaires à des populations déjà vulnérables dans les pays touchés par un conflit. Le Brésil a relayé l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial pour faire suite à cette crise car, de notre point de vue, la pause humanitaire historique envisagée par la résolution 2532 (2020) mérite notre soutien total et indéfectible. Le Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, joue, aux termes de la Charte des Nations Unies, un rôle crucial s'agissant de contribuer à intensifier les efforts de coopération internationale visant à atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie dans le contexte de la pérennisation de la paix.

Le Brésil encourage l'ONU et ses États Membres à renforcer leur appui aux ripostes à la pandémie élaborées à l'échelle nationale. Il importe d'accélérer les projets de coopération adaptés aux besoins spécifiques des populations sur le terrain et de privilégier les initiatives qui génèrent des résultats concrets pour ces communautés. Dans un tel contexte, promouvoir l'accès à des médicaments, vaccins et dispositifs médicaux sûrs, de qualité, efficaces et abordables et appuyer une approche multisectorielle sont des éléments essentiels de la lutte contre la COVID-19 et susceptibles de contribuer à une paix durable.

Une attention particulière doit également être accordée à l'équilibre entre un appui de court terme et un soutien de longue haleine. À l'instar des menaces qui pèsent sur la sécurité, les crises humanitaires et sanitaires ont tendance à focaliser notre attention sur les besoins les plus immédiats des populations à risque dans les pays touchés par un conflit. Même si une partie de cette aide d'urgence peut ne pas relever de la coopération au service du développement, il est indispensable que les nouvelles promesses d'aide humanitaire soient intégrées comme il convient dans les efforts de paix plus larges et convergent vers l'objectif à long terme de promotion d'un développement structurel et d'une paix durable.

Depuis le début du mois d'avril, la Commission de consolidation de la paix a redoublé d'efforts pour endiguer les effets négatifs que la COVID-19 pourrait avoir sur les efforts de consolidation de la paix. Elle est particulièrement bien placée pour aider les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit à relever les défis multidimensionnels qui sont à la convergence du développement et de la paix. La Commission doit donc continuer à servir de tribune pour accueillir les discussions

sur les besoins particuliers des pays qui sont en pleine consolidation de la paix, à leur demande. En mettant pleinement à profit ses capacités consultatives, la Commission peut également aider le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à coordonner leurs efforts et à mieux servir les intérêts des États Membres.

Les missions de maintien de la paix ont, elles aussi, apporté des contributions utiles en soutenant les efforts nationaux pour faire face à la pandémie. Avec l'Indonésie, le Brésil a présidé le groupe de travail chargé d'examiner le pilier « Consolidation et pérennisation de la paix » de l'initiative Action pour le maintien de la paix, lancée par le Secrétaire général. Par le biais de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les États Membres ont convenu que le rôle des soldats de la paix en tant que premiers artisans de la paix devait être renforcé davantage et correctement financé. Avec la crise de la COVID-19, il est aujourd'hui urgent que les missions de maintien de la paix renforcent ces composantes et améliorent leur coordination avec les autres présences onusiennes sur le terrain afin de garantir que les objectifs de consolidation de la paix et de développement définis au niveau national puissent être pleinement réalisés. Le soutien continu de la communauté internationale tout au long de l'ensemble du processus de paix est également particulièrement important au moment de la réduction et de la transition des missions, afin de préserver les gains durement acquis en matière de consolidation de la paix et d'empêcher les pays de retomber dans le conflit.

Enfin, puisque nous avons rappelé les engagements pris dans le cadre d'Action pour le maintien de la paix, et à l'approche de l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, le Brésil tient à souligner le tribut disproportionné que la pandémie a fait payer aux femmes et aux filles, en particulier dans les pays touchés par un conflit. En ce sens, nous appelons la communauté internationale à reconnaître les défis auxquels sont confrontées les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les organisations locales de femmes pendant cette crise, notamment en raison du manque de financement, dont une partie a dû être redirigée vers des projets luttant directement contre la COVID-19. Comme le Conseil de sécurité l'a solidement établi, la présence des femmes sur le terrain a une incidence positive sur les initiatives de maintien et de consolidation de la paix, notamment en matière de protection des civils, un rôle qui est encore plus crucial en ces temps difficiles. Le Brésil appuie les initiatives internationales en cours pour atténuer les difficultés supplémentaires que la pandémie entraîne pour le travail des femmes sur le terrain.

Annexe 23

Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous remercions la présidence indonésienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat. Nous remercions aussi de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon, représentant les Sages, et M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York.

Il est particulièrement opportun que le Conseil aborde ce sujet, et ce d'autant plus qu'une réponse multilatérale solide et coordonnée est nécessaire à l'échelle de tout le système des Nations Unies et des institutions spécialisées compétentes pour agir rapidement et là où il en est le plus besoin dans le contexte actuel de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19).

Nous pensons donc qu'en plus des interventions d'urgence pour lutter contre la pandémie, il est indispensable d'œuvrer à la consolidation et à la pérennisation de la paix dans les zones à risque, de s'attaquer comme il se doit aux nouvelles menaces et de préserver les acquis obtenus grâce à des années d'efforts internationaux et à la présence des Nations Unies sur le terrain, et de jeter les bases d'un relèvement solide et complet une fois la pandémie passée, notamment en prévenant les risques qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

De cette manière, parallèlement à l'approche de prévention axée sur la personne humaine qui a été à la base de nos efforts ici à l'ONU pour faire face à la pandémie actuelle, nous avons également compris la complexité multidimensionnelle associée à la pandémie, qui pourrait avoir un effet d'entraînement et s'avérer un catalyseur de la violence et de l'instabilité dans des zones très instables, un aspect qui préoccupe beaucoup le Conseil dans ses travaux.

Le Chili s'est joint à l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général en mars dernier, compte tenu notamment des rapports signalant que la COVID-19 avait un impact disproportionné sur les populations vulnérables, et surtout sur les femmes et les filles, en raison à la fois de la prévalence de la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les situations de conflit ou de tension, et du rôle fondamental joué par les femmes, en tant que travailleuses de la santé en première ligne de la lutte sanitaire contre la pandémie.

C'est pourquoi nous soulignons le rôle des femmes dans les processus de paix et de sécurité pour faire face à ces nouvelles menaces et continuons, à l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), à reconnaître le rôle clef que jouent les femmes dans la pérennisation de la paix grâce à leur participation à l'édification de sociétés résilientes et unies.

Qu'il me soit permis de redire ici, au nom de mon pays, qu'une des conditions fondamentales pour faire efficacement face à ces nouvelles menaces passe nécessairement par la solidarité internationale. Bien que nous comprenions que la paix serait le contexte idéal pour lutter contre une pandémie, nous savons que, sur le terrain, les conditions sont souvent adverses et c'est pourquoi il est absolument indispensable de pouvoir compter sur l'engagement de tous les acteurs concernés, afin que la solidarité puisse s'exprimer et que l'accès à l'aide internationale soit garanti et sécurisé, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

En guise de conclusion, nous voudrions tout particulièrement souligner comment, à travers des débats comme celui-ci et la résolution adoptée le mois dernier, le Conseil de sécurité contribue aux efforts et aux intérêts les plus urgents de l'Organisation et de ses États Membres. Nous espérons que les différents éléments identifiés au cours de la présente réunion, ainsi que les enseignements tirés des expériences précédentes, continueront à être pris en compte afin de relever les défis que les pandémies posent sur le terrain, notamment pour la consolidation de la paix, et à ceux qui ont pour mission de préserver la paix et la sécurité internationales.

Annexe 24**Déclaration de la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je remercie l'Indonésie d'avoir organisé ce débat public. Je remercie aussi de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York .

Aujourd'hui, je voudrais évoquer les activités entreprises par le Gouvernement colombien pour faire face à la maladie à coronavirus (COVID-19) et continuer à avancer résolument dans la consolidation de la paix. Je voudrais également partager notre vision du rôle important que joue la Commission de consolidation de la paix et des défis auxquels elle se heurte en pleine pandémie.

Mon pays est convaincu que notre action pour faire face à la situation à laquelle nous sommes actuellement confrontés doit être guidée par les principes de solidarité, d'inclusion et de respect des droits de l'homme. La COVID-19 n'est pas seulement une urgence de santé publique, c'est aussi une urgence socioéconomique, qui touche les plus vulnérables à travers le monde entier. À cet égard, nous devons protéger et garantir la vie de nos concitoyens en renforçant la capacité de réaction de nos institutions de santé et en proposant des solutions économiques de remplacement.

Comme d'autres pays, la Colombie doit relever des défis gigantesques. Mon gouvernement a mis en œuvre des mesures globales pour préserver la santé publique, soutenir les plus vulnérables, sauvegarder les emplois, protéger les secteurs productifs et garantir le bien-être de nos citoyens.

Malgré la pandémie, la Colombie reste déterminée à respecter les termes de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, de 2016. Nous avons continué à faire des progrès dans les domaines d'action identifiés dans la stratégie intitulée « La paix par le droit », dont la mise en œuvre est une priorité pour le Gouvernement du Président Duque Márquez.

La nécessité de trouver un équilibre entre les soins de santé et l'activité économique figure parmi les principaux défis que cette situation a mis en évidence dans un pays comme la Colombie. Les efforts visant à favoriser la cohésion et la résilience sociales, ainsi qu'à renforcer les capacités des communautés locales dans tous les secteurs en appuyant efficacement les initiatives des femmes, des jeunes et d'autres acteurs clefs, sont importants pour relever les défis socioéconomiques résultant de la pandémie.

En Colombie, tous les organismes chargés de mettre en œuvre la politique de la paix par le droit ont adopté des mesures de prévention, de prise en charge et d'atténuation des risques posés par la COVID-19. Les bénéficiaires de ces mesures sont les ex-combattants, les victimes et les agriculteurs engagés dans le programme national global de substitution des cultures illicites.

Nous continuons également à travailler d'arrache-pied à l'approbation, au financement et à l'exécution de projets dans les 170 municipalités les plus touchées par la violence et la pauvreté, qui font l'objet de programmes de développement territorial. Les efforts de stabilisation menés dans ces municipalités sont principalement financés par le budget national, complété par d'autres fonds publics et privés, et par la coopération internationale. La communauté internationale reste engagée à apporter son appui et a exprimé sa confiance dans les résultats obtenus.

Je tiens à souligner que le Gouvernement a mis un accent particulier sur la participation des femmes à la consolidation de la paix. La mise en œuvre de cette politique offre aux femmes, en particulier à celles vivant en milieu rural, de meilleures conditions de vie qui se traduisent par le renforcement de leur pouvoir d'action et leur autonomie économique, ainsi que par la création d'espaces de travail dans des conditions de dignité et d'égalité, afin de briser les cycles de violence qui violent les droits des femmes. Je relèverai en particulier le travail effectué par le groupe chargé de la problématique hommes-femmes, qui approuve les projets productifs dans le cadre des processus de réintégration prévus par l'Accord de 2016.

En ce qui concerne la violence fondée sur le genre dans le contexte de la pandémie, le Gouvernement s'est efforcé d'atténuer les effets de la COVID-19 sur les droits des femmes, notamment en promulguant des directives visant spécifiquement à prévenir et à combattre cette violence.

Je salue le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix au cours de ces mois. La Colombie, en sa qualité de Vice-Présidente de la Commission, est convaincue que la Commission a clairement mis en évidence la valeur ajoutée que son pouvoir de mobilisation apporte à la table des négociations et, à ce titre, nous nous sommes réunis pour examiner et faire avancer les priorités de la consolidation de la paix dans le cadre de la pandémie. Les enseignements partagés au sein de la Commission constituent un apport fondamental pour les décisions que le Conseil de sécurité doit prendre et le travail qu'il doit accomplir en cette période difficile pour l'humanité.

Dans ce contexte, l'engagement des organisations financières internationales et des donateurs publics et privés est essentiel pour assurer la circulation des ressources et des informations et améliorer ainsi l'efficacité de la réponse. Nous devons parvenir à un consensus mondial avec les institutions financières internationales afin d'augmenter les ressources nécessaires pour réduire le paiement de la dette des pays émergents et contribuer à leur développement. Le financement de la consolidation de la paix est lié au développement et à la lutte contre les causes profondes des conflits.

Sans croissance économique, les pays qui sortent de situations de conflit et qui sont maintenant confrontés à la crise provoquée par la pandémie ne peuvent pas générer suffisamment de possibilités pour leurs citoyens. Dans ce contexte, il est essentiel que les gouvernements et toutes les institutions des Nations Unies coordonnent leur action sur le terrain. Dans le cas de la Colombie, nous disposons d'une équipe nationale d'un professionnalisme extraordinaire, en plus de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. La coordination entre la Mission, l'équipe de pays et le Gouvernement a été très positive et constructive au fil des ans.

Je me dois de souligner que les fonds des donateurs internationaux ne sauraient jamais être suffisants pour un pays en voie de consolidation de la paix qui est également confronté à la pandémie. Ces fonds fonctionnent mieux comme catalyseurs que comme sources de financement continues.

Je rappelle que la consolidation de la paix n'est pas une tâche facile dans un contexte ordinaire. Parvenir à un accord n'est qu'une première étape. Réaliser les transformations nécessaires pour traduire ces accords dans les faits est la partie la plus difficile, la plus longue et la plus ardue.

À cet égard, ni les pays ni le système des Nations Unies ne peuvent négliger les implications de contextes complexes tels que la pandémie ou une crise socioéconomique, qui peut devenir une menace pour la paix et la sécurité. L'heure est à la coopération multilatérale et à la solidarité internationale. Nous devons viser deux objectifs : les soins humanitaires et la relance économique.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement du Gouvernement du Président Iván Duque Márquez à la construction de la paix par le droit. L'appui de l'ONU est essentiel pour parvenir au développement des territoires les plus touchés par la violence et la pauvreté.

Face à la crise mondiale qui sévit actuellement, nous ne ménagerons aucun effort et continuerons à consacrer toutes les ressources possibles à l'obtention des résultats que méritent nos citoyens.

Annexe 25**Déclaration de M. Rodrigo A. Carazo, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Costa Rica remercie l'Indonésie, Présidente du Conseil de sécurité pour le mois d'août, d'avoir organisé le présent débat. Nous remercions aussi de leurs contributions au présent débat le Secrétaire général António Guterres et les intervenants, M. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York .

La maladie à coronavirus (COVID-19) a touché tous les secteurs de la société, déclenchant une multitude de crises qui menacent la paix et la stabilité. Son incidence est et continuera d'être plus importante dans les pays en conflit ou qui en sortent, d'où l'importance de ce débat.

Bien que le Conseil de sécurité n'ait pas reconnu la nouvelle pandémie de maladie à coronavirus comme une menace pour la paix et la sécurité internationales – ce qui ne signifie pas qu'elle ne le soit pas – le Conseil doit veiller à ce qu'elle ne constitue pas une nouvelle menace pour les processus de paix et ne mette pas en péril les progrès déjà réalisés. Les principaux exportateurs d'armes du monde se trouvent au sein du Conseil, et le Costa Rica leur rappelle qu'ils doivent effectuer les transferts internationaux d'armes de manière responsable, contribuant ainsi à prévenir les conflits violents et à atténuer les tensions.

Il appartient en grande partie au Conseil de répondre à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et de redoubler d'efforts pour que, dans les conflits où il n'a pas encore été possible de faire taire les armes, cet objectif puisse être atteint rapidement.

Les plus vulnérables et les moins protégés sont ceux qui souffrent à double titre : à cause du conflit, d'une part, et à cause de l'urgence sanitaire, d'autre part. Les garçons, les filles et les femmes ont besoin d'une protection particulière en ce moment. Il est inacceptable que les installations hospitalières et les centres de soins pour les patients atteints de la COVID-19 soient pris pour cible par des groupes en conflit, surtout lorsque les systèmes de santé ne peuvent pas faire face à la pandémie. Les gouvernements du monde entier doivent concentrer leurs efforts et leurs ressources sur la lutte contre le virus qui est à l'origine de cette crise.

Faire taire les armes permettra de fournir une aide humanitaire dans l'immédiat mais ne garantira pas la consolidation de la paix à laquelle nous aspirons tous. Une paix pérenne ne sera instaurée que si le seul combat en cours est celui mené contre la pandémie et les conséquences socio-économiques provoquées par les mesures préventives, surtout dans les zones de conflit et dans les pays disposant de moins de ressources.

Nous n'y parviendrons que si nous nous acquittons du mandat énoncé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, qui invite le Conseil de sécurité à favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde.

Le Costa Rica appuie pleinement l'appel à la solidarité et à la création d'un fonds consacré à la COVID-19 lancé par le Secrétaire général, ainsi que la résolution 74/270 adoptée par l'Assemblée générale. Toutefois, nous devons nous assurer que ces ressources sont utilisées exclusivement pour le développement durable et la consolidation de la paix.

Les mesures que nous prenons pour nous remettre des effets de la pandémie doivent viser à édifier et à reconstruire des sociétés égalitaires et inclusives, conformément à l'engagement que nous avons pris lorsque, en tant que Membres de cette Organisation, nous avons adopté les objectifs de développement durable. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que là où il existe des inégalités, comme celles dont sont victimes les jeunes et les femmes, qui sont accentuées dans les situations de crise et de conflit, les réseaux de la criminalité organisée et les groupes extrémistes en profiteront pour faire avancer leurs objectifs, menaçant ainsi la pérennisation de la paix.

Pour terminer, le Conseil de sécurité doit rester vigilant pour éviter que les progrès réalisés en matière de paix et de sécurité internationales ne soient réduits à néant, étant donné que la COVID-19 a poussé de nombreux pays au bord de la crise sociale et a mis en lumière le mécontentement politique dans d'autres. Certains États ne pourront pas faire face à ces effets à eux seuls et pour y remédier, il faudra compter sur l'ensemble du système des Nations Unies, la coopération internationale et l'esprit de solidarité exprimé dans les buts et les principes consacrés par la Charte et réaffirmé dans le Programme 2030.

Annexe 26

Déclaration de M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de présenter cette déclaration au nom des pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et le Danemark.

Le débat d'aujourd'hui sur la consolidation de la paix et les pandémies arrive à point nommé, car nous sommes sur le point d'entamer la phase officielle de l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Les effets de la pandémie constituent un multiplicateur supplémentaire de menaces qui risque de réduire à néant les gains obtenus au prix d'efforts considérables en matière de consolidation de la paix. Pour de nombreuses communautés dans les pays touchés par des conflits, la pandémie est une catastrophe qui s'ajoute à une crise. Les pays fragiles et touchés par des conflits sont confrontés au défi de devoir faire face aux conséquences sanitaires et humanitaires urgentes de la maladie à coronavirus (COVID-19) tout en continuant à mettre en œuvre des efforts de consolidation de la paix dans des situations de conflit de plus en plus complexes. Par ailleurs, nous avons pu constater que la pandémie et ses conséquences socio-économiques dévastatrices peuvent exacerber les causes profondes de la fragilité et des conflits, telles que l'inégalité, l'insécurité alimentaire et les effets non atténués des changements climatiques. Conjugée à l'augmentation du nombre des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, à la montée du racisme et de la discrimination et à une incitation croissante à la haine et à la violence, ainsi qu'à de multiples exemples de désinformation et de diffusion d'informations fallacieuses sur la pandémie, cette situation risque d'aggraver les conflits et les déplacements de population en cours, de provoquer de nouvelles tensions et de faire reculer les progrès réalisés en matière d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix.

Par conséquent, en tant que Membres de l'ONU, nous devons nous engager à prendre des mesures immédiates et coordonnées pour atténuer efficacement le risque d'escalade de la pandémie tout en renforçant les bases d'une paix durable à long terme. La pérennisation de la paix est l'une des tâches essentielles de l'ONU et doit être une responsabilité partagée qui s'étend à l'ensemble du continuum de la paix et aux trois piliers de l'action de l'ONU.

Nous encourageons tout particulièrement le Conseil de sécurité à mettre à profit tous les outils à sa disposition pour appuyer une action intégrée et coordonnée de l'ONU durant les différentes phases des conflits souvent complexes, notamment la prévention et la consolidation de la paix. En particulier, nous espérons voir le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix coopérer plus étroitement et au moment voulu. Nous nous félicitons du dialogue interactif informel organisé récemment entre la Commission et le Conseil de sécurité et nous encourageons ces deux organes à poursuivre leur collaboration à l'avenir. La Commission peut offrir des conseils précieux, notamment au cours des premières étapes de la formulation du mandat, jusqu'à la phase d'examen et d'élaboration des stratégies de retrait.

Les conséquences de la pandémie actuelle sur la dynamique des conflits ont mis en exergue la nécessité d'adapter les mandats des opérations de paix à l'évolution des défis politiques et opérationnels aux différents stades des opérations des missions des Nations Unies. L'engagement, la solidarité et la souplesse des États Membres sont essentiels pour que les opérations de paix puissent s'acquitter de leur mandat. Par conséquent, nous réitérons notre appui au programme de pérennisation de la paix du Secrétaire général ainsi qu'à l'Action pour le maintien de la paix.

Les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle important au niveau national pour s'attaquer aux causes profondes des conflits en renforçant les capacités et en favorisant les progrès dans le cadre des processus de consolidation de la paix, ce qui permet de renforcer la résilience face aux crises actuelles et futures. Ce que nous faisons aujourd'hui a des effets à long terme. Nous appelons à renouveler l'engagement en faveur de l'intégration des efforts des opérations de paix des Nations Unies à l'action de l'équipe de pays des Nations Unies et à assurer la cohérence entre l'action menée sur le plan humanitaire et en matière de développement, de droits de l'homme et de consolidation de la paix, sous la direction d'un coordinateur résident autonome. Cela implique d'associer tous les acteurs concernés à la formulation des cadres de coopération de l'ONU pour le développement durable, et d'adopter une approche de la programmation humanitaire et du développement qui tient compte des conflits. Ces efforts sont essentiels pour renforcer le lien entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le programme en faveur de la pérennisation de la paix.

Les droits humains ne doivent pas devenir une victime de la pandémie. L'obligation de respecter, de protéger et de réaliser les droits humains doit être au cœur de notre action. La démocratie et l'état de droit doivent être sauvegardés. L'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général en février est un outil à notre disposition que nous devons utiliser pour faire en sorte que les efforts déployés pour faire face à la crise actuelle n'exacerbent pas les inégalités existantes et les causes profondes des conflits, mais contribuent plutôt à renforcer la résilience et à pérenniser la paix. Nous nous félicitons de l'organisation, tout récemment, d'un échange informel de vues entre le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme et nous espérons que des échanges similaires auront lieu plus souvent.

Dès le début de la pandémie, les femmes ont été en première ligne en participant aux premiers secours, en dispensant des soins et en jouant un rôle phare au sein de leurs communautés. Parallèlement à la crise provoquée par la COVID-19, nous constatons qu'une pandémie en cache une autre, avec l'augmentation des cas d'atteintes et de violences sexuelles et fondées sur le genre perpétrées contre les femmes et les filles. Notre priorité commune doit être de faire en sorte que les femmes soient associées à la prise de décisions et à ce qu'une approche tenant compte des questions de genre soit appliquée à tous les stades de la consolidation de la paix.

Nous avons maintenant l'occasion de faire avancer de manière constructive la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de la riposte à court et à long terme à la pandémie. Pour réaliser des progrès efficaces et adaptés au contexte sur le terrain, nous exhortons le Conseil de sécurité à s'appuyer davantage sur les recommandations formulées par le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous nous félicitons également de la récente communication du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et d'ONU-Femmes concernant la COVID-19 et les conflits. Il est essentiel d'adopter une approche holistique et multipartite qui favorise une participation inclusive et véritable des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des membres de groupes marginalisés, comme les minorités et les personnes handicapées, pour faire durablement face aux conséquences à long terme de la pandémie dans les situations de conflit tout en maintenant l'élan des processus de paix.

Les partenariats sont essentiels à la fois pour faire face aux conséquences immédiates de la pandémie actuelle dans le contexte de la pérennisation de la paix et pour œuvrer à renforcer la résilience face aux crises futures. Dans ce sens, il est important que le Conseil de sécurité et les opérations de paix des Nations Unies tirent parti d'un large éventail de capacités et de savoir-faire en collaborant avec les acteurs

locaux de la paix, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales. Ces entités se sont révélées cruciales face aux restrictions d'accès imposées pendant la pandémie, et elles assurent une présence à long terme, puisqu'elles demeurent bien au-delà du retrait de la mission.

Dans le même ordre d'idées, nous aimerions que les Nations Unies et la Banque mondiale accentuent l'alignement de leurs capacités, outils et ressources à l'appui des gouvernements nationaux. Il est nécessaire de disposer d'analyses intégrées et de stratégies communes. Un tel partenariat renforcé entre l'ONU et les institutions financières internationales pourrait être mis à profit pour réduire le risque de conflit, pérenniser la paix et atténuer les effets négatifs à long terme de la pandémie en reconstruisant en mieux et de manière plus écologique dans le sillage de la crise, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Face aux retombées économiques de la pandémie, associées à l'effacement des bénéfices de la paix, il importe plus que jamais de redoubler d'efforts pour tirer parti de nouveaux financements et favoriser la collaboration avec de nouveaux partenaires. Nous devons engager une réflexion novatrice sur les moyens de faire en sorte que la consolidation de la paix voie augmenter son financement, lequel doit être durable, prévisible, plus cohérent et mieux coordonné. D'un côté, nous devons mobiliser des fonds supplémentaires pour le Fonds pour la consolidation de la paix, outil flexible qui joue un rôle de catalyseur important pour la consolidation de la paix. Mais il est également possible d'impliquer davantage le secteur privé, le cas échéant, dans les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Au-delà du financement, le secteur privé peut également soutenir l'action entrepreneuriale engagée dans les communautés pour leur permettre de mieux se relever de la crise, tout en mobilisant un appui aux efforts de consolidation de la paix. À mesure que les pays sortent de cette crise, il est impératif de soutenir le développement des compétences et de créer des possibilités d'emploi décent dans des secteurs et industries plus résilients et moins vulnérables.

Pour terminer, la pandémie en cours nous rappelle avec force la nécessité d'une solidarité mondiale et d'une coopération multilatérale redynamisée, notamment pour soutenir le programme de consolidation de la paix. Notre réponse collective déterminera la rapidité et la qualité du relèvement mondial. Ces dernières années, la communauté internationale a progressé notablement sur la voie d'un engagement commun en faveur de la thématique de la pérennisation de la paix. Il faut maintenant donner aux différents volets du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies les moyens de jouer d'urgence leur rôle pour traduire ces principes en résultats concrets sur le terrain. La seule manière de sortir plus fort de cette crise et de prévenir les crises futures est d'adopter une approche transversale qui donne la priorité à la prévention des conflits et remédie à leurs causes profondes.

Annexe 27

Déclaration de M^{me} Helena Yáñez Loza, Représentante permanente adjointe de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Je commencerai en félicitant l'Indonésie d'avoir accepté la demande qu'ont faite plusieurs pays, dont l'Équateur, de rendre permanent le débat sur les risques que la pandémie fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Ce dialogue doit assurément être inscrit au programme de travail officiel du Conseil de sécurité chaque mois, afin que nous puissions analyser l'évolution de la situation.

Je tiens à remercier de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres (annexe 1), l'ancien Secrétaire général Ban Ki-Moon (annexe 2), et Mme Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York (annexe 3).

En adoptant, le 1^{er} juillet, la résolution 2532 (2020) consacrée à la maladie à coronavirus (COVID-19), le Conseil de sécurité a résolument rejoint les efforts mondiaux de lutte contre la pandémie, ainsi que ceux visant à atténuer et à surmonter les défis qu'elle pose à la paix et à la sécurité. Il est désormais impératif que le Conseil de sécurité et tous les États Membres de l'Organisation promeuvent l'application effective de cette résolution, qui appelle à une cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations et demande à toutes les parties à des conflits armés de prendre part immédiatement à une pause humanitaire d'au moins 90 jours.

En particulier, il est essentiel d'appliquer ce cessez-le-feu à l'échelle mondiale, afin de faciliter l'accès humanitaire et en guise de premier étape vers une paix durable, comme le propose le Secrétaire général et comme le préconisent 172 pays dans la déclaration de cessez-le-feu dont l'Équateur est l'un des initiateurs.

L'Équateur plaide pour qu'elle soit mise en œuvre dès maintenant et pour que, au plus tard le 1^{er} octobre, l'appel à une pause humanitaire soit renouvelé pour 90 jours supplémentaires. Il serait également utile que le Conseil de sécurité et le Secrétariat nous fassent périodiquement savoir où la résolution est appliquée et où sa mise en œuvre effective nécessite un appui supplémentaire.

La pandémie de COVID-19 marque un tournant sans équivoque dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix, qui intervient précisément l'année de l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Une fois que le segment formel de ce processus aura commencé, nous devons tenir compte des conclusions du présent débat et reconnaître que les pandémies exacerbent les conditions de crise sur le terrain, détériorent la sécurité et la stabilité et compromettent ainsi la paix. Nous devons nous efforcer d'améliorer les conditions de sécurité des systèmes et infrastructures de santé. Nous devons également avancer dans l'exécution d'une réponse internationale coordonnée.

Par ailleurs, nous devons redoubler d'efforts pour que ni cette pandémie ni celles qui suivront n'affectent la nouvelle démarche de diplomatie préventive de l'ONU. Ainsi, nous devons par exemple appuyer les zones frontalières et les pays limitrophes des États en conflit, comme l'a proposé l'Équateur pendant les consultations sur le processus de mise en œuvre des résolutions 2282 (2016) et 2413 (2018).

Le programme impérieux de la consolidation de la paix n'avait peut-être pas escompté une crise mondiale telle que celle qui résulte de la COVID-19 mais il faut maintenant que les efforts de lutte contre cette maladie soient engagés de manière transversale et coordonnée, et il est nécessaire de renforcer les capacités pour mieux répondre aux pandémies à l'avenir, notamment par des mécanismes de paix et de sécurité plus robustes et plus résilients.

Annexe 28**Déclaration de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

El Salvador remercie la présidence du Conseil de sécurité d'être prête à continuer de relever les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en particulier ceux qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales, et lui sait gré de tous les efforts entrepris pour convoquer la présente visioconférence publique.

Avant tout, mon pays salue le travail remarquable dont s'acquittent les soldats de la paix dans le monde entier et rend hommage aux hommes et aux femmes qui ont donné leur vie à la cause de la paix, et dont l'action et l'engagement perdureront au-delà des années, tout au long de l'histoire de l'Organisation et des pays qu'ils représentent si honorablement. El Salvador réitère son engagement en faveur des opérations de maintien de la paix, auxquelles il fournit des policiers et des soldats hautement qualifiés. Face aux immenses défis qu'a fait naître la pandémie de COVID-19, ce mécanisme, qui a été une source d'espoir pour des milliers de personnes dans le monde, n'a jamais été plus pertinent.

Les forces militaires et de police salvadoriennes continueront à soutenir les efforts menés par le Secrétaire général et les gouvernements des pays qui accueillent une opération de paix sur leur territoire.

Comme nous venons de le dire, El Salvador estime que la pandémie représente une grave menace pour la paix et la sécurité et pourrait faire reculer les efforts pour atteindre les objectifs en matière de développement socioéconomique. En outre, elle met en évidence les fragilités de nombreux processus de paix, menaçant l'accès de la population aux services de base, ouvrant malheureusement la porte à la stigmatisation et aux discours de haine et creusant les inégalités économiques au sein de la population.

La pandémie entame également la confiance de la population dans les institutions publiques, confiance qui pourrait diminuer encore plus dans les endroits où les autorités sont perçues comme n'ayant pas su s'attaquer efficacement à la pandémie ou comme n'ayant pas été transparentes quant à son impact. Plus les institutions perdent la confiance de la population, plus elles deviennent vulnérables et la violence sociale gagne du terrain, ce qui pourrait conduire à des conflits encore plus importants étant donné la faible marge de manœuvre des États et l'érosion du capital politique des gouvernements pour relever ce défi.

La pandémie demande une grande attention pour en atténuer les conséquences et venir en aide à la population afin d'éviter des pertes irréparables en vies humaines et une crise du système de santé dans les pays touchés. Parallèlement, elle risque de créer une distraction majeure dans la lutte contre toutes les autres menaces à la paix et à la sécurité, ce dont les groupes terroristes et extrémistes et ceux du crime organisé pourraient tirer parti pour faire fructifier leurs opérations illégales, exploitant l'incertitude créée par la COVID-19 à leur avantage tactique.

El Salvador est conscient des difficultés humanitaires que rencontrent divers pays et régions du monde et suit attentivement la façon dont celles-ci se sont accrues au cours des derniers mois en raison de la pandémie. Mon pays appelle au respect du droit international humanitaire, à l'amélioration des systèmes de protection des civils dans les régions en conflit et à la garantie de l'accès à l'aide humanitaire, par le biais des principes établis par l'Organisation. La pandémie ne peut être un prétexte pour mettre en danger la démocratie et l'état de droit, c'est pourquoi nous appelons toutes

les forces politiques à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir les élections prévues et condamnons toutes les tentatives d'ignorer ces importants accords, ce qui ne fera qu'alimenter les tensions politiques.

Les menaces posées par la pandémie requièrent une réponse urgente et unie, fondée sur la compréhension entre toutes les parties qui composent l'Organisation, la coopération et la solidarité internationale. El Salvador se félicite que quelque 180 États se soient joints à la communauté internationale pour soutenir l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Nous nous félicitons également de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2532 (2020). Nous espérons que cette unité de vue au sein du Conseil de sécurité se traduira par une action réelle de la part de tous pour mettre fin aux conflits et apporter une véritable réponse humanitaire aux conséquences de l'épidémie de COVID-19.

Le défi pour les Membres de l'Organisation, ainsi que pour les autres acteurs concernés, sera toujours de protéger les millions de personnes touchées par les conflits et qui se trouvent dans des situations de grande vulnérabilité. Pour cela, le Conseil de sécurité, en tant que garant et protecteur de la paix et de la sécurité internationales, a le devoir fondamental de faire entendre sa voix et d'exercer son influence dans ces circonstances, en donnant des directives claires et en coordonnant le soutien qui doit être apporté aux opérations sur le terrain, ainsi que les ressources nécessaires pour relever ce défi à l'échelle mondiale.

El Salvador demande au Conseil de sécurité de continuer à répondre à cette urgence de santé publique. Les intérêts politiques ne doivent pas primer alors que la pandémie se propage sur le terrain et met en danger des millions de personnes dans les zones de conflit et les régions touchées. En outre, il faut préparer le terrain à la prise ultérieure de mesures économiques, qui devront être efficacement encouragées par le système des Nations Unies et l'Assemblée générale.

El Salvador apprécie à leur juste valeur tous les efforts entrepris par le Secrétaire général et le système des Nations Unies pour atténuer la propagation de la COVID-19 au sein du personnel des opérations de paix, et se félicite en outre du soutien que ces missions apportent aux gouvernements des pays hôtes.

Mon pays souligne l'importance de la protection de la santé et du bien-être de tout le personnel des opérations de paix, et appelle à des efforts supplémentaires pour fournir à ce personnel les équipements de protection nécessaires pour qu'il s'acquitte de ses tâches de manière sûre et efficace.

Enfin, El Salvador lance un appel pour que tous les programmes d'assistance qui sont élaborés garantissent un appui aux groupes et aux couches les plus vulnérables de la population, notamment les migrants, les personnes déplacées, les civils qui vivent dans des zones contrôlées par des groupes armés non étatiques, les personnes en détention et celles qui travaillent dans le secteur informel de l'économie. Il est également impératif de veiller à ce que cette assistance bénéficie aussi aux personnes âgées, groupe extrêmement touché par la pandémie, aux minorités raciales, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux femmes, entre autres. La protection des civils doit passer en premier, de même que les actions qui permettent de favoriser la confiance des communautés.

Annexe 29

Déclaration de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier l'Indonésie d'avoir organisé ce débat public de haut niveau du Conseil de sécurité sur les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix, qui s'inscrit dans le prolongement du débat de haut niveau organisé le mois dernier par l'Allemagne sur les pandémies et la sécurité (S/2020/663) et de l'adoption tout à fait bienvenue de la résolution 2532 (2020), et témoigne de l'engagement continu du Conseil de sécurité sur cette question.

L'Union européenne et ses États membres sont de fervents partisans du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, depuis sa création en 2005, et des réformes de l'ONU qui ont suivi afin de veiller à ce que les institutions, les structures et les instruments sont adaptés à leurs objectifs. Le dispositif de consolidation de la paix s'avère jouer un rôle clef dans le renforcement de l'approche intégrée multisectorielle et le rapprochement des partenaires politiques, humanitaires et en matière de sécurité et de développement. Le débat d'aujourd'hui arrive à point nommé, car les États Membres s'appêtent à entamer la partie officielle de l'examen du dispositif de consolidation de la paix.

L'Union européenne est attachée aux résolutions jumelles adoptées en 2016 (résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale) sur la consolidation et la pérennisation de la paix, comprise comme un processus intrinsèquement politique visant à prévenir le déclenchement, l'escalade, la reprise ou la poursuite d'un conflit. Si des progrès ont été accomplis dans le sens des deux résolutions de 2016, des efforts concertés doivent continuer à être déployés pour garantir leur pleine mise en œuvre, dans le cadre d'une approche globale de la pérennisation de la paix.

Le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU doit s'adapter au nouveau type de défis auxquels le monde est confronté, tels que les conséquences des changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les crises mondiales de santé publique, ainsi que les problèmes inédits et les possibilités associés aux nouvelles technologies.

Chaque jour, nous pouvons voir les conséquences directes et indirectes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui vient se superposer à des crises préexistantes. La pandémie rajoute un niveau de complexité à des situations déjà fragiles, ayant subi les effets de plusieurs années de conflit mais engagées dans des processus de consolidation de la paix. Elle crée de nouveaux problèmes et amplifie ceux qui existent déjà, exacerbe les préoccupations récurrentes en matière de droits de la personne, creuse les inégalités socioéconomiques et entre les sexes, accroît l'insécurité des femmes, des jeunes filles et des personnes en situation de vulnérabilité, ainsi que les problèmes de santé mentale et psychosociaux. Les situations d'urgence complexes et à évolution rapide telles que la COVID-19 requièrent la mobilisation de l'ensemble du système et de la société par la coordination, les partenariats et l'utilisation efficace de toute une série d'outils multilatéraux.

Il existe une forte corrélation entre l'action en faveur du développement durable, de la réduction de la pauvreté et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la prévention des conflits violents. L'Union européenne se mobilise pour soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de coordonner l'action à l'échelle du système des Nations Unies, et se félicite des propositions globales qui figurent dans ses notes de synthèse concernant les conséquences de la COVID-19. Nous appuyons de tout notre poids son appel à un cessez-le-feu mondial et son appel à reconstruire en mieux, comme l'a réaffirmé le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell.

L'ONU doit prendre la tête d'une stratégie coordonnée, collaborative et inclusive à tous les niveaux, fondée sur les avantages comparatifs de tous les acteurs humanitaires, du développement et de la sécurité compétents. L'accent doit être mis sur la satisfaction des besoins et le respect des droits de la personne, la réduction des risques et des vulnérabilités et une plus grande résilience des communautés et des États à long terme. Le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix, appliqué à dessein à la prévention des conflits, et le Programme de développement durable à l'horizon doivent devenir la boussole qui guide le travail pour faire face à la pandémie. De fait, il est indispensable de relier solidement aide humanitaire, développement et paix au moment de concevoir et de mettre en œuvre les interventions, conformément aux objectifs de réforme des Nations Unies. Ce lien doit aussi se refléter dans les travaux des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies.

La pandémie peut faire pencher la balance d'une paix instable à un conflit violent. Ses effets sur l'économie peuvent rapidement se traduire par de nouvelles menaces à la paix durable, menaces qui vont de l'insécurité alimentaire à l'escalade des tensions préexistantes. Nous sommes en contact régulier avec nos collègues de l'ONU et de la Banque mondiale afin de préparer les évaluations des besoins après la pandémie et les évaluations en matière de relèvement et de consolidation de la paix qui devront être effectuées dans le cadre de l'approche multilatérale. Nous adaptons également les activités en cours en fonction de l'évolution des conditions sur le terrain.

Cette crise mondiale va sans doute exacerber nombre des défis auxquels le monde était confronté avant son déclenchement que ce soit aux niveaux local et régional mais également au niveau mondial. Mais elle peut aussi offrir des occasions de faire progresser les processus de paix et le multilatéralisme. Nous devons être prêts à les saisir, en encourageant une reprise durable et verte guidée par les droits de la personne, les libertés fondamentales et l'égalité des sexes, qui accélère la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

À cet égard, nous pensons que la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle clef, notamment pour ce qui est de conseiller le Conseil de sécurité, en favorisant la clarté et en attirant l'attention sur les menaces particulières que la pandémie fait peser sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Nous y voyons également une occasion pour la Commission de renforcer ses liens avec d'autres organes de l'ONU, tel le Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les communautés sur le terrain. Nous nous félicitons du dialogue interactif informel organisé récemment entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, ainsi que de la réunion informelle entre la Présidente du Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité. Nous savons tous qu'une réponse efficace à ce défi devra s'appuyer sur la cohérence entre tous les piliers de l'ONU pour garantir l'unité d'action au niveau des pays, dans le plein respect des droits de la personne, de l'égalité des sexes et

du principe de non-discrimination. Il faudra également faire appel à la coopération régionale et à des réponses régionalisées, ainsi qu'à des approches innovantes en matière de dialogue et d'appui à la médiation.

Le respect, la protection et la réalisation des droits de l'homme, l'égalité des sexes, la démocratie, l'état de droit et la justice de transition jouent un rôle central pour garantir la sécurité, la stabilisation et une paix durable. La consolidation des institutions politiques et sociales et des fonctions essentielles du gouvernement est essentielle. Aux fins de la prévention des conflits, le dispositif de consolidation de la paix devrait associer de manière plus systématique les structures, les outils et les acteurs qui œuvrent pour les droits de la personne et la protection des civils.

Nous devons faire en sorte qu'à long terme la crise de la COVID-19 se traduise par un partenariat mondial multilatéral renforcé, qui soit mieux préparé à répondre aux crises sanitaires mondiales et à leurs conséquences, tout en tenant compte des mesures prises au niveau national. Nous pouvons transformer certains de ces défis sans précédent en occasions à saisir pour la consolidation de la paix et les partenariats de consolidation de la paix à tous les niveaux.

Toutefois, nous devons également garantir un financement durable, prévisible et cohérent des activités de consolidation de la paix des Nations Unies et des efforts de consolidation de la paix en général. La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix – de par sa souplesse et son effet catalyseur – ont un rôle sans égal à jouer pour soutenir une riposte internationale à la pandémie qui tienne compte des conflits, appuyer les efforts des artisans de la paix au niveau local et garantir que les mesures contre la COVID-19 sont cohérentes et se renforcent les unes les autres. La souplesse des méthodes de travail de la Commission et sa capacité à mobiliser durablement l'attention sur une situation peuvent donner un coup de fouet à la coordination et au renforcement des capacités et améliorer l'efficacité à long terme.

L'Union européenne et ses États membres ont été en première ligne de la riposte mondiale à la nouvelle pandémie. Dans le cadre du programme Équipe Europe, nous avons mobilisé une enveloppe de plus de 36 milliards d'euros, combinant les contributions de l'Union européenne, de ses États membres et des institutions financières, pour la réponse mondiale à la COVID-19 et la reprise. Cette enveloppe soutient et continuera à soutenir les pays partenaires dans la lutte contre les conséquences humanitaires immédiates de la pandémie de COVID-19 et ses retombées sanitaires et socioéconomiques, ainsi que dans le renforcement des systèmes de santé et de la capacité de préparation et de réaction des partenaires, notamment au profit des populations déjà touchées par les conflits et les déplacements. Au-delà de l'urgence immédiate, cette réponse est également conçue pour contribuer à accompagner sur le long terme les processus de consolidation de la paix des sociétés fragiles.

Nous adaptons les programmes en place non seulement pour aider les communautés à faire face aux conséquences de la crise et à en atténuer les effets sur la sécurité, mais aussi pour les soutenir dans leurs efforts de pérennisation de la paix. Par exemple, l'Union européenne a récemment lancé un projet de 10 millions d'euros pour maintenir et renforcer les mécanismes de protection de l'enfance en Afrique subsaharienne pendant la crise de la COVID-19. À cet égard, il est fondamental de continuer à garantir l'accès humanitaire et de travailler ensemble pour éliminer les obstacles à l'accès liés à la pandémie.

Les femmes, qui représentent la majorité des agents sanitaires, ont été en première ligne de la riposte et seront la colonne vertébrale du rétablissement des communautés. Leur rôle doit être davantage reconnu et promu. Dans le même temps, les femmes et les filles ont été davantage exposées aux risques immédiats en raison

non seulement de la violence sexuelle et fondée sur le genre, mais aussi des obstacles à leur santé sexuelle et procréative et à l'exercice de ses droits ou du partage inégal des responsabilités. Il s'agit là d'un défi majeur pour les processus de pérennisation de la paix. Par ailleurs, la fermeture des écoles pendant la COVID-19 entrave la mise à disposition de programmes de qualité en matière d'éducation.

Nous nous faisons également l'écho de l'appel à l'action lancé par le Secrétaire général en matière de santé mentale et de soutien psychosocial afin d'assurer la pleine intégration de cette composante dans la réponse à la COVID-19, d'aider les populations à mieux faire face à la crise et de favoriser des processus de paix durables. Au niveau mondial, nous devons également nous atteler au problème de la désinformation dans le respect de la liberté d'expression des citoyens ainsi que de l'ordre et de la sécurité publics, tout en veillant à ce qu'une communication efficace et basée sur les faits atteigne tous les segments de la société. Les médias sociaux jouent un rôle central dans ces efforts.

Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous saluons le rôle de chef de file joué par le Secrétaire général et les nombreuses initiatives qu'il a lancées pour prendre en main les multiples facettes de la pandémie de COVID-19. Nous réaffirmons notre plein appui au rôle opérationnel, normatif et de coordination joué par l'Organisation mondiale de la Santé pour mener la réponse mondiale en matière de santé publique, veiller à la mise en œuvre du Règlement sanitaire international et aider les pays les plus fragiles et les plus vulnérables.

L'Union européenne et ses États membres réaffirment la nécessité de garantir le plein respect du droit international, y compris le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés.

En ce qui concerne les sanctions et les mesures restrictives, l'approche ciblée de l'Union européenne reflète les principes clefs qui orientent son action dans l'utilisation des sanctions, notamment le respect du droit international et des droits de l'homme, ainsi que la proportionnalité. Par principe, lorsque les sanctions comprennent des restrictions à l'exportation, ces interdictions ne couvrent pas l'exportation de denrées alimentaires, de médicaments ou d'équipements médicaux. En outre, la politique de l'Union européenne en matière de mesures ciblées est étayée par un système de dérogations. Ce système s'applique également dans le contexte d'une crise telle que celle causée aujourd'hui par la COVID-19. L'Union européenne continuera à suivre de près cette question et est toujours disposée à écouter les observations des experts sur le terrain, y compris en ce qui concerne la nécessité de mesures d'atténuation.

La santé mondiale et la pérennisation de la paix vont de pair. Une coordination et une direction adéquates, le respect du Règlement sanitaire international, une réponse de santé publique globale et l'intégration sont autant de facteurs qui rendent possible une réponse efficace aux épidémies.

Nous pouvons surmonter les menaces qui engendrent des urgences sanitaires et l'insécurité, mais seulement si nous nous appuyons sur une approche coordonnée « Unis dans l'action ». L'Union européenne reste un fervent partisan du multilatéralisme et d'un ordre fondé sur des règles, avec en son centre une ONU efficace et performante. Le Conseil peut compter sur notre appui continu.

Annexe 30

Déclaration de M. Kaha Imnadze, Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais avant toute chose remercier la présidence indonésienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

La Géorgie s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (annexe 29). J'aimerais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

La crise sanitaire sans précédent causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) constitue un formidable défi pour le programme de consolidation et de pérennisation de la paix de l'ONU. Elle a déjà marqué durablement de son empreinte les trois piliers de l'action de l'ONU, notamment en exacerbant les causes profondes des conflits armés, en limitant les mesures de consolidation de la paix existantes et en exerçant une pression supplémentaire sur des contextes sécuritaire, politique, socioéconomique et humanitaire déjà fragiles. Les conséquences négatives de la pandémie ont eu une incidence disproportionnée sur les femmes et les filles touchées par les conflits, les enfants, les populations déplacées de force, les personnes âgées et les personnes handicapées. Elle a, en outre, eu pour effet direct de perturber les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les missions politiques spéciales et les travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Il est également important de veiller à ce que la pandémie de COVID-19 ne nous détourne pas de nos efforts pour faire face aux causes profondes précitées. Un échec ici pourrait entraîner des dommages irréparables pour la paix et la sécurité internationales. S'il existe malheureusement de nombreux exemples illustrant un tel scénario dans le monde d'aujourd'hui, je souhaite me concentrer sur celui que vit mon pays ces jours-ci.

Alors que la Géorgie s'efforce de lutter contre la propagation du coronavirus dans le pays, sa souveraineté et son intégrité territoriale ont été prises pour cible par l'un des membres permanents du Conseil de sécurité. En violation flagrante de ses obligations et engagements internationaux, ainsi qu'en contravention de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, la Fédération de Russie a multiplié ses provocations à l'encontre de la Géorgie. L'intensification de ses exercices militaires et le renforcement de son appareil militaire, la poursuite de la fortification de la ligne d'occupation par l'installation de clôtures de barbelés et d'autres barrières artificielles, la pratique illégale des détentions arbitraires et des enlèvements de personnes touchées par le conflit, et le refus de l'accès humanitaire aux deux régions géorgiennes d'Abkhazie et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud ont encore aggravé la sécurité, les droits de l'homme et la situation humanitaire sur le terrain.

Pis encore, le processus d'intensification de la discrimination ethnique et les graves violations des droits de l'homme, conjugués à la fermeture prolongée des points de passage, ont exacerbé la situation déjà fragile des régions occupées, entraînant la mort de 15 personnes qui n'ont pas pu bénéficier d'une évacuation médicale d'urgence. Qui plus est, la Fédération de Russie a renforcé ses moyens de guerre hybride et sa campagne de désinformation, attaquant l'un des laboratoires du Centre national de contrôle des maladies et de santé publique de la Géorgie, le Centre Richard Lugar, et même la Mission de surveillance de l'Union européenne, seul mécanisme international sur le terrain mandaté pour faciliter la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire de la Géorgie.

Malgré cette dure réalité, la Géorgie reste déterminée à faire tout son possible pour apporter une aide humanitaire aux personnes touchées par le conflit, qui paient un lourd tribut du fait de l'occupation illégale de la Russie durant la pandémie.

Je voudrais conclure mes observations en appelant une fois de plus la communauté internationale à demander instamment à la Fédération de Russie de lever immédiatement, complètement et sans conditions tout obstacle à l'acheminement effectif de l'aide humanitaire d'urgence aux civils vivant dans les régions occupées de la Géorgie et tout frein à l'accès à cette aide, et de commencer à remplir ses obligations internationales, en premier lieu l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 conclu sous les auspices de l'Union européenne.

Annexe 31

Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Guatemala remercie la République d'Indonésie, Présidente du Conseil de sécurité, d'avoir organisé ce débat public virtuel de haut niveau sur les pandémies et les problèmes qu'elles posent à la pérennisation de la paix. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres ; M. Ban Ki-Moon, ancien Secrétaire général de l'Organisation des Unies ; et M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York. Nous nous félicitons aussi de la note de cadrage (S/2020/765, annexe) qui sert de base à nos délibérations.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, il y a dans le monde plus de 19 millions de cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19), dont plus de 700 000 décès. La pandémie de COVID-19 est une crise sans précédent qui nous touche tous. Les efforts déployés pour aplatir la courbe pourraient entraîner des coûts astronomiques mais non quantifiés pour les personnes les plus vulnérables sur le terrain. Pour les pays fragiles et touchés par des conflits, la pandémie représente un énorme défi dans divers domaines essentiels pour le développement, notamment la santé, l'économie et la politique.

Cette expérience nous a montré que le problème des pandémies ne peut être abordé uniquement sous l'angle sanitaire. Au-delà de ses effets immédiats sur les plans sanitaire et humanitaire, la COVID-19 risque de creuser les fractures sociales, économiques et politiques préexistantes. Dans le même temps, elle entraîne une aggravation de la violence et des conflits sociaux. Elle constitue également une menace pour les progrès réalisés dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et exacerbe les inégalités et les griefs existants, frappant en particulier les plus vulnérables dans les zones touchées par les conflits.

À cet égard, le Guatemala tient à souligner qu'il importe d'accorder une attention particulière à une composante fondamentale de toute stratégie de consolidation de la paix, à savoir la lutte contre la violence faite aux femmes, qui a considérablement augmenté pendant la pandémie. Nous lançons un appel à l'action pour éliminer toutes les formes de violence fondée sur le genre, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2467 (2019) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la résolution 65/69 de l'Assemblée générale.

Il est manifeste que la pandémie a freiné les travaux des entités des Nations Unies, notamment les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les mandats de consolidation de la paix sur le terrain. À cet égard, l'attention et l'appui du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix sont indispensables si nous voulons remédier aux répercussions de cette pandémie sur la pérennisation de la paix. Nous devons aborder non seulement les éléments conceptuels, mais aussi les principaux besoins, pour éviter de retomber dans les situations antérieures.

La crise actuelle crée également des possibilités d'instaurer des cessez-le-feu immédiats, lesquels pourraient devenir permanents et, à terme, conduire à la paix. Dans cette optique, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait appelé à un cessez-le-feu mondial, ce qui bénéficie du soutien de divers pays et parties prenantes concernées dans le monde entier, car il créerait les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, ouvrirait un espace pour la diplomatie et susciterait un espoir pour les personnes les plus vulnérables à la COVID-19. Le Guatemala abonde dans le sens du Secrétaire général António Guterres lorsqu'il affirme que :

« Le moyen le plus efficace de protéger les civils est de prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence des conflits armés. Alors que le monde fait face à ce défi monumental qu'est la pandémie de COVID-19, la nécessité de faire taire les armes ne pourrait être plus aiguë » (*S/2020/366, par. 67*).

Dans ce contexte, la communauté internationale doit mobiliser une réponse concertée et collective dans les pays touchés par un conflit. Il est impératif que les décideurs politiques prennent en considération les fractures sociales lorsqu'ils élaborent des ripostes à la pandémie. Il est crucial qu'ils adoptent une approche proactive pour atténuer les incidences aussi bien de la crise sanitaire que de la riposte qui y est opposée, en se basant sur une évaluation des risques de conflit préexistants.

La mission de consolider la paix ne va jamais de soi. Nous vivons une époque où le Conseil de sécurité doit s'adapter à la crise actuelle. À moins que des mesures efficaces ne soient prises pour apporter un appui aux pays les plus à risque, les acquis difficilement obtenus dans les domaines de la paix, du développement et des droits humains pourraient être réduits à néant. Le Conseil de sécurité doit continuer à explorer les moyens de renforcer la prévention, les systèmes de détection anticipée et les mesures opérationnelles pour éviter les conflits, en se fondant sur une approche tenant compte des éléments interconnectés que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de la personne.

La communauté internationale et le système des Nations Unies doivent considérer la pandémie de maladie à coronavirus comme une occasion de remédier aux facteurs de risque de violence dans les pays touchés par un conflit. Il est important d'identifier les possibilités de renforcer les institutions nationales.

Santé et paix sont interdépendantes. Nous devons reconnaître que, si la paix est une condition préalable à une société en bonne santé, une fourniture équitable de services peut également faire de la santé un pont qui mène à la paix.

Pour terminer, le Guatemala attache une grande importance aux efforts de consolidation de la paix menés dans le monde entier. La prévention des conflits est indispensable pour pérenniser la paix et atteindre les objectifs de développement durable, tout en appliquant, à l'échelle du système, une démarche transversale aux trois piliers de l'action de l'ONU. La pandémie nous a montré qu'il importe de mettre en commun à l'échelle mondiale les efforts visant à instaurer des sociétés résilientes et d'investir dans des programmes sociaux, en particulier en matière d'économie et de santé, qui soient propres à répondre aux besoins de nos populations.

Annexe 32

Déclaration de la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la Mission permanente de l'Indonésie d'avoir, en sa qualité de présidente du Conseil de sécurité, convoqué l'importante discussion de ce jour au titre du point de l'ordre du jour « Consolidation et pérennisation de la paix », sur le thème « Les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix ».

Les exposés que nous ont présentés le Secrétaire général António Guterres, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et la Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, Sarah Cliffe, nous ont fourni des éclairages utiles sur les différentes dimensions des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Nous nous trouvons au beau milieu d'une pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), laquelle a provoqué un bouleversement mondial d'une ampleur telle que cette génération n'en avait jamais connu. La pandémie fait toujours rage et ses répercussions, si difficiles à prévoir précisément soient-elles, seront assurément profondes et multidimensionnelles. Nous devons cependant rappeler que, si les pandémies peuvent exacerber les conséquences humanitaires de toute situation de conflit et constituer des obstacles pour les outils traditionnels de règlement des conflits et de maintien de la paix et de la sécurité, notamment pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la COVID-19 est une crise sanitaire aux vastes implications économiques et humanitaires.

Lors d'une réunion du Conseil de sécurité en visioconférence privée, le 9 avril, le Secrétaire général a présenté plusieurs tendances liées à la pandémie et leurs implications pour la prévention des conflits. Il s'agit notamment de l'érosion de la confiance dans les institutions publiques, de l'aggravation des tensions sociétales associée aux mesures de riposte prises par les gouvernements nationaux et des risques contradictoires, en termes de santé publique, qui découlent de la volonté des gouvernements de contenir la propagation du virus et d'assouplir les mesures de confinement pour en atténuer les conséquences économiques. De plus, certaines parties à un conflit profitent du climat d'incertitude actuel pour promouvoir leurs objectifs, notamment en diffusant des informations erronées pour fomenter la discorde et la violence, voire commanditer des attaques terroristes opportunistes.

Fondamentalement, le concept de consolidation de la paix implique une série d'initiatives, notamment dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix, de la réconciliation, de la mise en place d'institutions, de la consolidation des cadres démocratiques, de la protection des droits, et du développement. Il faut une conjugaison de plusieurs facteurs pour assurer enfin la réussite des efforts de consolidation de la paix, quels qu'ils soient. Nous devons nous fonder sur ce modèle pour envisager la consolidation de la paix dans le contexte de la pandémie.

La COVID-19 a eu des conséquences préjudiciables pour la quasi-totalité des initiatives qui contribuent habituellement à la consolidation de la paix. Par certains aspects, elle a exacerbé les situations de conflit au point que nous devons maintenant remédier à des troubles et conflits plus nombreux, en plus d'une crise humanitaire de plus en plus grave, au lieu de nous pencher sur certaines autres questions importantes liées à la consolidation de la paix. C'est là que le bât blesse actuellement. Comment hiérarchiser les différents besoins ?

Les efforts nationaux de consolidation de la paix et les tentatives d'aborder les différentes facettes de la consolidation de la paix ont été affaiblis par la nécessité de détourner les ressources nationales pour lutter contre des problèmes humanitaires de

vie et de mort plus immédiats. Les possibilités de trouver des solutions innovantes sont également en repli. Par exemple, le recours aux solutions numériques pour rapprocher les communautés, notamment par le partage d'informations vitales sur comment survivre à la pandémie, et la mobilisation des femmes et des jeunes pour consolider la cohésion sociale doivent être renforcés, mais ont besoin d'un fort appui international.

La COVID-19 a également obéré l'appui international accordé aux démarches de consolidation de la paix en raison de l'interruption des voyages internationaux et du commerce mondial et de la diminution des ressources disponibles, même dans les pays les plus riches. Par conséquent, il est important que les acteurs internationaux envisagent des modèles de développement international et d'action humanitaire propres non seulement à renforcer les ripostes nationales à la COVID-19, mais aussi à promouvoir les piliers essentiels de la consolidation de la paix. Lorsque les ressources nationales et internationales s'amenuisent, il devient impératif d'établir des priorités.

N'oublions pas que les conflits et la violence sont les obstacles les plus importants sur la voie du développement et de la réalisation des objectifs de développement durable. Si les tensions dues aux pénuries alimentaires, la méfiance citoyenne ou des rumeurs concernant le virus alimentent la violence et la discorde, alors les principaux efforts déployés pour enrayer la propagation du virus seront compromis et les progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable seront effacés. Selon les estimations figurant dans le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2020*, 71 millions de personnes devraient retomber dans l'extrême pauvreté en 2020.

L'Inde contribue concrètement à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes un important fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris de femmes soldats de la paix. En tant que partie prenante responsable dans les chaînes d'approvisionnement sanitaire mondiales et malgré les tensions pour garantir les fournitures médicales au niveau national, l'Inde a assuré un accès rapide aux médicaments essentiels, aux services médicaux et au matériel médical à plus de 150 pays afin de lutter contre la pandémie. L'Inde a également répondu à la demande du Secrétaire général en faveur d'une mise à niveau immédiate des installations médicales des missions de maintien de la paix des Nations Unies en acceptant de déployer du personnel et du matériel médical supplémentaire dans les hôpitaux militaires de Goma et de Djouba, qui sont respectivement affiliés à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Étant donné la situation de pandémie, l'Inde voudrait faire les 10 suggestions suivantes.

Premièrement, dans l'immédiat, nous devrions nous concentrer sur la satisfaction des besoins humanitaires des communautés qui vivent en situation de conflit, afin que le manque de disponibilité des biens et des services pour répondre aux besoins minimums ne devienne pas la source d'un conflit plus important.

Deuxièmement, les gouvernements devraient soutenir et mobiliser les artisans de la paix sur le plan local pour les aider à concevoir et à diriger les efforts de sensibilisation et de réponse à la COVID-19 afin de contribuer à atténuer d'autres conflits, de prévenir la violence, d'adapter et d'appuyer les processus de paix et de rebâtir la cohésion sociale.

Troisièmement, pour que la consolidation de la paix soit durable, elle doit reposer sur les institutions et non sur les individus. Par conséquent, le renforcement des institutions nationales combiné au renforcement des structures démocratiques ne doit pas être remis en cause face à la crise provoquée par la pandémie. Ce n'est que lorsque les institutions sont fortes que d'autres facteurs, comme la prise en compte équitable des besoins des communautés en conflit et le renforcement des droits de l'homme, peuvent être efficaces.

Quatrièmement, il est clair que des approches centrées sur l'être humain et sur la coopération, qui sont au cœur du travail de consolidation de la paix, sont nécessaires. Nous avons également besoin de stratégies résilientes à même de renforcer les capacités, les compétences et les points forts au niveau local et de permettre aux communautés non seulement de rebondir, mais aussi de reconstruire en mieux. Ces approches de la consolidation de la paix prises en main au niveau local, sensibles aux risques de conflit, aux questions de genre et aux traumatismes subis sont très rentables et durables. Elles ne doivent pas être sacrifiées parce que, dans un premier temps, on réaffecte des fonds à ce que l'on considère comme des réponses immédiates à la pandémie. Il faut harmoniser les mesures de lutte contre la COVID-19 à court terme et les mesures à plus long terme.

Cinquièmement, les bailleurs de fonds et les organisations internationales doivent maintenir leur soutien financier et leur partenariat avec les artisans de la paix locaux pendant la crise. Ils doivent également montrer une certaine souplesse afin que les programmes puissent rapidement être redessinés et les ressources réorientées pour répondre aux situations d'urgence.

Sixièmement, il faut garantir la bonne exécution des mandats de maintien de la paix. Le Secrétariat doit procéder à des évaluations réalistes des contingents sélectionnés et déployés dans les zones de mission. Les compétences des contingents doivent être une condition essentielle des critères de sélection. Les pays qui fournissent des contingents doivent garantir le respect des plans de formation, y compris en ce qui concerne la formation avant le déploiement et la formation du personnel de la mission, afin que les tâches clés de la mission ne relèvent pas de l'apprentissage sur le terrain.

Septièmement, il est absolument capital que nos efforts visent en priorité à prévenir le déclenchement ou la reprise du conflit. La pauvreté et l'absence de perspectives comptent parmi les plus grands obstacles à une paix durable. Le développement est donc déterminant et doit faire l'objet de toute l'attention de la communauté internationale.

Huitièmement, veiller à ce que les femmes participent à la consolidation de la paix n'est pas simplement une question de droits des femmes et des filles. Les femmes sont des partenaires essentielles pour asseoir les trois piliers d'une paix durable : la reprise économique, la cohésion sociale et la légitimité politique. Il faut déployer des capacités en matière d'égalité des sexes dans les initiatives de consolidation de la paix, intégrer une analyse des problèmes clés qui tiennent compte des questions de genres dans l'ensemble du travail de médiation et utiliser une écriture inclusive dans les accords de paix.

Neuvièmement, les artisans de la paix doivent se mobiliser pour identifier et contrer la désinformation. Le dialogue avec les communautés et une communication efficace sont essentiels pour lutter contre ce qu'on appelle l'infodémie, autrement dit la diffusion de fausses informations qui sèment souvent la peur et la division.

Dixièmement, il convient de renforcer le soutien aux programmes psychosociaux et de prise en charge des traumatismes, pendant la crise et tout au long du processus de relèvement.

Alors que nous n'en sommes qu'au début de notre adaptation à la nouvelle réalité de la consolidation de la paix pendant une pandémie mondiale, l'enjeu consiste à reconstruire en mieux pour retrouver la stabilité et stimuler la paix et la prospérité dans un monde qui pourrait bien avoir changé à jamais. Il est primordial de mettre l'accent sur la cohésion sociale et la consolidation de la paix et d'apprendre comment les sociétés et les institutions se remettent d'une crise comme celle-ci pour inverser la tendance à un recul sans précédent en matière de développement humain et permettre au contraire un véritable bond en avant.

Annexe 33

Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Irlande s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (annexe 29).

Lorsque la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est apparue au début de l'année 2020, le monde était déjà aux prises avec des besoins humanitaires record, principalement en raison des conflits. Aujourd'hui, au-delà de la crise sanitaire immédiate, l'Irlande reste extrêmement préoccupée par les répercussions politiques, sociales et économiques de la maladie, qui sont étroitement liées entre elles, et par le risque de voir ces chocs provoquer de nouveaux conflits ou exacerber ceux en cours. C'est pourquoi nous tenons à remercier la Ministre des affaires étrangères Marsudi et l'Indonésie d'avoir organisé l'important débat public de ce jour et d'avoir fait en sorte que l'attention reste centrée sur ces défis. Nous remercions également le Secrétaire général António Guterres, S. E. M. Ban Ki-moon et M^{me} Sarah Cliffe pour leurs exposés perspicaces et instructifs.

Tout d'abord, l'Irlande s'est vivement félicitée de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et de l'adoption de la résolution 2532 (2020). En tant que futur membre du Conseil de sécurité, l'Irlande continuera à soutenir les efforts de l'ONU pour faire face à la pandémie de COVID-19 dans les pays touchés par un conflit armé ou par une crise humanitaire, comme le demande la résolution.

La COVID-19 nous touche tous. Toutefois, ses effets négatifs potentiels sont considérablement démultipliés dans les États fragiles ou touchés par un conflit, où les vulnérabilités préexistantes des systèmes de santé et de gouvernance, ainsi que de la cohésion sociale, sont amplifiées, faisant ainsi peser un poids supplémentaire sur des régions fragilisées. Par exemple, en Afrique de l'Est, les effets des changements climatiques et de l'invasion de criquets pèlerins sont aujourd'hui accentués par la COVID-19.

À mesure que les effets secondaires de cette crise mondiale commenceront à se faire sentir, la prévention et la réaction rapide seront déterminantes. On ne saurait trop insister dans ce contexte sur l'importance d'un système des Nations Unies cohérent et uni, qui mette l'accent sur la consolidation et la pérennisation de la paix. La pandémie va mettre à l'épreuve la capacité du système d'être uni dans l'action et de tirer parti du succès des récentes réformes, pour lesquelles nous avons tous travaillé d'arrache-pied. Pour pouvoir relever le défi posé par la COVID-19, nous devons utiliser au mieux les mécanismes existants, que ce soit en matière de coordination ou de financement, afin qu'ils produisent le plus grand effet possible. Et cela vaut aussi pour les équipes de pays des Nations Unies et le système renforcé des coordonnateurs résidents. Nous demandons instamment au Conseil de redoubler son appui aux efforts déployés par tous les représentants spéciaux ainsi que les missions politiques des Nations Unies, les organisations régionales, les acteurs nationaux et les communautés locales pour consolider et pérenniser la paix, notamment par une analyse solide des conflits et une médiation rapide.

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, nous accueillons positivement les premières initiatives qu'elle a prises pour débattre de l'incidence de la crise COVID-19 sur les efforts de consolidation de la paix, tant au niveau mondial que dans le cadre des discussions pays par pays, et pour tenir le Conseil de sécurité informé de ces discussions. En collaboration avec les coordonnateurs résidents, le Fonds pour la consolidation de la paix a soutenu activement les équipes de pays des Nations Unies, notamment au Guatemala, en Côte d'Ivoire et au Mali, afin d'adapter les projets existants aux répercussions de la pandémie sur la consolidation

de la paix et la prévention des conflits. Parce qu'il est l'instrument de premier recours de l'Organisation pour préserver la paix dans les situations à risque ou touchées par un conflit violent, le Fonds pour la consolidation de la paix doit être financé de manière suffisante. Consciente de cela, l'Irlande s'est engagée à lui fournir un financement pluriannuel et prévisible. Avec 6 millions d'euros au cours des trois dernières années, nous lui avons versé le double de ce à quoi nous nous étions initialement engagés en 2017.

L'impact disproportionné de la pandémie sur les femmes et les filles est visible sur de nombreux plans, comme en témoignent notamment les effets négatifs sur leur santé, leur éducation, leurs moyens de subsistance, leur sécurité alimentaire et leur nutrition, ainsi que le risque accru de violence fondée sur le genre. Nous ne devons pas ignorer cet état de fait. En cette année du vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons continuer à faire en sorte que la voix des femmes et des filles se fasse davantage entendre dans les processus de consolidation de la paix et de relèvement.

Il est essentiel de promouvoir l'appropriation locale, d'améliorer le leadership et de renforcer l'inclusion dans les situations de conflit et de fragilité, en accordant une attention particulière aux questions de genre et aux jeunes, pour assurer une riposte efficace à la COVID-19 et un véritable relèvement. Nombreux sont les exemples de l'efficacité de cette approche en ce qui concerne la riposte au virus Ebola en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Libéria, et nous saluons les efforts déployés par la société civile pour mettre en relief et aborder ces questions importantes.

La COVID-19 présente des défis extraordinaires et complexes pour les missions de maintien de la paix. Les contingents des Nations Unies doivent continuer à être sensibles aux besoins des pays hôtes et de la population locale dans le cadre de l'exécution de leurs mandats. Il est essentiel que l'ONU soit considérée comme une partie de la solution plutôt que du problème. Nous saluons les mesures prises par l'ONU pour protéger les populations locales et nos soldats de la paix contre la COVID-19, et nous appelons à leur plein respect. Même si la crise actuelle nous a mis tous à l'épreuve, elle démontre également que notre sécurité est inextricablement liée. Pour reprendre les propos de Mike Ryan, de l'Organisation mondiale de la Santé, « aucun d'entre nous n'est en sécurité tant que nous ne le sommes pas tous ». Même si les ressources sont fortement sollicitées au niveau national, nous ne devons pas perdre de vue les avantages que nous tirons tous de la réduction et de la prévention des conflits. Nous devons veiller à ce que nos missions soient dotées de toutes les ressources nécessaires pour accomplir les tâches que nous leur avons confiées. Dans le cadre des missions, il est essentiel d'aborder la pandémie sous l'angle de la protection des civils. Les missions doivent tirer profit de toutes les capacités, notamment des communications stratégiques, la sensibilisation et la mobilisation, la coopération civilo-militaire, les ressources médicales et la concertation avec les principaux dirigeants, pour répondre aux préoccupations liées à la protection des civils de manière globale et intégrée.

Annexe 34

Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Italie s'associe à la déclaration présentée par l'Union européenne (annexe 29).

L'Italie tient à remercier l'Indonésie d'avoir organisé ce débat public de haut niveau du Conseil de sécurité sur les pandémies et les problèmes qu'elles posent à la pérennisation de la paix.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en lumière la nécessité de promouvoir une réponse multilatérale coordonnée. La santé mondiale est une condition préalable fondamentale pour la paix, la stabilité et la prospérité, qui a des incidences sur le lien tripartite qui existe entre la paix, l'action humanitaire et le développement, et vice-versa.

C'est pourquoi, dès le début de cette situation d'urgence mondiale, l'Italie a promu vigoureusement la solidarité internationale et la création d'une alliance internationale pour faire avancer les recherches sur un vaccin contre la COVID-19. La priorité de l'Italie a toujours été de promouvoir un accès universel et équitable au vaccin et à d'autres traitements vitaux, tels que les thérapies et les moyens de diagnostic, pour que personne ne soit laissé de côté.

Nous sommes fiers d'avoir été parmi les promoteurs, en partenariat avec l'Union européenne et d'autres partenaires clefs, des conférences d'annonces de contributions pour le Plan de réponse humanitaire global COVID-19 qui se sont tenues le 4 mai et le 27 juin et qui ont permis de lever des fonds à hauteur d'environ 16 milliards d'euros pour garantir un accès universel équitable aux vaccins, aux traitements et aux moyens de diagnostic afin de lutter contre la COVID-19. Nous avons également été parmi les pionniers du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et parmi les principaux contributeurs au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins grâce au mécanisme de garantie de marché de Gavi Alliance, qui garantira l'accès des pays en développement au vaccin.

L'Italie estime que le renforcement de notre appui aux pays les plus vulnérables reste une priorité absolue, que nous allons également promouvoir dans le cadre de la prochaine présidence italienne du Groupe des Vingt en 2021.

Outre ses graves répercussions sur la santé publique, les droits humains et les conditions socio-économiques, la pandémie a aggravé les menaces existantes qui pèsent sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales et a entravé l'acheminement d'une aide humanitaire indispensable. Une crise multidimensionnelle exige une approche et une réponse multidimensionnelles de la part de l'ONU, qui sont au cœur du programme de pérennisation de la paix. Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, nous saluons le leadership du Secrétaire général et ses multiples initiatives visant à faire face aux conséquences multiformes de la pandémie de COVID-19. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2532 (2020), qui appelle à un cessez-le-feu mondial.

L'Italie est prête à apporter sa contribution dans plusieurs domaines prioritaires dans les mois à venir.

Dans la situation d'urgence actuelle, il est essentiel de faire en sorte que chacun ait accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Dans cet esprit, l'Italie s'engage à apporter son appui à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), au Fonds international de développement agricole, au Programme alimentaire mondial et à toutes les entités compétentes des Nations Unies dans leurs efforts visant à prévenir une crise alimentaire mondiale.

Nous avons promu l'idée de créer une coalition alimentaire par l'intermédiaire de la FAO afin de mobiliser les connaissances spécialisées, d'apporter un appui politique, de créer un cadre de dialogue et de promouvoir des initiatives axées sur la création de systèmes alimentaires plus résistants et plus durables.

La pandémie nous a également rappelé l'importance de la pleine mise œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Les femmes et les jeunes filles sont particulièrement exposées à la violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment la violence domestique, et au partage inégal des responsabilités. Dans le même temps, les femmes, qui représentent la majorité des agents sanitaires, ont été à l'avant-garde de la riposte et seront l'épine dorsale du relèvement des communautés locales. Nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité des sexes et pour garantir une participation véritable des femmes à la prise de décision. Par ailleurs, la COVID-19 exacerbe les conditions déjà tragiques des personnes vivant dans les zones touchées par le conflit, en particulier les groupes vulnérables, comme les enfants, les femmes et les filles. C'est pourquoi il importe plus que jamais de garantir le respect du droit humanitaire international et d'appuyer les efforts de l'ONU en faveur d'un cessez-le-feu mondial.

En ces temps difficiles, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont un rôle particulier à jouer en appuyant les efforts déployés par les communautés locales pour faire face à la pandémie. L'appui que les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont apporté aux communautés locales – par exemple notre contingent au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban – montre que les opérations de paix peuvent être un outil souple pour préserver la paix et la stabilité. Dans cette perspective, avec les autres pays membres de l'Union européenne fournisseurs de contingents, nous nous sommes engagés à maintenir tous nos moyens militaires à leur niveau actuel et à respecter les directives données il y a quelques mois par le Secrétariat afin d'éviter la propagation du virus au sein des missions. L'initiative Action pour le maintien de la paix est un grand pas en avant vers la modernisation des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Il faut transformer les problèmes sans précédent découlant de la COVID-19 en occasions de pérenniser la paix à tous les niveaux et d'éclairer le processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix. Par conséquent, dans le cadre du prochain examen du dispositif de consolidation de la paix, il faudra mettre l'accent sur l'importance de renforcer les partenariats existants entre l'ONU et différentes institutions financières internationales et organisations régionales et d'élaborer des réponses globales cohérentes face à des défis complexes et interdépendants. Il est essentiel d'associer les communautés locales et le secteur privé à ces efforts. Des efforts véritablement concertés au niveau mondial constituent le seul moyen efficace de faire face aux conséquences de la crise actuelle.

La pandémie de COVID-19 doit nous inciter à rechercher une réponse globale basée sur la coordination, les partenariats et l'utilisation souple des cadres existants. La Commission de consolidation de la paix, qui, sous sa présidence actuelle, s'est employée activement à adapter son programme de travail pour relever les défis liés à la situation actuelle, et le Fonds pour la consolidation de la paix, qui doit être mieux financé, ont un rôle essentiel à jouer. Ils doivent mobiliser une réponse internationale qui tient compte des risques et des séquelles de conflit pour faire face à la pandémie, appuyer les efforts des communautés locales et promouvoir une réponse coordonnée de consolidation de la paix à la COVID-19.

L'Italie continuera à contribuer au débat actuel sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix. Nous devons tout mettre en œuvre pour que les acquis obtenus à grand prix en matière de paix, de sécurité, de développement et de droits de l'homme ne soient pas réduits à néant. Nos efforts collectifs visant à remédier aux conséquences de la pandémie doivent rester axés sur l'avancement de notre programme de consolidation et de pérennisation de la paix.

Annexe 35

Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la présidence indonésienne d'avoir organisé le présent débat public. Je voudrais saisir cette occasion pour exposer de manière détaillée les vues du Japon concernant les incidences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la consolidation et la pérennisation de la paix, examinées lors du dialogue interactif informel tenu entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix le 22 juillet, auquel le Japon a eu le plaisir de participer en tant que Vice-Président de la Commission pour cette année.

La route devant nous est longue. Les effets néfastes de la COVID-19 sont colossaux. À la menace sanitaire aiguë s'ajoutent les retombées économiques, la perte d'emplois et de revenus, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, l'insécurité alimentaire, le manque d'accès aux services sociaux de base, l'aggravation de la pauvreté et des inégalités, la montée des tensions communautaires et bien d'autres choses encore, qui font de cette pandémie une crise de sécurité humaine sans précédent.

La résolution 2532 (2020) reconnaît que les acquis obtenus par les pays en transition et les pays sortant d'un conflit en matière de consolidation de la paix et de développement risquent d'être réduits à néant par la pandémie et prend acte de ses effets négatifs disproportionnés sur les personnes vulnérables. Nous nous félicitons de l'adoption de cette résolution, nous rappelant la responsabilité collective qui nous incombe de veiller à ce que ces résultats acquis de haute lutte ne soient pas défaits.

Toute réponse à la COVID-19 doit être menée sous l'angle de la sécurité humaine. La pandémie représente une menace multidimensionnelle pour la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes, perturbant la cohésion sociale et exacerbant les tensions. C'est pourquoi il est nécessaire d'accorder une plus grande attention aux liens entre la paix et la sécurité, le développement, les droits de l'homme et les besoins humanitaires. Une mobilisation cohérente et coordonnée du système des Nations Unies est essentielle à la mise en œuvre d'une réponse multisectorielle intégrée qui tienne compte du lien entre action humanitaire, paix et développement. En outre, il convient de renforcer plus encore les partenariats avec les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux traditionnels et nouveaux, les organisations régionales, la société civile et le secteur privé.

La Commission de consolidation de la paix a beaucoup à offrir. Dès le début de la pandémie, elle a œuvré sans relâche pour braquer les projecteurs sur la situation dans différents pays et régions, mettant à profit son rôle singulier de passerelle pour faciliter la coopération et la coordination entre les multiples acteurs au sein et en dehors du système des Nations Unies. La Commission peut et doit appuyer le Conseil de sécurité en lui fournissant des conseils utiles et en partageant les divers enseignements et expériences qu'elle a compilés. Nous nous félicitons des mesures prises par le Conseil pour renforcer sa coopération avec la Commission, notamment à l'occasion du récent dialogue interactif informel, où nous avons pu constater que les membres du Conseil étaient disposés et prêts à prendre en considération les contributions de la Commission.

L'appropriation nationale appuyée par un leadership raisonnable est cruciale pour la consolidation et la pérennisation de la paix. Le leadership national est toutefois mis à rude épreuve par la COVID-19, car elle s'attaque à la faiblesse des systèmes de santé, entrave l'accès à l'éducation et aux autres services sociaux de base, et retarde les réformes institutionnelles dans les secteurs politique et de la sécurité. Une

société peut être pacifique lorsque les gens font confiance à leur gouvernement. Des institutions fortes et saines contribuent à renforcer la crédibilité des gouvernements, à réduire leur vulnérabilité et à alimenter la confiance que les citoyens placent en eux. L'examen 2020 du dispositif de consolidation de la paix est l'occasion idéale de recentrer notre énergie sur ces questions essentielles, en particulier le renforcement critique des institutions, dans le contexte de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Ensemble, nous sommes plus forts. À la Commission de consolidation de la paix, nous avons vu les États Membres se rallier autour des pays qui sont venus y discuter de leurs efforts de consolidation de la paix, échangeant leurs histoires et les enseignements tirés, et témoignant leur appui et leur solidarité. En voyant cela, je crois que nous pouvons, et que nous allons, surmonter cette crise et reconstruire en mieux ensemble.

Annexe 36

Déclaration de M^{me} Susan Mwangi, Chargée d'affaires du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'installe dans la durée, les gouvernements du monde prennent des mesures pour faire face à ses conséquences politiques et socioéconomiques sans précédent pour leurs populations. Pour la plupart des pays, les défis sont multiples. Aussi le Kenya félicite-t-il l'Indonésie d'avoir porté à l'attention du Conseil de sécurité la réalité mondiale des pandémies et leurs incidences sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

La résolution 2532 (2020), sur la COVID-19, qui a été adoptée le 1^{er} juillet, est une preuve supplémentaire que nous devons agir ensemble pour relever les défis posés par les pandémies en matière de consolidation et de pérennisation de la paix.

Les efforts visant à aplatir la courbe se font dans un contexte de situations diverses dans le continuum paix-conflit. De fait, la multiplicité des défis à relever met à l'épreuve la gestion internationale des crises. Il est dès lors essentiel que le Conseil dispose d'un cadre établi pour atténuer la menace de pandémies à l'avenir, notamment dans les domaines de la pérennisation de la paix, de la santé et de la sécurité économique. Les changements climatiques et les défis environnementaux se sont également avérés être des obstacles supplémentaires que les pays doivent surmonter pendant la pandémie. Le Kenya et d'autres pays de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique centrale luttent simultanément contre la pandémie et d'autres urgences concurrentes, notamment des inondations et des vagues d'invasions acridiennes.

Les exposés présentés par le Secrétaire général António Guterres, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, démontrent une fois de plus que les pandémies ont des répercussions multidimensionnelles sur la paix et la sécurité et qu'elles accroissent les besoins humanitaires, sans parler du fait que l'inversion des progrès réalisés en matière de consolidation de la paix et de développement a des effets disproportionnés sur les plus pauvres et les plus vulnérables. Les pandémies ne peuvent donc pas être traitées uniquement comme des problèmes de santé, en particulier dans les régions touchées par des conflits et dans les pays sortant d'un conflit. À cet égard, il est essentiel de renforcer les capacités socioéconomiques des pays en conformité avec les objectifs de développement durable, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Étant donné les lourdes conséquences de la COVID-19 sur l'économie mondiale, le risque est d'autant plus élevé de voir effacés les progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire, d'élimination de la pauvreté, de croissance de l'industrie nationale et d'intégration régionale. Nous avons connu des revers importants lors de la crise de l'Ebola de 2014-2015 en Afrique de l'Ouest et devons, de ce fait, établir des priorités, investir et identifier de nouveaux partenaires en matière de sécurité, notamment des experts en santé et en technologie, afin de mettre en place des infrastructures résilientes.

Les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle fondamental à jouer dans la réponse aux conséquences de la COVID-19. L'Union africaine a continué à mettre tout son poids derrière le travail de la région en solidarité avec les efforts d'atténuation en cours par le biais des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies afin de s'assurer que l'Afrique n'est pas laissée pour compte en matière de production de vaccins et d'équipements essentiels.

La fragilité et les situations de conflit sont parmi les éléments déclencheurs qui peuvent transformer une crise sanitaire en une menace pour la sécurité. Les conséquences de la pandémie dans les pays fragiles et touchés par des conflits,

par exemple au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans d'autres régions qui sont en situation de conflit prolongé, sont la preuve que les pandémies peuvent être une menace évolutive pour la paix. Cette crise sanitaire peut également être un terreau fertile pour l'extrémisme violent et le terrorisme. À cela s'ajoutent les interruptions qu'elle a entraînées dans des négociations de paix en cours. À cet égard, le Kenya souscrit à l'appel lancé le 23 mars par le Secrétaire général pour faire taire les armes dans le monde. Nous nous associons également pleinement à l'appel, lancé le 8 avril par le Président de la Commission de l'Union africaine, S. E. M. Moussa Faki Mahamat, tendant à ce que nous concentrons tous nos efforts sur la lutte collective contre la COVID-19 en tant que communauté mondiale solidaire.

La pandémie de COVID-19 a par ailleurs de lourdes conséquences sur les opérations de paix dans le cadre des missions, tout comme elle touche les négociations de paix en cours entre parties belligérantes ainsi que les flux d'aide humanitaire, en particulier dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées. À cet égard, ma délégation tient à rendre hommage aux soldats de la paix, aux artisans de la paix locaux, aux dirigeants communautaires, aux organisations de femmes et de jeunes, à la société civile et au personnel de santé en Afrique et dans le monde pour les sacrifices consentis.

La mise en œuvre d'un cessez-le-feu mondial garantira que les opérations de paix continuent de remplir leur mandat en temps de crise sanitaire. Les politiques nationales et régionales qui comprennent des mesures de transparence et de responsabilisation pendant les pandémies permettront de mieux garantir la sécurité de tout le personnel, ainsi que la libre circulation de l'aide humanitaire vers les populations les plus vulnérables.

Nous avons, en outre, été témoins de la contribution essentielle qu'apportent les femmes aux opérations de paix, notamment du rôle qu'elles jouent en tant que responsables de leurs communautés et travailleuses sanitaires de première ligne. Pourtant, les femmes et les filles ont également été touchées de manière disproportionnée par les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie. Les conditions de sécurité créées par la COVID-19 donnent une occasion importante d'élargir et d'accélérer la mise en œuvre des recommandations contenues dans les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité et les jeunes et la paix et la sécurité, notamment en ce qui concerne les questions de participation, de protection, de prévention et de partenariat dans le contexte de la pandémie.

En outre, la communauté internationale peut, si les parties prenantes nationales en font la demande, se rallier autour des pays fragiles et offrir d'appuyer la mise en place d'infrastructures essentielles résilientes de gouvernance, en particulier s'agissant des systèmes de santé, et garantir la formation des personnels et la fourniture de matériel critique. L'accès à des établissements de santé fonctionnels peut atténuer le risque posé par le lien entre santé et insécurité.

La pandémie a mis à très rude épreuve les systèmes de santé et les économies de tous les pays du monde, tous niveaux de développement confondus. Aussi la crise sanitaire risque-t-elle d'exacerber le sous-développement, facteur d'instabilité, en particulier dans les économies déjà fragiles. Un financement durable est donc indispensable pour assurer la durabilité des infrastructures essentielles, de même qu'une approche interdisciplinaire pour harmoniser les réponses médicales, publiques et politiques face aux pandémies.

En guise de conclusion, je dirais que le Conseil doit également commencer à envisager l'avenir en termes de ce à quoi ressemblera un monde post-COVID-19 pour les femmes, les enfants, les déplacés et les populations marginalisées et vulnérables dans les pays et régions fragiles et touchés par un conflit. En partenariat avec d'autres

organismes, fonds et institutions des Nations Unies, en tête desquels la Commission de consolidation de la paix, il sera impératif de commencer à mettre à profit et à centraliser les conclusions et les rapports des parties prenantes nationales, régionales et internationales concernant la dynamique santé-paix, notamment s'agissant des conséquences disproportionnées de la COVID-19 en matière de genre, afin de disposer à l'avenir de lignes directrices et de recommandations éclairées et adaptées au contexte.

Annexe 37**Déclaration de M^{me} Mirgul Moldoisaeva, Représentante permanente du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier la République d'Indonésie de cette invitation à participer au débat public du Conseil de sécurité d'aujourd'hui. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir choisi d'inscrire cette question cruciale et tout à fait d'actualité au programme de travail de votre présidence ce mois-ci. Je remercie de leurs exposés éclairants le Secrétaire général António Guterres, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-Moon et la Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, Sarah Cliffe.

Je remercie aussi les organisateurs de la manifestation d'aujourd'hui de cette possibilité de prendre la parole sur un thème important, « Les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix ».

Nous notons avec une profonde inquiétude la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui continue de se propager dans le monde entier, fait peser sur la santé, la sécurité et le bien-être de l'humanité. Nous appelons également l'attention sur les conséquences sans précédent de la pandémie – notamment les graves perturbations de la vie publique, du développement économique, des voyages et des échanges internationaux, les changements climatiques, les crises humanitaires et migratoires, la montée de la pauvreté et l'accroissement des inégalités –, ainsi que sur ses effets néfastes tant sur le bien-être des populations que sur la sécurité internationale, effets voués à réduire à néant les gains chèrement acquis en matière de développement et à entraver la réalisation, dans les délais impartis, des objectifs de développement durable et autres objectifs de développement convenus au niveau international.

L'apparition et la propagation rapide de la COVID-19 à l'échelle planétaire ont eu de graves répercussions sur la protection des civils dans les États touchés par un conflit. Nous constatons avec une profonde inquiétude que la pandémie de COVID-19 continue de gagner du terrain dans toutes les régions du monde, ce qui fait peser une très grave menace sur la santé et la sécurité humaines. Il est évident que les populations des États touchés par un conflit paient le plus lourd tribut dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, qui vient s'ajouter aux conflits armés en cours.

La situation actuelle exige que nous unissions nos efforts sans attendre et que la communauté internationale tout entière adopte des mesures énergiques. On ne saurait à cet égard sous-estimer le rôle central de l'ONU et du Conseil de sécurité. Dans un tel contexte, la République kirghize soutient donc l'appel du Secrétaire général António Guterres à un cessez-le-feu mondial et à une coopération internationale renforcée pour réussir à venir à bout de la pandémie de COVID-19. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2532 (2020), qui exige la cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations dont le Conseil est saisi et soutient les efforts déployés à cet égard par le Secrétaire général et ses représentants et envoyés spéciaux.

Il faut renforcer la coopération au service du développement et augmenter l'accès aux financements à des conditions concessionnelles, en particulier dans le contexte de la pandémie mondiale, et nous invitons les donateurs qui ne l'ont pas encore fait à intensifier leurs efforts pour honorer leurs engagements respectifs en matière d'aide publique au développement, en particulier en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.

Nous rappelons les résolutions de l'Assemblée générale 74/270, sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la COVID-19, et 74/274, sur la coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19. Nous sommes profondément préoccupés par l'effet

des niveaux d'endettement élevés sur la capacité des pays en développement, en particulier les pays en situation particulière, à résister au choc causé par la COVID-19 et à investir dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous nous félicitons des mesures prises par le Groupe des Vingt pour permettre la suspension, pour une durée déterminée, des paiements dus au titre du service de la dette, ainsi que celles prises par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour fournir des liquidités et d'autres formes d'appui afin d'alléger le fardeau de la dette des pays en développement. Nous demandons à tous les acteurs concernés, y compris les institutions financières internationales, de remédier aux vulnérabilités liées à l'endettement, en accordant une attention spéciale aux pays en situation particulière, et de contribuer à la lutte contre la pandémie et au relèvement qui s'ensuivra. Nous appelons en particulier tous les donateurs à envisager d'allouer des fonds pour l'achat des médicaments et équipements nécessaires et pour la mise en œuvre de mesures d'assistance supplémentaires à l'intention des États les plus vulnérables. En outre, en raison de la pénurie aiguë de personnel médical pendant la pandémie de COVID-19, tous les Membres de l'ONU doivent prendre des mesures d'intervention sérieuses en faveur de la protection du personnel médical et des infrastructures idoines et envisager de dépêcher des volontaires et groupes médicaux dans les pays les plus touchés.

En cette période difficile pour la communauté internationale, la République kirghize appuie pleinement le rôle essentiel que jouent l'ONU et le Conseil de sécurité pour régler les problèmes liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales, développer des relations amicales entre les nations, coopérer aux fins de remédier aux lacunes de développement, réduire la pauvreté, promouvoir le respect des droits de l'homme, protéger l'environnement, lutter contre les maladies et riposter à l'épidémie de COVID-19 dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales aujourd'hui.

Nous pensons que, étant donné les problèmes existants ou à venir liés à la pandémie de COVID-19 dans le monde, il faut renforcer autant que possible le rôle du Conseil de sécurité. À cet égard, nous préconisons pleinement un règlement pacifique des conflits et des crises en cours dans le monde, en favorisant le dialogue entre toutes les forces politiques et militaires, sous les auspices de l'ONU. En particulier, la République kirghize accorde beaucoup d'attention à la diplomatie préventive, à la consolidation et au rétablissement de la paix, ainsi qu'à la protection des civils. Nous appelons la communauté internationale tout entière à contribuer activement au règlement des conflits internationaux et locaux, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et au Fonds pour la consolidation de la paix.

La propagation de la COVID-19 a créé un obstacle supplémentaire à la réalisation des objectifs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Néanmoins, il est extrêmement important aujourd'hui de continuer à préserver la paix dans les différents territoires, ainsi que le font les missions de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, la rotation en temps voulu des soldats de la paix est déterminante pour qu'ils puissent s'acquitter efficacement des tâches qui leur sont assignées. Il faut également leur fournir les moyens de protection appropriés afin qu'ils ne soient pas contaminés par le coronavirus.

La pandémie de COVID-19 nous a rappelé de la manière la plus puissante qui soit que nous sommes étroitement liés les uns aux autres et que c'est le maillon le plus faible de la chaîne qui détermine notre force. Ce n'est qu'en travaillant ensemble et de manière solidaire que nous pourrions venir à bout de la pandémie et nous attaquer efficacement à ses conséquences. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions améliorer notre résilience face aux pandémies à venir et aux autres défis mondiaux. L'Organisation des Nations Unies doit être au cœur de nos efforts.

Le Gouvernement de la République kirghize entend continuer à soutenir les efforts et à travailler activement en coopération avec tous les États Membres, le système des Nations Unies et les partenaires internationaux pour atteindre nos objectifs.

Annexe 38**Déclaration de M. Georg Sparber, Chargé d'affaires par intérim du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Liechtenstein remercie la Ministre indonésienne des affaires étrangères, S. E. M^{me} Retno L.P. Marsudi, d'avoir organisé ce deuxième débat public sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le Conseil pose ainsi les fondements d'un engagement que nous espérons régulier sur la principale question de sécurité qui occupe le monde actuellement.

À terme, cet engagement devrait aussi donner des résultats tangibles, sur la base de la résolution 2532 (2020). En s'attaquant à cette pandémie, le Conseil fait un pas en avant important, bien qu'insuffisant, vers la révision du modèle qui gouverne la paix et la sécurité, lequel s'est avéré inapte à répondre aux attentes des États Membres qui veulent voir le Conseil agir de manière systématique et préventive pour parer toutes les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil doit donner la priorité à la sécurité humaine et analyser comment prévenir ou régler au mieux les menaces qui pèsent sur elle, un impératif étant donné qu'il est de plus en plus évident que des crises du même genre sont susceptibles de se reproduire.

Le Conseil de sécurité dispose, avec ses opérations de paix, d'un outil puissant pour encourager une paix durable et une sécurité globale. Malheureusement, cet outil est utilisé de manière très inégale du point de vue des aspirations politiques et de la qualité technique. Dans certains contextes, comme pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, le Conseil a été en mesure d'intégrer une approche plus globale de la sécurité dans ses mandats de maintien de la paix. Mais dans l'ensemble, son traitement des mandats de maintien de la paix continue à manquer de cohérence et reste dominé par une approche militarisée. La pandémie actuelle offre une occasion évidente de revoir cette approche.

De nombreux États ont déjà exprimé l'évidence devant le Conseil de sécurité en juillet (voir S/2020/663) : jamais dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, autant de personnes ne se sont senties aussi peu en sécurité du fait non seulement du virus lui-même, mais aussi de ses répercussions dévastatrices. Partout dans le monde, on observe de vastes restrictions en matière de droits de l'homme et des risques accrus de pauvreté et de famine généralisées, auxquels s'ajoutent des retombées négatives massives sur l'éducation, la hausse des inégalités et la montée des tensions sociales.

C'est pourquoi le Liechtenstein se félicite que le Conseil ait choisi d'examiner la COVID-19 sous l'angle de la pérennisation de la paix. Il a ainsi la possibilité de faire siens et de compléter les travaux d'autres organes et organismes des Nations Unies. L'exceptionnalisme qui caractérise souvent le Conseil de sécurité est aussi dépassé que les restrictions imposées à son ordre du jour. Tout cela doit changer si le Conseil veut conserver sa pertinence et sa légitimité face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la sécurité. Il faut élargir les modalités de coopération à l'échelle du système des Nations Unies ; certaines existent déjà, notamment la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité pourrait contribuer de manière constructive aux travaux de la Commission en aidant à réévaluer les critères qui définissent la création des formations pays. Il devrait également se pencher sur la nécessité d'introduire un volet « justice » clair dans les travaux de la Commission de consolidation de la paix – une omission qui a empêché la Commission, depuis sa création, de donner toute la mesure de son potentiel et qu'il convient de corriger également à la lumière des paramètres pour parvenir à une paix durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Avec les 17 objectifs de développement durable, la communauté internationale a convenu du programme de développement humain, et même du programme de sécurité humaine, le plus ambitieux et le plus complet jamais conçu. Les objectifs reconnaissent clairement que la paix durable doit être fondée sur le droit international, en particulier les droits de l'homme, la coopération, la solidarité et le multilatéralisme. Et de fait, si les progrès vers leur réalisation avant été plus grands avant l'apparition de la COVID-19, ils auraient effectivement fourni un modèle permettant de limiter sensiblement les effets de la pandémie.

Mais les objectifs de développement durable sont aussi un plan directeur qui doit nous aider à reconstruire en mieux, en remédiant aux vulnérabilités de notre système actuel. Le Conseil de sécurité et ses opérations de paix peuvent jouer un rôle clef à cet égard. Les composantes « droits de l'homme » et « état de droit » des opérations de paix peuvent contribuer à poser les fondements d'institutions plus responsables, en favorisant l'inclusion et en renforçant les processus démocratiques et la lutte contre la corruption, conformément à l'objectif de développement durable no 16. En conséquence, les mandats de toutes les opérations de paix des Nations Unies devraient systématiquement inclure des composantes solides et efficaces en matière de droits de l'homme et d'état de droit. Bien que les normes à cet égard varient grandement d'une opération de paix à l'autre, le Liechtenstein estime que des améliorations sont possibles pour chacune. En outre, le Liechtenstein s'inquiète des efforts soutenus que déploient certains États pour affaiblir cette dimension des opérations de paix, y compris régulièrement lors des négociations budgétaires.

Chaque fois que le Conseil de sécurité envisage la sécurité sous un angle plus large et plus approfondi, il peut avoir une incidence positive, comme c'est le cas des questions thématiques actuellement inscrites à son ordre du jour. Le Conseil devrait en tirer les conclusions qui s'imposent et faire en sorte de contribuer aux discussions à l'échelle du système sur les effets négatifs de la pandémie sur la sécurité, y compris, mais la liste n'est pas exhaustive, dans les domaines du climat et de la biodiversité, de la pauvreté et de la faim, de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes, de la liberté d'expression et d'information et de la vie privée. Le Conseil a ouvert la voie sur un petit nombre de ces sujets, notamment grâce à son programme pour les femmes et la paix et la sécurité ou à la question climat et sécurité. Il convient d'étendre et de compléter ce travail par un engagement similaire dans tous les autres domaines liés à la sécurité.

Une attitude plus ouverte de la part du Conseil à l'égard des travaux et des compétences du reste du système des Nations Unies est un premier pas indispensable à cet égard et serait un signe bienvenu que le Conseil de sécurité se voit comme faisant partie intégrante de l'ONU et comme contribuant aux buts et objectifs d'ensemble que la communauté internationale s'est engagée à atteindre à travers la Charte et les innombrables accords importants auxquels elle a servi de base.

Annexe 39

Déclaration de la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Malte remercie la présidence indonésienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public de haut niveau sur les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix, dans le prolongement du débat de haut niveau organisé le mois dernier par l'Allemagne sur les pandémies et la sécurité et de l'adoption tout fait bienvenue de la résolution 2532 (2020), ce qui témoigne de l'engagement continu du Conseil de sécurité sur cette question.

Malte s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne (annexe 29) et voudrait ajouter quelques remarques à titre national.

Tout d'abord, nous voudrions souscrire à l'avis exprimé par nos collègues selon lequel les pandémies ne sont pas simplement une crise sanitaire et ne peuvent être envisagées uniquement sous l'angle sanitaire. Des signes importants montrent déjà que la maladie à coronavirus (COVID-19) risque de creuser les fractures sociales, économiques et politiques préexistantes. La pandémie présente des risques dont on sait qu'ils sont facteurs d'intensification des conflits, comme l'insécurité alimentaire, les discours haineux, la migration de masse, l'instabilité des zones frontalières et l'inégalité d'accès aux biens et services essentiels.

Avant la pandémie, 135 millions de personnes étaient déjà frappées par des crises d'insécurité alimentaire aiguë. La COVID-19 a exacerbé les problèmes socio-économiques et a poussé des pays au bord de la famine. L'importance de la sécurité alimentaire et de l'agriculture a été soulignée dans le Plan de réponse humanitaire global et a été reconnue comme l'une des priorités stratégiques pour améliorer la situation.

Si les agriculteurs ne peuvent pas se rendre dans leurs champs ou n'ont pas les moyens d'acheter des semences et d'autres intrants pour planter ou acheter de quoi nourrir leurs animaux ou n'y ont pas accès, ils ne pourront pas profiter des saisons des semailles, les activités de culture chuteront considérablement et les animaux périront. En conséquence, il y aura moins de produits alimentaires pour nourrir les populations, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Nous devons prendre conscience sans plus tarder de la nécessité d'intensifier nos efforts si nous voulons continuer à faire des progrès en vue de réaliser les engagements que nous avons pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le secteur agricole est essentiel pour l'alimentation et une vie saine, et doit être le pivot de notre action si nous voulons éliminer la faim. Nous devons continuer à œuvrer en faveur d'une agriculture plus durable grâce à des pratiques viables et adaptées qui respectent notre écosystème et notre environnement.

Au cours de cette année, au plus fort de la pandémie, Malte a été confrontée à une crise des exportations agricoles. Nous avons décidé d'envoyer 500 tonnes de pommes de terre en Namibie, en signe de solidarité avec son peuple, en raison de la grave sécheresse qui a frappé ce pays. Cette initiative a permis de nourrir environ un demi-million de personnes en Namibie et d'éviter à Malte de gaspiller des produits alimentaires et a offert aux deux pays des avantages à long terme.

La COVID-19 est notre ennemi commun, raison pour laquelle nous devons renforcer notre action collective. Nos actions d'aujourd'hui auront des conséquences sur les générations futures. Notre vision d'un avenir meilleur ne deviendra réalité que si nous œuvrons tous de concert aujourd'hui. Nous devons comprendre que la seule façon de relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui est d'adopter une approche innovante et de nous adapter aux nouvelles circonstances.

Nous ne pouvons qu'appuyer l'opinion exprimée dans la déclaration (annexe 29) fournie par la Délégation de l'Union européenne selon laquelle le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU doit s'adapter au nouveau type de défis auxquels le monde est confronté, tels que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Dans ce contexte, Malte se félicite du récent rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix (S/2020/773), qui porte sur la poursuite de la mise en œuvre de la résolution 70/262, en lien avec l'examen du dispositif de consolidation de la paix.

Avant tout, Malte estime que nous devons maintenir un niveau élevé de transparence en ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, les organismes des Nations Unies et les autres acteurs pour garantir un meilleur accès à des informations indispensables et exactes afin de mieux appuyer les efforts déployés par les pays touchés par des conflits pour avancer sur la voie de la consolidation et de la pérennisation de la paix pendant cette pandémie et toute autre pandémie à l'avenir. Cette transparence passe notamment par le partage des meilleures pratiques, l'échange d'informations et la lutte contre la désinformation. Cela permettra de garantir et de renforcer la solidarité mutuelle en ces temps difficiles.

Nous sommes actuellement témoins des conséquences directes et secondaires de la pandémie de COVID-19 qui interagissent avec les crises préexistantes, rendant encore plus complexes des situations déjà fragiles du fait de conflits qui durent depuis des années, dans des pays qui sont engagés dans des processus de consolidation de la paix. La pandémie crée de nouveaux problèmes et amplifie ceux qui existent déjà, tels que les disparités socio-économiques, l'inégalité des sexes, les niveaux élevés d'insécurité auxquels sont confrontés les femmes et les filles et d'autres groupes vulnérables, ainsi que les problèmes psychosociaux et de santé mentale. Les situations d'urgence complexes et qui évoluent rapidement telles que la COVID-19 appellent des interventions à l'échelle du système et qui mobilisent l'ensemble de la société grâce à la coordination, aux partenariats et à une utilisation efficace de nos outils.

Nous convenons qu'il existe une forte corrélation entre la prévention des conflits violents et l'action en faveur du développement durable, de la réduction de la pauvreté et de la protection des droits humains et des libertés fondamentales. Malte appuie les efforts déployés par l'Union européenne pour se rallier à l'initiative du Secrétaire général visant à coordonner des interventions à l'échelle du système des Nations Unies, et se félicite des propositions détaillées figurant dans ses documents d'orientation concernant les conséquences de la COVID-19.

Comme nos collègues l'ont souligné, la COVID-19 représente une menace grave pour la vie dans les pays déchirés par la guerre. Cette pandémie pourrait avoir des conséquences absolument catastrophiques. La COVID-19 constitue un autre obstacle grave au bien-être des populations civiles déjà vulnérables des pays frappés par la guerre comme la Libye, la Syrie et le Yémen, en particulier si l'on tient compte de la dégradation des infrastructures sanitaires et du surpeuplement des camps de réfugiés et de déplacés. La récente flambée épidémique a en outre exacerbé la situation économique dans les régions touchées par des conflits. Cela s'est traduit par une réduction de l'aide et une baisse considérables des envois de fonds, ce qui a fait monter en flèche les taux de pauvreté et entravé l'accès aux produits de première nécessité, notamment les produits alimentaires et les médicaments.

Pour surmonter ces difficultés, il est essentiel que toutes les parties concernées cessent les hostilités en cours, prennent des mesures immédiates pour protéger les civils dans les zones qui sont sous leur contrôle effectif et garantissent la dépolitisation de l'action humanitaire en levant les restrictions imposées aux travailleurs humanitaires et à l'acheminement d'une aide vitale.

Les pandémies ne respectent ni les frontières, ni les fonctions, ni les grades. Elles constituent un risque pour l'ensemble de l'humanité et compliquent davantage le travail des soldats de la paix des Nations Unies, qui travaillent déjà dans des environnements difficiles. Les efforts internationaux visant à remédier à cette situation fragile, tels que l'appui de l'Union européenne à l'appel lancé le 23 mars par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat à la lumière de la pandémie, ainsi que l'adoption de la résolution 2532 (2020), doivent être salués et constituent un cadre solide sur lequel il faut s'appuyer pour envisager de nouvelles mesures.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix, la population mondiale continue de se heurter à une hausse de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion ainsi qu'aux menaces à la paix et à la sécurité. Malheureusement, la situation a été encore aggravée par la pandémie de COVID-19. Les réfugiés et les personnes déplacées en raison de conflits font partie des groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables, et sont exposés à des risques particuliers du fait de la pandémie de COVID-19.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a indiqué qu'au 13 juillet, du fait de la crise en Syrie, conjuguée aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et à la fermeture d'un certain nombre de points de passage commerciaux, la protection des communautés déplacées, dont l'accès à des moyens de subsistance est déjà entravé, était compromise considérablement. Les personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles, sont plus exposées aux risques de violences, d'exactions et de négligences. Il faut continuer d'appuyer le HCR et ses partenaires pour que les besoins des plus vulnérables soient satisfaits, dans l'intérêt de tout le monde.

Pendant cette période sans précédent, les effets de cette crise sont ressentis de manière disproportionnée par les femmes, avec des conséquences de grande portée qui sont amplifiées dans les situations de fragilité, de conflit et d'urgence. Une participation véritable, pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, doit être au centre des efforts en faveur du relèvement si nous voulons construire un monde plus pacifique, plus juste et plus résilient, lutter efficacement contre la pandémie et promouvoir la consolidation de la paix.

Malte se joint au Secrétaire général pour appeler tous les États Membres de l'ONU à forger une vision commune et multilatéraliste, à faire preuve de solidarité et à mettre à profit des systèmes et moyens communs dans tout le système pour offrir aux États Membres l'aide voulue aux actions menées pour réaliser le développement durable sans exclusive et maintenir la paix. Une approche intégrée est essentielle si nous voulons atténuer les effets des pandémies, et il importe plus que jamais d'associer nos partenaires à ces efforts. Nous avons besoin de solidarité et nous devons renforcer nos capacités.

Annexe 40**Déclaration de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Mexique remercie l'Indonésie d'avoir organisé ce débat. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est sans aucun doute l'un des plus grands défis auxquels la communauté internationale a été confrontée depuis la création de l'Organisation des Nations Unies il y a 75 ans.

Les ravages de la pandémie constituent un défi mondial qui exige des solutions mondiales. Il ne s'agit pas seulement d'une crise sanitaire, mais aussi d'un défi économique, politique et social qui a remis en cause les progrès réalisés en matière d'élimination de la pauvreté, de sécurité alimentaire, d'égalité des sexes et de nombreux autres objectifs de développement durable. Nous sommes confrontés à une perturbation multidimensionnelle sans précédent, qui est exacerbée dans les situations de conflit et d'après-conflit.

Nous réaffirmons l'appui sans équivoque du Mexique à l'appel du Secrétaire général et à la résolution 2532 (2020), sur une cessation générale et immédiate des hostilités. La trêve humanitaire est essentielle pour faire face à la pandémie.

Il est impératif de mener une réponse efficace contre la pandémie si nous voulons préserver les acquis en matière de consolidation de la paix et de développement dans les pays en transition et sortant d'un conflit. Les effets de la pandémie sont susceptibles d'amplifier les défis existants dans les domaines de la violence, des inégalités, de la pauvreté, du chômage, des services de santé, des droits de l'homme et des systèmes de gouvernance démocratique, entre autres. À cela s'ajoutent les problèmes causés par la désinformation, qui peut entraver les stratégies visant à répondre de manière adéquate à la pandémie.

Outre les conséquences sanitaires, la pandémie touche les aspects sociaux, économiques et sécuritaires. C'est pourquoi les divers organismes et institutions spécialisées doivent apporter une réponse rapide et coordonnée en fonction de leurs mandats respectifs.

La Commission de consolidation de la paix est l'organe de l'ONU le mieux placé pour aider à relever certains de ces défis, car elle agit en tant que passerelle entre les différents organismes des Nations Unies et dispose d'une capacité de rassemblement, deux atouts qui se sont avérés utiles pour promouvoir le dialogue entre les principaux acteurs dans les pays sortant d'un conflit. Ce dialogue renforce également la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, contribuant ainsi à la légitimité du premier. Le Mexique exhorte le Conseil de sécurité à continuer de tirer parti du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix.

Afin de surmonter la crise actuelle, l'une des priorités du système des Nations Unies doit être de garantir un accès inclusif et universel à un éventuel vaccin. Nous devons veiller à ce que les vaccins, les médicaments, les outils de prévention, les tests de laboratoire, les réactifs, le matériel de soutien, les fournitures médicales essentielles et les nouveaux diagnostics soient accessibles à tous, car nul n'est en sécurité tant que tous ne le sont pas.

Les vaccins doivent être un bien public mondial. Comme l'a dit le Secrétaire général, nous avons besoin d'un vaccin des peuples, car la solution la plus utile réside dans le développement, la production et la distribution d'un vaccin efficace. À cet égard, nous devons veiller à la stricte application de la résolution 74/274 de l'Assemblée générale, déposée par le Mexique et coparrainée par 179 pays.

Le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer les mesures que l'Organisation a prises pour permettre aux opérations de paix de s'acquitter efficacement de leur mandat dans les conditions actuelles, et rester attentif à l'incidence que la pandémie pourrait avoir sur les situations de conflit inscrites à son ordre du jour. Il faut également garantir la souplesse et la rapidité d'action dans un contexte changeant.

De l'avis du Mexique, il est important que, lorsqu'il examine les liens entre la santé publique et la sécurité internationale, le Conseil de sécurité se penche attentivement sur les questions suivantes. Comment renforcer la coordination avec l'Organisation mondiale de la Santé, les autres organismes régionaux et les organisations non gouvernementales pour faire face aux pandémies et autres problèmes sanitaires dans les zones de conflit ? Quelles mesures peuvent être prises pour faciliter l'accès humanitaire et assurer la sécurité du personnel médical dans les zones de conflit ? Quelles sont les mesures à prendre pour lutter contre la radicalisation, l'extrémisme violent menant au terrorisme et les actions des groupes terroristes dans le contexte de la pandémie actuelle ? Comment pouvons-nous utiliser au mieux les outils spécialisés dont dispose la communauté internationale, tels que le Règlement sanitaire international, pour garantir que les décisions soient prises sur la base de considérations techniques et scientifiques et que ce programme ne soit pas politisé ?

Face à cette urgence sanitaire mondiale aux multiples facettes, nous devons trouver des solutions multilatérales efficaces qui tiennent compte des causes structurelles des conflits et qui incluent tout le continuum de la paix, en intégrant le concept de paix pérenne comme fil conducteur de l'action préventive de l'ONU.

Annexe 41

Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Royaume du Maroc tient à féliciter la République d'Indonésie de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août en cette année très difficile. Nous saluons l'initiative prise par la présidence indonésienne d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les pandémies et les problèmes qu'elles posent à la pérennisation de la paix, et remercions S. E. M^{me} Retno Marsudi, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, d'avoir présidé ce débat public de haut niveau aussi important qu'opportun.

Cette réunion constitue à n'en pas douter un autre jalon important pour le Conseil de sécurité dans la reconnaissance des conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la consolidation de la paix, suite à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2632 (2020) le 1^{er} juillet.

En quelques semaines seulement, nous avons malheureusement constaté les effets néfastes de la pandémie de COVID-19 sur les conditions politiques et socioéconomiques dans différentes parties du monde. Cela nous oblige aujourd'hui à reconnaître que les pandémies, telles que celle de la COVID-19, présentent de fait les caractéristiques de menaces modernes, mondiales, imprévues et multidimensionnelles pour la paix et la sécurité et qu'elles doivent être considérées comme telles, car ce fléau mondial exceptionnel s'est avéré ne faire aucune distinction entre les catégories d'États Membres et de populations.

Cependant, les défis nouveaux et volatils déclenchés par la crise sanitaire mondiale sont particulièrement néfastes pour les régions et les États Membres qui se démènent pour consolider et pérenniser la paix ; préserver leur sécurité, leur développement socioéconomique et leur stabilité ; et atteindre leurs objectifs mondiaux en matière de durabilité.

Cette triste réalité a fait rapidement prendre conscience à la communauté internationale que la propagation de la pandémie a un effet indéniable d'exacerbation et agit comme un multiplicateur de menaces, notamment en ce qui concerne les défis quotidiens liés à la consolidation et à la pérennisation de la paix. La pandémie a eu de graves conséquences socioéconomiques et conduit à l'imposition de mesures de confinement restrictives mais nécessaires qui ont entravé la vie quotidienne et pesé sur les moyens de subsistance.

Dans les États Membres en transition, en situation d'après-conflit ou de consolidation de la paix, la combinaison des défis préexistants et nouveaux a mis à très rude épreuve des domaines vitaux déjà lourdement grevés, tels que le secteur de la santé, la prestation de services et la sécurité alimentaire. Pour d'autres États Membres, elle a également engendré des niveaux accrus d'incertitude et de vulnérabilité en ce qui concerne la mise en œuvre d'importants processus politiques et de paix.

Malheureusement, l'urgence liée à la pandémie risque de détourner l'attention de la communauté internationale de la primauté qui doit être accordée à la dimension socioéconomique, en particulier pour les États Membres dans des contextes de consolidation et de pérennisation de la paix. Il convient de rappeler que le lien entre la paix, la sécurité et le développement est désormais reconnu comme une réalité, comme cela a été systématiquement souligné à l'ONU, y compris au sein du Conseil de sécurité.

On peut dire aujourd'hui sans crainte d'exagérer que cette pandémie peut non seulement nuire aux efforts de pérennisation de la paix futurs et à long terme, mais qu'elle risque également d'entraver, de bloquer, voire de réduire à néant les progrès acquis de haute lutte à ce jour en matière de consolidation de la paix dans le monde. À ce titre, la première chose à faire lorsque nous abordons la question des pandémies et des défis de la pérennisation de la paix, c'est de tous bien comprendre les effets déstabilisateurs considérables qu'une pandémie peut avoir sur la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales.

Seul un bilan sérieux permettra à la communauté internationale d'élaborer des réponses globales, adaptées et efficaces, pour faire face aux imprévisibles menaces qui, à l'avenir, pèseront sur le monde entier, telles que les pandémies et leurs effets dévastateurs. Nous souhaitons donc saisir cette occasion pour féliciter vivement les gouvernements, les femmes, les hommes et les jeunes des États Membres concernés à la fois par la pandémie et par les défis lancés à la pérennisation de la paix, qui s'efforcent en permanence de contenir la COVID-19, d'en prévenir la propagation et d'atténuer les effets socioéconomiques de cette crise sanitaire mondiale.

Cependant, tandis qu'ils s'efforcent de pérenniser la paix, les États Membres ne peuvent pas lutter seuls contre les effets néfastes des pandémies. La nature mondiale des pandémies impose à la communauté internationale d'agir à l'unisson et de s'affairer à trouver une réponse intégrée et concertée. À cet égard, le Maroc se félicite vivement des efforts considérables déployés par l'ONU dès les premiers stades de la pandémie pour atténuer l'ampleur et la gravité de cette crise mondiale et sans frontières, notamment sous l'angle humanitaire, sanitaire et du développement.

Le Maroc souhaite en particulier saluer l'engagement et la mobilisation proactive du Secrétaire général, qui a proposé des mesures et initiatives concrètes, telles que son plan pour faire face aux incidences socioéconomiques potentiellement dévastatrices de la COVID-19, ainsi que son rapport de mars 2020, intitulé *Responsabilité partagée et solidarité mondiale : Gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19*, qui a abouti au lancement récent du Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19. Ce dernier est un outil important qui servira également de bras opérationnel dans les contextes de consolidation et de pérennisation de la paix. Nous accueillons favorablement les nombreux appels lancés par le Secrétaire général, notamment ceux qui demandent aux populations de se rassembler pour riposter à la pandémie de COVID-19 et d'instaurer un cessez-le-feu mondial immédiat.

Outre l'importante mobilisation internationale, ma délégation tient également à saluer tout particulièrement le Président actuel du Conseil de sécurité et ses prédécesseurs, qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer la continuité et la transparence des travaux du Conseil au fil des étapes successives de la pandémie. En dépit de toutes les complications réelles et virtuelles dues à la pandémie, des progrès ont été faits, tout au long de cette période chargée et difficile, au regard de questions et discussions importantes. Il est primordial que le Conseil de sécurité s'acquitte de son mandat en restant saisi des questions urgentes liées à la paix et la sécurité internationales et en ne relâchant pas son attention sur les effets spécifiques de la COVID-19 sur diverses parties du monde et sur d'autres questions à l'ordre du jour du Conseil.

L'ensemble de mesures prises par le Conseil de sécurité, pour faire dûment la lumière sur les effets de la pandémie et aider à lutter contre ses implications sur la pérennisation de la paix, a abouti à l'adoption historique de la résolution 2532 (2020) et à l'organisation du débat public de haut niveau d'aujourd'hui. Nous remercions une nouvelle fois la présidence indonésienne d'avoir fait de la question des pandémies et de la pérennisation de la paix une priorité du Conseil de sécurité.

En sa qualité de Président d'une formation pays de la Commission de consolidation de la paix, le Maroc ne peut que saluer le rôle de pionnier que la Commission a endossé depuis le début de la crise sanitaire mondiale en tentant de mettre en évidence les conséquences diverses qu'a la pandémie dans différentes parties du monde. De fait, en dépit des défis actuels notoires dus à la crise mondiale, les membres de la communauté internationale – et de la Commission – sont face à des occasions historiques de proposer de nouvelles voies de coopération et des partenariats novateurs et efficaces pour contribuer à préserver les processus de consolidation et de pérennisation de la paix engagés.

Les résolutions jumelles 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016) du Conseil de sécurité sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix ont opportunément permis à la Commission de diversifier ses méthodes de travail et de renforcer son efficacité et sa flexibilité, afin qu'elle puisse intervenir davantage dans les questions régionales et transversales relevant de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Ces résolutions prévoyaient également de renforcer la coordination et la cohérence de l'appui accordé aux priorités régionales en matière de consolidation de la paix et de resserrer le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, ce qui s'est révélé crucial durant la crise mondiale actuelle.

Grâce à son statut sans équivalent au sein du système des Nations Unies, la Commission de consolidation de la paix est en mesure, à dessein, de jouer actuellement un rôle constructif, principalement en maintenant une attention constante sur les défis qui touchent des États Membres et régions spécifiques ; en promouvant la mobilisation de partenaires clefs ; en tirant parti de son rôle consultatif et de celui de ses formations pays auprès du Conseil de sécurité ; et en mettant en commun la vaste expérience qu'elle a accumulée jusqu'ici pour trouver des moyens novateurs de contribuer à prévenir et atténuer les effets de pandémies, comme celle de la COVID-19, à l'instar de ce qu'elle avait fait en aidant à lutter contre les effets néfastes d'épidémies telles que celle de l'Ebola.

Toutefois, dans le contexte de l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix, le Maroc souhaite souligner qu'il importe de réfléchir aux effets désastreux que peuvent avoir les pandémies sur les efforts et les gains réalisés en matière de pérennisation de la paix, afin de permettre aux Nations Unies de mieux faire face à de futures pandémies ou crises mondiales imprévues, comme celle que nous connaissons actuellement.

Pour terminer, parce qu'il partage la même inquiétude face à l'incidence des pandémies sur la pérennisation de la paix, le Royaume du Maroc, sous la direction du Roi Mohammed VI, a également réfléchi à la nécessité d'élaborer une réponse continentale à la pandémie de COVID-19, afin de prévenir et surmonter ses conséquences sociales et économiques. Parce que le Maroc accorde la plus haute priorité au continent africain, le 13 avril, dès l'apparition de la pandémie de COVID-19, S. M. le Roi Mohammed VI a lancé, avec les dirigeants africains, une initiative orientée vers l'action visant à permettre le partage des expériences et des bonnes pratiques et établissant un cadre opérationnel à même d'appuyer les efforts déployés par les pays africains aux différentes étapes de la crise pour gérer la pandémie. Dans le cadre de cette initiative, le 14 juin, S. M. le Roi Mohammed VI a donné ses éminentes instructions pour l'envoi à 20 pays africains d'aide médicale, comprenant notamment des équipements de protection et des médicaments essentiels, en vue de les accompagner dans leur lutte contre la maladie à coronavirus. Tous les articles et équipements de protection étaient fabriqués au Maroc, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la Santé et ont déjà été livrés aux pays concernés. En outre, le Maroc a récemment décidé de contribuer au Fonds pour la

consolidation de la paix, fort de la conviction qu'une coopération et une solidarité accrues peuvent apporter une réponse propre à préserver la paix et à venir à bout des défis que font naître les crises mondiales telles que la pandémie actuelle.

Aussi terribles que puissent être les conséquences des pandémies sur les efforts visant à pérenniser la paix et à assurer la paix et la sécurité mondiales, la communauté internationale a une occasion historique de réfléchir à la manière de mieux se préparer aux futures crises mondiales et de reconstruire en mieux, car nous avons tous vu comment une pandémie peut non seulement perturber les processus de consolidation de la paix et la cohésion sociale aux niveaux national et régional, mais aussi bouleverser notre vie quotidienne et le cours normal des choses. Nous saluons donc les réformes critiques engagées très tôt par le Secrétaire général António Guterres en vue de restructurer l'ONU pour faire en sorte qu'elle soit apte à faire face aux nouvelles menaces contemporaines et à servir la paix et le développement sous toutes leurs formes, en particulier alors que l'Organisation célèbre son soixante-quinzième anniversaire.

Plus que jamais, la communauté internationale doit rester déterminée à apporter son aide aux États Membres et régions concernés par le double défi que représentent les revers subis par la pérennisation de la paix et la lutte contre la pandémie, dans le plein respect de leurs priorités et appropriation nationales.

Annexe 42

Déclaration de M. Karel van Oosterom, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter l'Indonésie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous la remercions d'avoir, dans ce cadre, convoqué l'important et fort opportun débat d'aujourd'hui.

La maladie à coronavirus (COVID-19) a agi comme un révélateur de contraste qui a mis un peu plus en évidence des différences géopolitiques déjà perceptibles. Sur le terrain, on constate que, dans les régions fragiles, la pandémie exacerbe les tensions déjà existantes, alimentant le mécontentement populaire et mettant en péril les acquis de la consolidation de la paix. Et dans les sociétés où les droits de l'homme étaient déjà sous pression, on voit que le réflexe consiste à réduire davantage l'espace civique.

La pandémie et ses effets directs et indirects constituent par définition une question d'intérêt mondial, ce qui signifie que nous devons nous rassembler en tant que communauté internationale pour y faire face de manière urgente et globale. Cela veut dire avant tout que nous avons besoin d'une ONU forte et efficace, tout particulièrement dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

En conséquence, nous voudrions attirer l'attention du Conseil de sécurité sur trois éléments qui sont essentiels pour que l'ONU soit en mesure d'agir : premièrement, la réforme de l'Organisation ; deuxièmement, le financement de la consolidation de la paix ; et troisièmement, la santé mentale et le soutien psychosocial.

En ce qui concerne la réforme de l'ONU, la pandémie de COVID-19 constitue, à bien des égards, l'occasion de tester ces réformes. Les défis posés sont si multiples qu'ils ne peuvent être relevés de manière globale qu'en faisant intervenir toute une palette d'acteurs compétents du système, qui contribuent tous de manière distincte à l'objectif de la pérennisation de la paix. L'instauration d'une paix durable suppose de faire simultanément des progrès sur les plans du développement, de la sécurité et des droits de l'homme. Par conséquent, plus que jamais, les acteurs des Nations Unies sur le terrain doivent s'employer à travailler dans un esprit de coopération et de partenariat, sous la direction du coordonnateur résident ou de la coordonnatrice résidente. Le fait que le Fonds pour la consolidation de la paix s'avère si efficace pour réunir les acteurs des Nations Unies au niveau des pays est une des raisons pour lesquelles nous en sommes un des principaux bailleurs de fonds. De la même manière, nous avons tout de suite décidé de soutenir le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, car il incarne la réponse centralisée de l'ONU aux conséquences socioéconomiques de cette crise, qui est une dimension clef de la pérennisation de la paix.

Deuxièmement, pour ce qui est du financement de la consolidation de la paix, les efforts de consolidation de la paix restent malheureusement largement sous-financés, alors même que les besoins continuent de croître du fait de la pandémie. Les Pays-Bas espèrent continuer à financer de manière non négligeable différents instruments multilatéraux de consolidation de la paix, mais les temps sont incertains et une action concertée des États Membres est nécessaire à cet égard. Nous devons donc profiter de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies pour discuter sérieusement des moyens d'accroître sensiblement les ressources disponibles pour la consolidation de la paix. Nous comptons sur la Commission de consolidation de la paix pour jouer un rôle à cet égard.

Les propositions financières énoncées dans le rapport du Secrétaire général de 2018 sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43) ne sont dans une large mesure toujours pas mises en œuvre. Nous espérons sincèrement que, sur la base du prochain rapport que le Secrétaire général publiera d'ici à la fin de l'année, nous pourrons unir nos efforts avec les autres États Membres pour trouver des moyens novateurs d'assurer un financement plus structurel et plus prévisible de la consolidation de la paix, y compris les bonnes pratiques de donation en faveur de la consolidation de la paix.

Enfin, la pandémie a mis en évidence la nécessité d'accorder une plus grande attention à la santé mentale et au soutien psychosocial, comme le souligne la note de synthèse du Secrétaire général sur la question. La santé mentale et le soutien psychosocial sont absolument indispensables dans le cadre de la consolidation de la paix pour créer les conditions nécessaires à la pérennisation de la paix. Pour éviter la reprise du conflit et lutter contre la désintégration sociale dans les sociétés fragiles, il est fondamental d'intégrer dès le départ la santé mentale et le soutien psychosocial dans les activités de consolidation de la paix. Les institutions gouvernementales locales et nationales, notamment celles qui travaillent dans les domaines de la santé, de la gestion des doléances, de la justice transitionnelle, du dialogue et de la réconciliation, jouent un rôle central dans cet effort.

Les deux consultations sur l'intégration de la santé mentale et du soutien psychosocial dans la consolidation de la paix que nous avons organisées dans la perspective de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU – l'une avec les experts et l'autre avec les représentants des États Membres – ont clairement montré que les participants étaient nombreux à souhaiter une meilleure prise en compte de la santé mentale et du soutien psychosocial dans les efforts de consolidation de la paix.

La santé mentale et le soutien psychosocial doivent être formellement et structurellement pris en considération, dans les analyses, la programmation, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage de la consolidation de la paix. Les Pays-Bas se réjouissent à la perspective de continuer à apporter leur contribution pour faire avancer cette question durant la phase officielle de l'examen 2020 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, et de travailler avec nombre des participants au débat d'aujourd'hui.

Annexe 43

Déclaration de M. Samson S. Iteboje, Chargé d'affaires par intérim du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout d'abord, je tiens à remercier la Mission permanente de l'Indonésie d'avoir organisé le débat public de ce jour. Nous remercions également tout particulièrement le Secrétaire général António Guterres, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon, M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, ainsi que tous les autres intervenants, d'avoir partagé leurs points de vue sur ce sujet important.

Ma délégation voudrait ajouter les remarques suivantes, à titre national.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), apparue au début de l'année 2020, est déjà en train de remodeler nos politiques, nos sociétés et nos économies, tant au niveau national que mondial. Toutefois, faute d'immunité de nos populations, il est probable qu'elle restera une menace mondiale pour une longue période. Cette situation a également de lourdes répercussions sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États fragiles ou touchés par un conflit en subissant les effets les plus prononcés.

La crise créée par la pandémie va au-delà de ses conséquences immédiates sur la santé. Les réactions initiales des gouvernements face à ce virus mortel, qui ont consisté notamment à immédiatement fermer les frontières et les secteurs formel et informel, ont affecté les économies du monde entier, entraînant une insécurité alimentaire, des pertes d'emplois et une aggravation des inégalités. Ces problèmes sont susceptibles d'exacerber les tensions préexistantes liées à la structure sociale dans n'importe quel pays, venant ainsi alimenter le mécontentement, étant donné que les groupes les plus vulnérables sont touchés de manière disproportionnée. Dans certains cas, ces problèmes font même peser de nouvelles menaces sur la paix et la sécurité internationales, notamment lorsqu'ils s'étendent par-delà les frontières dans des régions sensibles.

Les groupes défavorisés et vulnérables, en particulier les réfugiés, les déplacés et les millions de personnes qui vivent dans des établissements informels à travers le monde sont le visage des inégalités créées par la pandémie au sein de la société, d'un continent à l'autre et entre les pays. Malheureusement, les réponses actuelles à la crise aux niveaux international, national et local n'ont pas suffisamment démontré qu'elles tenaient compte des risques de conflit ni adopté une approche inclusive de la consolidation de la paix. Au contraire, les mesures de confinement ont conduit à une terrible augmentation de la violence contre les jeunes, les femmes et les enfants et sont venues alimenter les tensions sociales et politiques qui persistent en l'absence de toute action véritable pour remédier à ces inégalités en matière de protection des droits de la personne, même lorsque cette inaction porte atteinte aux valeurs démocratiques.

Dans les pays touchés par un conflit, où les populations souffrent déjà des risques multiples liés à la pandémie, la situation est encore aggravée par le manque d'accès aux marchés, la rupture des chaînes d'approvisionnement et la limitation de la mobilité, qui se soldent par la fermeture des marchés. L'incapacité de pratiquer la distanciation physique dans les endroits où les installations sanitaires et d'assainissement sont insuffisantes, en particulier dans les camps, est un autre scénario à haut risque pour la sécurité, qui pourrait se traduire par un taux d'infection élevé susceptible de se propager ensuite aux communautés voisines. La pandémie de COVID-19 a donc révélé les différents degrés d'inégalité, toutefois elle laisse aussi entrevoir des possibilités de résilience et de relèvement.

Les femmes sont sans doute les plus touchées par les effets de la pandémie. Alors qu'elles ont été les premières à devoir maintenir le tissu socioéconomique des familles malgré le chômage, elles ont dans le même été soumises à la violence domestique et à d'autres traitements peu enviables. Pourtant, les femmes apportent une vision incomparable de la consolidation de la paix, c'est pourquoi les questions de genre devraient être institutionnalisées dans les cadres politiques qui incluent la prise de décisions et les initiatives de consolidation de la paix.

Tous les facteurs associés à la crise ont clairement mis en évidence de nouveaux schémas d'exclusion et offrent des possibilités de lancer un dialogue sans exclusive autour des questions sanitaires et socio-économiques et de la nécessité pour les gouvernements d'atteindre les zones mal desservies. S'il est vrai que les risques de violence ont peut-être augmenté pendant la pandémie, reconstruire en mieux est aussi une occasion de promouvoir des sociétés pacifiques, conformément à l'objectif de développement durable 16. Cela exige des gouvernements de faire des efforts plus délibérés pour que les pays soient capables de faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences socio-économiques, tout en réduisant au minimum les conflits sociaux.

En outre, les difficultés causées par la pandémie ont considérablement entravé les activités du système des Nations Unies, notamment les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et la Commission de consolidation de la paix, dont les efforts de consolidation de la paix ont été interrompus. Les mesures de confinement ont réduit les mouvements des missions de maintien de la paix et il est possible qu'elles aient provoqué un sentiment de méfiance au sein des populations locales envers les soldats de la paix par crainte d'être contaminées par le virus. Cette situation a également entraîné le report de dialogues et d'ateliers en présentiel. Un autre obstacle qui a été mis en évidence à un niveau plus opérationnel par certains organismes est l'utilisation d'équipements de protection, qui fait que les acteurs concernés ne peuvent pas bien voir le visage des personnes dont ils s'occupent, ce qui exacerbe le sentiment de méfiance.

Le système des Nations Unies peut promouvoir l'avancement de son action en faveur de la paix dans le cadre de la riposte à la COVID-19 en continuant à adopter une approche plus intégrée et plus cohérente. Cette approche doit mobiliser tous les organes et organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres entités essentielles, notamment les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, le secteur privé et les groupes de la société civile. Il faut appliquer une approche holistique et systématique pour faire face aux risques multidimensionnels qui pèsent sur la paix du fait de la pandémie de COVID-19. Il faut mettre à profit toutes les occasions afin d'exploiter les possibilités permettant de renforcer la consolidation et la pérennisation de la paix.

Pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté et que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable demeurent la clef de voûte de l'engagement international en faveur du développement durable pendant cette période où le monde est confronté et s'emploie à remédier à cette situation d'urgence de santé publique due à la COVID-19, nous devons continuer à œuvrer à l'édification de sociétés pacifiques, car elles représentent une panacée en vue de la réalisation du Programme 2030 au cours de cette dernière décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Le Nigéria appuie pleinement l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé le 23 mars par le Secrétaire général pour permettre aux pays touchés par des conflits de lutter contre la COVID-19. Nous tenons également à féliciter le Conseil de sécurité d'avoir finalement adopté, le 1^{er} juillet, la résolution 2532 (2020), par laquelle il exige une cessation des hostilités dans toutes les situations dont il est saisi et demande à toutes les parties à des conflits de prendre part à une pause humanitaire durable

pendant au moins 90 jours consécutifs. Le Conseil demande également à toutes les entités compétentes du système des Nations Unies d'accélérer leurs interventions face à la pandémie de COVID-19, l'accent étant mis sur les pays qui en ont besoin.

Nous voudrions exprimer notre gratitude à l'ONU, à l'Union européenne, aux États-Unis d'Amérique, à la Norvège, aux institutions financières et à d'autres acteurs pour leur contribution aux efforts déployés par le Nigéria pour atténuer les conséquences de la COVID-19. Le Nigéria, en coordination avec l'ONU, va mettre en place un fonds d'intervention COVID-19 du Nigéria, une plate-forme nationale unique et un cadre de financement qui favorisera la coordination, la mobilisation efficace des ressources et le déploiement de stratégies pour des interventions efficaces. Il faudrait envisager, à court ou à moyen terme, ou selon les circonstances, de maintenir ces fonds ou facilités palliatifs mis en place par les organisations internationales et les institutions financières à l'intention des États qui en ont besoin alors qu'ils se remettent progressivement du ralentissement économique causé par la pandémie. Cela permet également de réduire les conflits liés à la vulnérabilité des économies affaiblies.

Pour terminer, il est indéniable que la pandémie a provoqué d'énormes difficultés. Étant donné qu'aucun pays ne peut faire face seul à ce problème, nous appelons à la poursuite des efforts conjoints et de coopération en cours pour atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 et y remédier éventuellement, afin de permettre la réalisation en temps voulu des objectifs de développement durable. Par conséquent, nous tenons à remercier le Président élu de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session, M. Volkan Bozkir, d'avoir pris conscience de la nécessité d'une action multilatérale soutenue face à la COVID-19 en adoptant le thème « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme – faire face à la COVID-19 au moyen d'une réelle action multilatérale » pour cette session.

Annexe 44**Déclaration de M^{me} Louise Blais, Présidente de la Commission de consolidation de la paix**

Je voudrais féliciter l'Indonésie pour sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour avoir organisé ce débat de haut niveau qui arrive à point nommé.

En ma qualité de Présidente de la Commission de consolidation de la paix, je tiens à exprimer ma gratitude pour le dialogue interactif informel constructif entre le Conseil de sécurité et la Commission, organisé par l'Allemagne et coorganisé par l'Indonésie, le Niger et le Royaume-Uni le 22 juillet, et pour le renforcement de la collaboration entre les deux organes, notamment pour aider à faire face à la situation d'urgence actuelle en matière de santé publique et contribuer à une paix et un développement durables.

Aujourd'hui, je voudrais faire le point sur les efforts que continue de déployer la Commission de consolidation de la paix pour aider les parties prenantes nationales et régionales à relever les défis de la consolidation de la paix dans des contextes de conflit exacerbés par la récente pandémie de coronavirus (COVID-19). Je ferai également des observations sur les activités que nous avons menées jusqu'à présent.

Comme l'indique la résolution 2532 (2020), il s'agit d'une période critique pour les pays touchés par un conflit. Les acquis obtenus à grand prix en matière de consolidation de la paix sont menacés. En effet, dans plusieurs cas, la pandémie a provoqué la destruction des moyens de subsistance, mis en péril la cohésion sociale, mis à rude épreuve la capacité des institutions de gouvernance et contribué aux risques d'exacerbation de l'instabilité. La crise risque d'exacerber les tensions et les inégalités sous-jacentes, tout en aggravant les situations humanitaires déjà désastreuses dans les pays touchés. Dans l'ensemble, la pandémie risque de faire prendre encore plus de retard à ces pays en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable.

La Commission a été très active ces derniers mois. Elle a organisé des réunions virtuelles au niveau des ambassadeurs et a ajusté son plan de travail pour se concentrer explicitement sur les incidences de la COVID-19 sur la capacité des gouvernements et de leurs partenaires à mettre en œuvre les priorités nationales dans cette situation d'urgence et en matière de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix a été l'un des premiers organes de l'ONU à passer rapidement à l'utilisation de plateformes virtuelles pour faire face à la pandémie. Quelques semaines après la fermeture des locaux de l'ONU, nous avons pu organiser une réunion par visioconférence au niveau des ambassadeurs, qui a porté sur les moyens d'atténuer les effets de la pandémie dans le cadre de la consolidation de la paix.

Lors de ses réunions thématiques sur les effets de la COVID-19 sur la consolidation de la paix et les conséquences socio-économiques de la crise, la Commission s'est fait l'écho de l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et à une action urgente dans le cadre de son plan et rapport intitulé *Responsabilité partagée et solidarité mondiale : Gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19*, en vue de lutter contre la pandémie et de réaliser les priorités nationales. La Commission a plaidé en faveur du renforcement des partenariats pour appuyer des réponses cohérentes, non exclusives, qui tiennent compte des risques de conflit et qui reconnaissent l'importance de ne laisser personne de côté ainsi que de protéger et d'autonomiser les plus vulnérables. À cet égard, il importe tout particulièrement de veiller à ce que les conséquences de la pandémie ne réduisent pas à néant les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, ainsi qu'en ce qui concerne la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

En outre, depuis le mois d'avril, la Commission a organisé une série de consultations pour recueillir des informations de première main sur les conséquences de la pandémie COVID-19 dans certains pays et régions, notamment en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, dans la région des Grands Lacs en Afrique et dans les îles du Pacifique. Je voudrais faire quelques observations sur la base de ces discussions.

Premièrement, les pays touchés par des conflits sont en crise, car les défis qu'ils doivent relever pour réaliser leurs priorités nationales en matière de consolidation de la paix ont été exacerbés et multipliés par la COVID-19. La plupart des pays et régions où la Commission de consolidation de la paix est à l'œuvre sont déjà confrontés à des crises humanitaires de plus en plus graves, à des niveaux élevés de déplacement, à des pénuries alimentaires et à l'effondrement de leurs économies. Il est urgent que nous agissions pour sauver des vies et empêcher l'annulation des acquis de la consolidation de la paix.

Deuxièmement, cette crise dépasse les cloisonnements traditionnels des Nations Unies et nécessite une réponse mondiale coordonnée et multisectorielle. Cela est également vrai pour les pays touchés par des conflits, où les capacités et les institutions de gouvernance sont faibles et les sociétés profondément divisées. Reconnaître qu'une approche intégrée et cohérente entre les acteurs concernés de la politique, de la sécurité et du développement, au sein et en dehors du système des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs et à la Charte des Nations Unies, est essentiel à la consolidation et à la pérennisation de la paix et indispensable pour améliorer le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes, le renforcement de l'état de droit, l'éradication de la pauvreté, la mise en place d'institutions et la progression du développement économique dans les pays touchés par un conflit, mais il est important de continuer à apporter un soutien interpilliers aux activités de consolidation de la paix des Nations Unies sur le terrain, tout en reconnaissant que chaque pilier a sa valeur intrinsèque et son mandat spécifique. Dans les pays où la Commission de consolidation de la paix est à l'œuvre, l'impact de la crise a été le plus sévère sur les plus pauvres et les plus vulnérables. Si les réponses nationales sont perçues comme lentes, inadéquates, inefficaces ou injustement réparties, les tensions existantes pourraient être encore exacerbées. Il est important que les réponses des gouvernements à la pandémie et l'aide internationale à cet égard ne reproduisent ni n'exacerbent les inégalités existantes ou la division sociale. Cela signifie qu'il faut renforcer la réponse socio-économique des Nations Unies, et mieux comprendre et traiter les causes profondes possibles des conflits. Il convient également de prêter attention aux efforts à moyen et long terme visant à renforcer des institutions nationales inclusives et responsables.

Troisièmement, l'impact socio-économique de la pandémie a été sévère. Même après des décennies de soutien international à la consolidation de la paix, de nombreux pays ne sont qu'à un ou deux chocs de sombrer dans une crise profonde. Plusieurs pays où la Commission de consolidation de la paix est active risquent de connaître une contraction à deux chiffres de leur croissance économique, et il n'existe aucun filet de sécurité sociale ou plan de relance économique qui puisse compenser la destruction des moyens de subsistance de communautés entières. Les petites et moyennes entreprises, qui emploient 90% de la main-d'œuvre en Afrique, subissent de graves conséquences et sont souvent négligées dans les plans de relance. Pour cela, nous devons prêter attention aux moyens de subsistance, aux revenus et à un développement économique inclusif. La Commission de consolidation de la paix tiendra compte, le cas échéant, des risques socio-économiques dans ses futurs avis au Conseil de sécurité.

Quatrièmement, les nouvelles ne sont pas toutes mauvaises. Dans chaque pays et région où la Commission de consolidation de la paix est engagée, nous avons entendu des histoires remarquables qui témoignent de la résilience des communautés, du rôle de la société civile et de l'innovation du secteur privé. Les différentes consultations ont servi de plate-forme précieuse pour l'échange des enseignements tirés, des bonnes pratiques et des innovations entre les pays afin de mieux reconstruire, y compris les enseignements tirés du succès de la lutte contre le virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Nous devons continuer à soutenir ces réussites, à en tirer des enseignements et à les reproduire.

Enfin, il est important de répondre à cette crise par des partenariats et des financements renforcés. On craint beaucoup que les prochaines années ne soient marquées par une récession mondiale et une réduction des flux d'aide publique au développement. Par conséquent, les ressources pourraient être transférées des investissements à long terme dans le renforcement des institutions qui contribuent à maintenir la paix vers des interventions humanitaires et d'urgence à court terme. Les pays touchés par un conflit sont déjà les plus en retard dans la réalisation des objectifs de développement durable, et cette pandémie risque de les faire reculer encore davantage. Ils ont besoin d'un soutien financier et technique prévisible, durable et coordonné.

Au cours des consultations, la Commission de consolidation de la paix a souligné l'urgence d'aider les pays à préserver leurs capacités de lutte contre la pandémie, tout en continuant à les accompagner dans la réalisation de leurs priorités nationales de consolidation de la paix à moyen et long terme. La Commission a souligné la nécessité d'un soutien à une approche cohérente et coordonnée entre tous les acteurs concernés, au sein et en dehors du système des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs et à la Charte. La Commission de consolidation de la paix a également appelé à un soutien financier prévisible, durable et coordonné et, à cet égard, a salué le positionnement rapide du Fonds pour la consolidation de la paix pour aider à aborder les dimensions consolidation et pérennisation de la paix de son travail dans le contexte de la pandémie.

La nature constructive de ces discussions, fondées sur les principes d'appropriation nationale et de partenariat, a encouragé de nouveaux pays et régions à demander des consultations avec la Commission de consolidation de la paix, ce qui a conduit aux premières discussions régionales de la Commission sur l'Afrique centrale et les îles du Pacifique, avec le consentement de tous les pays concernés. Les consultations ont également encouragé les gouvernements à prendre en compte les besoins de tous les segments de la société concernés lors de la conception de leurs réponses à la COVID-19 et de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix prises en charge par les pays.

Ces réunions ont démontré la valeur de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'instance flexible, axée sur la demande, qui permet la collaboration entre les différents piliers du système des Nations Unies et entre divers acteurs, tels que la Banque mondiale, d'autres institutions financières, des organisations locales de la société civile, le secteur privé et des organisations régionales, afin de garantir un soutien politique et financier multiforme et coordonné aux pays pour faire face aux risques de conflit et réaliser les priorités nationales. À cet égard, l'initiative du Bureau d'appui à la consolidation de la paix visant à accélérer le soutien aux données communes de l'ONU et de la Banque mondiale ainsi qu'à l'évaluation et à l'analyse des risques a été saluée.

À un moment où l'impact des crises multiformes posées par la pandémie de COVID-19 sur les pays touchés par un conflit est important et où le travail de l'ONU, notamment en matière de consolidation et de pérennisation de la paix, est

devenu plus difficile, la réponse de la Commission de consolidation de la paix à la COVID-19 a démontré la valeur de la plateforme de rassemblement qu'elle fournit pour favoriser l'unité et la solidarité entre les États Membres, le système des Nations Unies et les acteurs concernés afin de maintenir le cap dans leur soutien aux efforts de consolidation et de pérennisation de la paix.

Je remercie les membres du Conseil de sécurité pour leur soutien constant aux travaux de la Commission.

Annexe 45

Déclaration de M. Enrique A. Manalo, Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a déclenché une crise sans précédent qui a révélé la fragilité des sociétés et a notamment menacé les progrès déjà réalisés dans la recherche d'une paix juste et durable dans les zones touchées par les conflits.

Reconnaissant l'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 sur le travail réalisé pour instaurer la paix, le Président Rodrigo Roa Duterte a déclaré un cessez-le-feu unilatéral avec le Parti communiste des Philippines et ses affiliés du 19 mars au 15 avril, quelques jours avant que le Secrétaire général ne lance son appel à un cessez-le-feu mondial le 23 mars. Reconnaissant cette initiative, le Secrétaire général a déclaré que le respect de ces engagements sera crucial pour permettre une réponse efficace à la crise de la COVID-19 et un redressement conséquent, encourageant les deux parties à poursuivre sur cette lancée et à traduire ces expressions de bonne volonté en une solution politique durable. Le cessez-le-feu a démontré l'engagement du Gouvernement philippin à fournir rapidement et sans entrave une assistance en matière de santé publique, en particulier la circulation en toute sécurité des travailleurs de la santé, aux communautés sinistrées qui ont un besoin urgent de soins médicaux.

Déjà, les régions touchées par les conflits sont en retard de développement – économique, infrastructurel, social, humain et durable. La COVID-19 a incité les gouvernements à imposer des restrictions qui affectent les activités économiques afin de protéger la santé publique, tout en devant réévaluer les besoins et redoubler d'efforts et de ressources humaines et financières pour aider et soutenir les régions touchées par les conflits à rebondir une fois ces restrictions assouplies.

Malgré la pandémie de COVID-19, les conflits armés et la violence persistent. Des affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes armés non étatiques ainsi qu'entre clans éclatent encore, déplaçant les populations et affectant les civils et les moyens de subsistance.

En raison du retard dans la mise en œuvre des accords de paix et du fait que les communautés sont assaillies par de nouveaux et graves défis causés par la pandémie, l'impression d'être abandonné par le gouvernement et les griefs contre ce dernier sont attisés, ce qui constitue un terrain fertile pour l'extrémisme violent. Il est donc important de rattraper le retard dans la mise en œuvre des accords de paix afin de poursuivre le travail essentiel de règlement des problèmes de « non paix » de longue date et de s'attaquer aux causes des conflits armés.

Les conséquences de la COVID-19 sont ressenties de manière disproportionnée par les groupes vulnérables en période de conflit, en particulier les femmes. Dans ces situations, les femmes et les jeunes filles sont des mères, parfois chefs de foyer en tant que veuves ou parents isolés ; elles sont des filles, y compris des orphelines ; et elles sont des sœurs qui ne sont pas seulement des spectatrices passives ni de simples victimes ou cibles. On trouve également des femmes combattantes et des non-combattantes qui sont toujours membres de groupes armés, étatiques ou non.

Les vulnérabilités qui étaient celles des femmes avant les conflits, telles que le manque d'éducation, la pauvreté, la discrimination, la marginalisation et la non-reconnaissance des droits, sont multipliées par 100 en temps de conflit, avec les déplacements internes et les violences fondées sur le genre qui accompagnent les situations d'urgence. Ces vulnérabilités sont encore exacerbées pendant la pandémie, car les capacités physiques, sociales et économiques des femmes s'agissant d'assumer leurs

nombreux rôles et charges en tant que pourvoyeuses de soins et soutiens de famille sont encore plus limitées, sollicitées à l'extrême ou affaiblies, et leur accès aux services sociaux est miné par les restrictions découlant des mesures de quarantaine imposées à l'échelon local.

Afin de remédier aux conséquences des conflits armés et de la COVID-19 pour les femmes et les autres groupes vulnérables, il est nécessaire de garantir le fonctionnement des mécanismes qui ont été mis en place pour autonomiser les femmes et promouvoir et intégrer l'égalité des sexes. Les institutions chargées de protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles avant, pendant et après les situations de conflit et de prévenir les actes de violence à leur égard doivent rester pleinement opérationnelles afin de garantir que les approches tenant compte des questions de genre, de la culture et des risques de conflits ainsi que les démarches de promotion de la paix continuent d'être observées.

Il est important de reconnaître le rôle important que jouent les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités culturelles et les autres groupes vulnérables dans les domaines de la consolidation de la paix, que ce soit la prévention, la gestion, le règlement ou la transformation des conflits. Il doit y avoir une volonté de promouvoir et d'accroître en permanence leur participation véritable à toutes les étapes de la prise de décision dans les politiques, programmes et projets de promotion de la paix. À ce titre, des mesures réactives doivent être prises en temps voulu pour faire face aux conséquences de la pandémie sur ces secteurs vulnérables, compte étant tenu de leur vulnérabilité accrue résultant de l'intersectionnalité des catastrophes naturelles et des conflits armés. Il faut également renforcer leurs capacités de répondre aux effets de la pandémie.

Dans le contexte des Philippines, les opérations de maintien de la paix jouent un rôle dans l'aide humanitaire. En cas d'affrontements entre clans, qui sont fréquents à Mindanao, les missions de maintien de la paix sont les premières à intervenir pour apaiser le conflit armé, en communiquant directement avec les parties au conflit et en faisant office de médiateur pour réduire les tensions. Elles contribuent également à la mise en place et au renforcement des capacités en matière de règlement des conflits afin de lutter contre la persistance de la violence sur le terrain et d'aider à la conclusion d'accords de paix locaux entre les parties concernées.

La coordination entre les soldats de la paix et les administrations locales doit continuer d'être resserrée afin de garantir que les communautés, en particulier les segments vulnérables de la population, soient protégées contre les menaces de conflits armés et contre l'infection par la COVID-19. Les capacités des Casques bleus, des gouvernements et des acteurs de l'aide humanitaire qui participent au travail de consolidation de la paix ou qui interviennent dans des zones touchées par des conflits doivent être continuellement renforcées s'agissant des approches de promotion de la paix tenant compte des risques de conflit et notamment des processus de règlement des conflits, afin de garantir que les parties prenantes continuent de bénéficier des dividendes de la paix découlant des accords de paix conclus. Ces efforts permettront de réduire au minimum les conflits horizontaux fréquents qui entravent indirectement les processus de paix. À cela doit s'ajouter une solide campagne d'information et d'éducation sur les normes minimales de santé publique, la sensibilisation aux maladies et leur prévention.

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et ses partenaires, dont l'ONU, sont appelés à apporter leur appui aux États membres de l'Association qui s'efforcent de promouvoir la paix et le développement dans les communautés en proie à des troubles et à des conflits, par le biais d'une aide humanitaire afin qu'elles puissent s'adapter aux risques de la COVID-19. Cette intervention humanitaire servira de base pour relancer véritablement la mise en œuvre des accords de paix conclus.

L'ONU doit encourager la coopération entre ses États Membres pour réduire les fissures qui ont été amplifiées par la COVID-19. Celles-ci pèsent lourdement sur le développement et ont des effets durables sur la paix. L'affectation de ressources à la santé, à l'éducation, au développement socioéconomique et à la protection de l'environnement sera bénéfique à la recherche de la paix à long terme et doit être encouragée.

L'ONU doit également continuer à offrir un appui de base et technique au développement institutionnel des États en proie à des conflits internes, qui doit être taillé sur mesure et adapté au contexte. Le Conseil de sécurité pourrait faciliter le partage des connaissances et des expériences en exploitant les bonnes pratiques et les enseignements tirés par d'autres pays dans la gestion et l'atténuation de ces crises.

Alors que nous sommes en pleine crise et que nous n'en discernons pas la fin, il n'est jamais trop tôt pour élaborer un plan de relance post-pandémique. Nous nous préparons à une forte baisse de la production économique et à une augmentation marquée du coût des filets de sécurité sociale pour amortir la chute.

Accorder la priorité aux pays en proie à des conflits internes s'agissant de l'aide financière, de l'assistance humanitaire et des vaccins contre la COVID-19 permettra de préserver les acquis des processus de paix et de la consolidation de la paix.

La redéfinition des priorités concernant les programmes et le financement devrait permettre aux initiatives de consolidation de la paix existantes de continuer à atténuer les risques découlant des conflits et de la pandémie. Les stratégies de financement doivent être souples et s'appuyer sur des analyses des conflits et du contexte, en prenant également en considération les effets secondaires de la pandémie. La distribution de l'aide aux communautés doit être basée sur une évaluation tenant compte des risques de conflit afin de prévenir toute escalade et de donner la priorité aux groupes les plus vulnérables et marginalisés.

Si nous voulons combler le fossé entre la crise actuelle et l'avenir que nous souhaitons, nous devons nous attaquer aux vulnérabilités que la COVID-19 a mises en évidence. Les Philippines estiment que pour relever les défis de la pérennisation de la paix dans le contexte de la COVID-19, nous devons nous appuyer sur des stratégies solides, avec une vision politique claire des missions des Nations Unies sur le terrain, et les intégrer dans une culture de responsabilité.

Compte tenu des risques multidimensionnels qui pèsent sur la pérennisation de la paix, nous avons besoin plus que jamais d'un leadership et d'une coopération à l'échelle mondiale pour combattre la plus grande épreuve à laquelle le monde a été confronté depuis la Seconde Guerre mondiale.

Annexe 46

Déclaration de la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous félicitons l'Indonésie d'avoir organisé ce débat opportun et souhaitons la bienvenue à S. E. M^{me} Retno Marsudi, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie. Nous remercions également le Secrétaire général António Guterres, S. E. M. Ban Ki-moon et M^{me} Sarah Cliffe de leurs importantes contributions à ce débat.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu une incidence considérable sur les travaux de l'ONU. Elle a perturbé la continuité des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et de la Commission de consolidation de la paix. Ces entités, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ont dû adapter leurs opérations pour aider les pays à faire face à la pandémie.

Cette pandémie généralisée menace non seulement les acquis en matière de développement et de consolidation de la paix, mais crée également un risque élevé de rallumer les conflits ou d'en déclencher de nouveaux. Dans certains pays, les fragiles processus de paix pourraient être freinés, voire compromis par la crise. C'est pourquoi le Secrétaire général a lancé un appel à un cessez-le-feu mondial, que la Pologne a fermement appuyé, afin de favoriser les efforts multilatéraux visant à lutter en priorité contre la pandémie et ses conséquences.

Nous nous félicitons du fait que le 1^{er} juillet, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2532 (2020), dans laquelle il reconnaît que la pandémie risque de réduire à néant les acquis en matière de consolidation de la paix obtenus par les pays en transition et les pays sortant d'un conflit, et demande à toutes les entités compétentes du système des Nations Unies d'accélérer leurs interventions face à la pandémie, en mettant l'accent sur les pays qui en ont besoin. La Pologne considère que le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer pour pérenniser la paix dans un monde paralysé par une pandémie planétaire.

La COVID-19 a un effet aggravant sur les conditions humanitaires dans les situations périlleuses de conflit dans le monde et elle menace de déclencher un effondrement économique voué à aboutir à des violences. Comme le mentionne de façon alarmante le dernier rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2020/773), la population mondiale continue de se heurter à une hausse de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion ainsi que des menaces à la paix et à la sécurité. À la fin 2019, 79,5 millions de personnes étaient en situation de déplacement forcé, soit deux fois plus qu'il y a 20 ans. Ces chiffres ne pourront qu'augmenter en conséquence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des changements climatiques.

La pandémie en cours fait obstacle aux programmes d'aide, car elle détourne autant l'attention que les ressources des principaux acteurs luttant sur le terrain contre ce virus mortel et empêche l'aide de parvenir à des économies déjà fragiles et déchirées par la guerre. Les restrictions que les confinements imposent à la circulation des contingents et des envoyés du maintien de la paix, ainsi que des organisations non gouvernementales, font obstacle aux efforts de médiation et à la distribution d'aide dont les civils vulnérables ont un besoin urgent. Les organismes humanitaires ont du mal à répondre à la demande d'aide, surtout dans les endroits où la COVID-19 se propage de façon incontrôlée.

En raison des restrictions aux déplacements, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont eu des difficultés à assurer la logistique des rotations du personnel qui, pour certains pays, sont les seuls garants de la sécurité et de la santé.

Nous accueillons favorablement les mesures d'atténuation qui visent à promouvoir la sûreté, la sécurité et la santé de tous les personnels des Nations Unies tout en préservant la continuité et l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Les précédents rapports du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé illustrent à suffisance que les crises en cours ont exacerbé et amplifié les inégalités structurelles entre les sexes. Des données récentes n'ont fait que confirmer un niveau accru de violence fondée sur le genre. Dans notre réponse à la COVID-19, nous devons donc mettre la sécurité des femmes et des filles au premier plan.

Le nombre de violations vérifiées contre les enfants dont font état les rapports du Secrétaire général est extrêmement inquiétant, d'autant que nous sommes conscients qu'il ne représente pas toute l'ampleur de la situation. La Pologne exprime sa vive inquiétude quant aux répercussions multidimensionnelles et préjudiciables de la pandémie de COVID-19 sur les enfants, en particulier ceux vivant dans des zones de conflit armé.

Le défi que la COVID-19 représente actuellement pour la sécurité sanitaire mondiale pourrait devenir un exemple illustrant comment il peut être géré par des cadres multilatéraux. La Pologne est convaincue que l'Organisation mondiale de la Santé restera le chef de file de la coordination des ripostes mondiales aux pandémies.

Le meilleur moyen d'aller de l'avant consiste à faire fond sur ses atouts actuels, parmi lesquels les outils les plus importants sont le Règlement sanitaire international et le protocole de l'essai Solidarity, qui a pour but de réduire au minimum le fardeau pesant sur les systèmes de santé nationaux s'agissant des options thérapeutiques efficaces contre la COVID-19. La Pologne apporte sa contribution et soutient financièrement aussi bien les initiatives de l'Union européenne en matière de solidarité et de leadership dans la recherche de solutions mondiales, que la riposte qu'oppose le système des Nations Unies à la crise de la COVID-19. En cette période de crise mondiale, nous devons faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

Annexe 47**Déclaration de M. Nuno Mathias, Chargé d'affaires par intérim du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Portugal souscrit à la déclaration fournie par l'Union européenne et souhaite, à titre national, ajouter les observations suivantes.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a une incidence dévastatrice sur les communautés et les économies. Encore une fois, ce sont les personnes les plus vulnérables qui subissent les plus grandes souffrances. En outre, les effets indirects de la COVID-19 et certaines des mesures prises pour y répondre risquent de contribuer à attiser les tensions, la violence et les discours de haine, et sont susceptibles d'exacerber les facteurs de conflit existants et de saper la résilience sociale et économique, cependant que les violences contre les femmes et les filles continuent d'augmenter.

Les crises sanitaires aggravent des situations déjà précaires : les systèmes de santé fragiles ne parviennent plus à faire face et les gouvernements ne sont plus en mesure d'assurer les besoins et services de base, tels que les soins de santé, la justice, la sûreté publique et la sécurité alimentaire. L'érosion de la confiance dans les institutions locales se traduit par une instabilité et des troubles croissants.

La réaffectation des ressources financières et humaines à l'appui des mesures de prévention et d'endigement pendant la pandémie a pesé sur la capacité des États non seulement à faire face aux insurrections et aux groupes terroristes, mais aussi à répondre aux besoins de leurs populations et communautés. La poursuite de l'affaiblissement des institutions de l'État et de leur capacité à fournir des biens collectifs pourrait menacer la viabilité à moyen et long terme des gains difficilement acquis dans certaines situations telles que le Sahel, la République centrafricaine et la Somalie. Seul un cessez-le-feu, tel que demandé par le Secrétaire général et mis en avant dans la résolution 2532 (2020), peut garantir pleinement l'acheminement de l'aide humanitaire et l'adoption de mesures de protection.

Compte tenu de la portée transnationale des pandémies et de l'interdépendance croissante des États, la solution réside en grande partie dans la coopération internationale. L'appui de la communauté internationale, pendant et après la pandémie, aux pays et régions touchés par un conflit ne doit pas occulter l'importance du renforcement de l'État et des institutions. Un tel appui sera déterminant pour prévenir l'expansion des groupes terroristes et armés et pour peser sur leurs capacités de recrutement. La phase de relèvement économique qui suivra la pandémie sera également l'occasion de renforcer la résilience grâce à des réformes ciblées dans des domaines clefs tels que la santé, l'éducation, la protection sociale, les changements climatiques, la bonne gouvernance, les droits de la personne et la lutte contre la corruption et l'impunité, ce qui permettra de remédier plus durablement aux facteurs d'instabilité.

Il est possible que, sous le couvert d'exigences sanitaires, la pandémie soit utilisée comme prétexte pour restreindre l'espace politique et civique, affaiblir les engagements en faveur des processus de paix, et ralentir les efforts déployés après un conflit, tels que les mécanismes de réconciliation et de réintégration, ou les mécanismes de justice transitionnelle. Dans ce contexte, il convient d'accorder une attention particulière à l'éventuelle incidence négative de la pandémie sur les feuilles de route politiques et processus électoraux convenus au préalable. Il faut trouver l'équilibre entre une mise en œuvre efficace et adaptée des mesures sanitaires et la préservation d'importants processus de consolidation de la paix.

Nous devons également plaider en faveur de la quête de sécurité sanitaire mondiale. Les crises sanitaires précédentes ont révélé à quel point la coopération entre les acteurs du développement, de l'assistance humanitaire et de la paix et une approche mobilisant le système des Nations Unies tout entier – tant au Siège que sur le terrain – sont indispensables pour garantir la coordination et l'efficacité de la riposte. Le cadre international relatif aux droits de la personne constitue également un fondement essentiel de la pérennisation de la paix. Nous nous félicitons des mesures prises jusqu'à présent et encourageons les piliers Paix et sécurité et Développement à continuer de recourir aux mécanismes des droits de l'homme – qu'il s'agisse des procédures spéciales, des organes conventionnels ou de l'examen périodique universel.

Mettre en place des sociétés inclusives, fondées sur la défense et la promotion des droits de la personne et sur l'égalité des genres, reste la meilleure défense contre les conflits, la pauvreté, les inégalités et l'exclusion. Nos efforts collectifs doivent rester concentrés sur la prévention des conflits. Réagir aux crises, plutôt que les prévenir, s'accompagne de coûts humains et financiers évidents. Des approches transversales complètes sont donc fondamentales pour pérenniser la paix.

Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle de premier plan à cet égard également, en plus de l'appui technique et logistique intensif qu'elles apportent aux gouvernements nationaux et de leur effet dissuasif contre les acteurs qui cherchent à déstabiliser les processus politiques.

La Commission de consolidation de la paix continue de jouer un rôle sans équivalent s'agissant de rapprocher développement et sécurité. Ce lien est d'une importance cruciale pour garantir que l'ONU, ses États Membres et les autres parties prenantes concernées agissent de concert pour prévenir la récurrence des conflits. Les formations pays sont cruciales pour la mise en œuvre du mandat de la Commission, et ce, notamment, en raison de la priorité concrète qu'elles accordent à l'action sur le terrain. Nous avons besoin de cette remontée récurrente de l'information entre le Siège et les acteurs de terrain. Elle permet de promouvoir l'appropriation locale et de mieux intégrer et coordonner les efforts régionaux et internationaux. La pérennisation de la paix ne pourra être obtenue que si la consolidation de la paix est mise en œuvre en partenariat avec les communautés locales, notamment les femmes et les jeunes.

Nous appelons donc à la solidarité mondiale et à un effort collectif unifié pour coopérer et relever avec détermination les défis posés par cette pandémie. Il est important de mettre en commun les ressources de manière efficace, en collaborant, par le biais des mécanismes en place, au service de l'action humanitaire d'urgence et en adaptant ces mécanismes à la nouvelle pandémie de COVID-19.

Cette menace ne connaît pas de frontières, ce qui signifie que des réponses individualisées échoueront inévitablement à remédier aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous renouvelons donc notre appel à la solidarité mondiale et à un effort collectif unifié.

Annexe 48

Déclaration de M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Nous tenons à remercier S. E. M^{me} Retno Lestari Priansari Marsudi, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, d'avoir convoqué cette importante réunion thématique et de nous donner l'occasion d'y participer. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général António Guterres et l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon de leur participation, et M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, de son exposé très utile.

Depuis le début de l'année, la crise provoquée par la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) est le principal sujet de préoccupation des pays et des sociétés du monde entier. Elle est également devenue, de manière inattendue, celui de l'ONU et du Conseil de sécurité, car la maladie ne touche pas seulement ceux qui la contractent, mais tous les êtres humains sur la Terre.

Quiconque lit les rapports publiés récemment par divers organes et organismes des Nations Unies constate que la pandémie a eu des effets complexes et simultanés sur la sécurité, les questions socioéconomiques et le développement. La pandémie va donc avoir des incidences à long terme sur la paix et sur les perspectives d'une paix durable. Comme pour la consolidation et la pérennisation de la paix, mettre l'accent sur les aspects liés à la sécurité ne suffit pas ; il faut impérativement aborder les dimensions sociales, économiques, politiques et en matière de développement des crises. Cela vaut donc aussi pour les différentes facettes de la réponse à la pandémie de COVID-19. Cette réponse doit être intégrée et coordonnée, et l'approche suivie doit prendre en compte les exigences de la consolidation de la paix, et pas uniquement les considérations sanitaires.

De ce point de vue, la réponse du Qatar pour faire face à la pandémie de COVID-19 a consisté dès le départ à prendre les mesures qui s'imposaient au niveau local, y compris les mesures de précaution, et à mobiliser les ressources voulues pour améliorer les soins de santé, tout en prenant d'autres mesures pour atténuer les effets de la maladie, telles que le développement de méthodes d'enseignement à distance pour les étudiants à la suite de la fermeture des établissements scolaires.

Parallèlement à ces mesures nationales, le Qatar déploie des efforts concertés au niveau international, notamment en fournissant une aide financière et en nature d'urgence pour aider les pays à faire face à la menace de la pandémie. Le Qatar a également poursuivi ses efforts en faveur du développement durable, conscient du fait que la crise de la COVID-19 a détourné l'attention de ces priorités, à un moment où elles sont plus vitales que jamais, y compris pour lutter efficacement contre le coronavirus et ses effets.

La crise de la COVID-19 fait beaucoup plus de victimes dans les pays et les communautés touchés par un conflit ou sortant d'un conflit, étant donné la fragilité de leurs économies, la détérioration de leurs systèmes de santé, les crises humanitaires et les problèmes sociaux, logistiques et de sécurité qui compliquent voire entravent les mesures de prévention et autres pour lutter contre le virus et ses effets.

À la lumière des menaces multiformes posées par la pandémie, le moins que l'on puisse faire c'est de mettre fin aux conflits armés et de faire taire les armes, afin de diriger tous les efforts et toutes les énergies vers la lutte contre l'ennemi commun, à savoir le coronavirus, et d'éviter que la propagation de la pandémie n'annule les acquis en matière de consolidation de la paix. À cet égard, nous voudrions réaffirmer l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial ainsi que la teneur de la résolution 2532 (2020).

Compte tenu des répercussions que cette pandémie, et toute autre crise similaire à venir, peuvent avoir sur la consolidation et la pérennisation de la paix, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix ont un rôle important à jouer dans une réponse intégrée et coordonnée. Tout aussi importantes sont les tâches accomplies par les opérations de maintien de la paix à l'appui des efforts de consolidation de la paix, et c'est pourquoi il faut veiller à leur continuité pendant toute la durée de la pandémie de COVID-19. Le Qatar, qui est conscient de la nécessité d'assurer la continuité de l'action de l'Organisation dans ces circonstances particulières, a facilité la circulation du personnel des Nations Unies afin de limiter les effets de la pandémie sur les activités des missions de maintien de la paix.

Le coronavirus est une menace mondiale qui ne se limite pas à un seul pays et ne peut donc être combattue sans un effort international conjoint. L'Organisation des Nations Unies, ses institutions et programmes ont un rôle capital à jouer dans la coordination des efforts visant à maîtriser la propagation du virus et à lutter contre ses effets sur la paix et le développement durables. Dans ce contexte, le Qatar est déterminé à soutenir le travail de l'Organisation et souligne l'importance de la coopération internationale et régionale, en dépit des mesures unilatérales qui entravent la coopération et la coordination sous les auspices des organisations internationales et régionales. Ce dont le monde a besoin dans ces circonstances exceptionnelles, c'est que les efforts et les énergies de chacun soient dirigés vers la lutte contre le coronavirus et les autres menaces mondiales à la sécurité, à la paix et à la stabilité pour le bien de tous, sans distinction.

Annexe 49**Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public du Conseil de sécurité sur « Les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix », qui vient à point nommé. Nous voudrions également remercier les éminents intervenants d'aujourd'hui, le Secrétaire général António Guterres, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, de leurs exposés détaillés et éclairants.

Nous sommes tous en train de prendre conscience du fait que les défis auxquels sont confrontés les pays et les populations vulnérables face aux conflits se sont multipliés en raison de la pandémie prolongée de coronavirus (COVID-19). Par conséquent, la communauté internationale doit accorder plus d'attention aux situations particulières de ces pays vulnérables, et ma délégation estime que le débat d'aujourd'hui est essentiel, car il est l'illustration d'une réponse commune à ce défi.

Comme indiqué dans la résolution 2532 (2020) adoptée à l'unanimité, nous devons être conscients que les acquis obtenus par les pays en transition et les pays sortant d'un conflit en matière de consolidation de la paix risquent d'être réduits à néant par la pandémie de COVID-19. Dans cette optique, la République de Corée espère que le Conseil de sécurité pourra accorder une attention soutenue à cette question et contribuer à renforcer la résilience de ces pays. Nous espérons également que d'autres discussions plus constructives sur ce sujet essentiel seront organisées, dans un esprit de coopération.

Dans ce contexte, la République de Corée voudrait mettre en exergue les quatre points suivants.

Premièrement, nous devons bien évaluer les répercussions de la pandémie sur les conflits nationaux et internationaux. En outre, sur la base de l'évaluation commune des risques de conflit, nous devons également adopter une approche tenant compte des risques de conflit lorsque nous établissons des stratégies internationales d'intervention pour les pays qui en ont besoin. En raison des chocs socio-économiques provoqués par la COVID-19, nous sommes confrontés au risque de recrudescence des conflits. Il est donc grand temps d'accroître nos investissements dans les processus de consolidation de la paix à l'échelle du système des Nations Unies afin d'éviter que les progrès réalisés au fil des ans en matière de consolidation de la paix ne soient réduits à néant. Dans le même temps, nous devons prendre en compte les incidences de la COVID-19 sur les inégalités, qui, bien évidemment, peuvent être elles-mêmes un facteur de conflit. À cet égard, il est essentiel d'adopter une approche inclusive dans le cadre de tout plan d'intervention visant à aider les pays vulnérables face aux conflits. En renforçant la participation de la société civile et des communautés locales, nous pouvons également contribuer aux efforts visant à s'attaquer plus efficacement aux causes profondes des conflits.

À cet égard, ma délégation espère que l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix sera une occasion importante pour l'ensemble du système des Nations Unies d'ouvrir un nouveau chapitre afin d'introduire une optique tenant compte des risques de conflit dans l'approche globale à l'échelle du système.

Deuxièmement, ma délégation voudrait souligner qu'alors que cette pandémie sans précédent se poursuit, il est essentiel d'améliorer la cohérence des efforts de la Commission de consolidation de la paix et de l'action du Conseil de sécurité et de renforcer la relation de complémentarité entre les deux organes. Nous voudrions saisir

cette occasion pour saluer le leadership de la Commission, qui a fait preuve d'agilité et de souplesse dans ses interventions face à la crise. Nous espérons également que la Commission pourra mettre à profit son pouvoir fédérateur pour servir de charnière en reliant les trois piliers du système des Nations Unies. Comme indiqué dans la lettre adressée au Secrétaire général par le groupe de personnalités éminentes,

« La Commission et le Conseil de sécurité gagneraient tous deux à interagir davantage, notamment en ce qui concerne les mandats des opérations de paix »
(S/2020/678, annexe II, p.8).

Troisièmement, nous voudrions également attirer davantage l'attention sur le rôle de l'ONU et l'importance du renforcement de ses capacités, notamment en matière de technologie et de soins de santé. Ces derniers temps, nous avons constaté une tendance à considérer les mandats de consolidation de la paix comme un élément important des missions des opérations de maintien de la paix. La pandémie de COVID-19 continue d'imposer des restrictions à la mise en œuvre des mandats de consolidation de la paix, notamment les contacts avec la communauté locale. Dans cette optique, il est essentiel de redoubler d'efforts en ce qui concerne le recours aux nouvelles technologies, notamment pour aider les missions dans les domaines liés aux télécommunications, à la collecte de renseignements et à l'amélioration de la technologie numérique. Ces efforts permettraient d'épauler considérablement, au moment opportun, ceux qui s'efforcent de s'acquitter de leur mandat sur le terrain pendant cette pandémie de COVID-19.

En outre, pour améliorer l'efficacité des capacités médicales des pays hôtes vulnérables, les opérations de maintien de la paix doivent faire davantage pour renforcer leurs propres capacités médicales. La République de Corée, qui accueillera la Conférence ministérielle de 2021 des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Séoul en avril prochain, espère que ces deux sujets – technologie et capacités médicales – susciteront plus d'intérêt et se réjouit à la perspective d'approfondir le débat sur ces questions lors de la Conférence ministérielle.

Quatrièmement, en ce qui concerne le financement des activités de pérennisation de la paix, ma délégation craint que les fonds alloués à la consolidation de la paix ne diminuent en raison de l'augmentation de l'aide humanitaire liée à la crise de COVID-19. Nous espérons continuer à examiner des solutions innovantes en vue de réaliser des progrès décisifs en la matière. Conformément au ferme engagement de la Corée en faveur de la consolidation de la paix, comme l'illustre notamment le fait que notre pays a été Président puis Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix, nous sommes fiers non seulement de contribuer au Fonds pour la consolidation de la paix chaque année, mais également d'augmenter nos contributions annuelles. Toutefois, nous constatons avec préoccupation que les fonds alloués aux activités de consolidation de la paix, y compris les contributions au Fonds, ne répondent pas encore à la demande actuelle des pays qui en ont besoin. Il est donc essentiel d'élargir et de diversifier la base des donateurs, notamment en poursuivant la coopération avec les institutions financières internationales.

Dans son rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix, publié sous la cote S/2018/43, le Secrétaire général António Guterres a proposé d'étudier les possibilités de contribution du secteur privé. Compte tenu de la situation financière actuelle, nous espérons que cette proposition sera dûment prise en considération.

La crise due à la COVID-19 se poursuit et continue de toucher gravement les secteurs de la consolidation de la paix et du développement durable de la communauté internationale. Cependant, nous pouvons également mettre à profit cette crise comme une occasion de réorienter notre discussion sur l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix. À cet égard, nous espérons que l'approche de la pérennisation

de la paix pourra être établie plus fermement au sein du système des Nations Unies. La République de Corée, en sa qualité de membre de la Commission de consolidation de la paix et du Groupe des Amis de la solidarité pour la sécurité sanitaire mondiale, continuera à tout faire pour contribuer activement au renforcement de la pérennisation de la paix dans le cadre de la lutte contre cette pandémie sans précédent.

Annexe 50

Déclaration de M. Ion Jinga, Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à féliciter la présidence indonésienne d'avoir organisé ce débat public de haut niveau du Conseil de sécurité sur « Les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix ».

Je voudrais également remercier vivement le Secrétaire général António Guterres, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, de leurs exposés édifiants.

La Roumanie s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. Je voudrais maintenant faire quelques observations à titre national.

La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs dans le monde entier. Elle a touché tout particulièrement les communautés vulnérables – les femmes et les enfants, les personnes handicapées, les personnes marginalisées, les déplacés et les réfugiés – et a exacerbé les inégalités existantes. Comme on l'a indiqué à maintes reprises, la pandémie ajoute une autre couche de complexité à des situations déjà fragiles. La pandémie n'est pas seulement une crise sanitaire. Ses conséquences directes et indirectes, notamment le chômage, l'insécurité alimentaire, le manque d'accès aux services de base et l'incapacité à envoyer des fonds, peuvent être des multiplicateurs de risques et accroître les tensions et l'instabilité. En exacerbant les facteurs de conflit, la pandémie affaiblit directement le tissu social. Ses effets nocifs s'étendent aux dimensions sociales, économiques et politiques. Notre action pour relever ce défi sans précédent sera l'un des plus grands tests de notre solidarité mondiale et de notre capacité à réagir collectivement.

Nous croyons que la pandémie constitue une menace importante pour les gains durement acquis en matière de consolidation de la paix et de développement. La résolution 2532 (2020) reconnaît que la pandémie de COVID-19 est susceptible de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Des perturbations ont déjà été constatées dans l'ensemble du système des Nations Unies, ce qui a eu des répercussions sur les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales et sur le travail de la Commission de consolidation de la paix. La pandémie pourrait faire basculer les pays dans des conflits violents, en particulier les pays sortant d'un conflit ou les États fragiles.

Dans ce contexte, nous applaudissons l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial. Les belligérants doivent prendre du recul par rapport aux hostilités, faire taire les armes et se concentrer sur l'ennemi commun, la pandémie. En ouvrant de précieuses fenêtres à la diplomatie, comme l'a déclaré le Secrétaire général lui-même, le cessez-le-feu pourrait créer davantage de possibilités de consolider la paix.

La pandémie a mis en évidence le fait que les causes profondes de l'instabilité, de la violence et des conflits peuvent toucher l'ensemble du spectre politique, du développement et des droits de l'homme. Par conséquent, le lien entre le développement humanitaire et la paix doit être le cadre dans lequel le système des Nations Unies, les États Membres, les institutions spécialisées et les autres acteurs concernés doivent travailler pour parvenir à un développement durable sans exclusive et à une paix pérenne. Une réponse adéquate nécessite une approche globale du système et de la société. Nous devons cesser de penser en vase clos. À cet égard, nous saluons les efforts du Secrétaire général en vue

d'une réponse à l'échelle du système des Nations Unies, et nous soutenons les mesures proposées dans ses documents d'orientation pour faire face à l'impact de la pandémie en utilisant une réponse multidimensionnelle et interpilliers.

Malgré ce tableau sombre, nous pensons que les crises peuvent révéler des opportunités. Sur le plan institutionnel, nous sommes d'avis que la Commission de consolidation de la paix, dans son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, peut fournir à ce dernier un éclairage particulier sur des situations régionales et nationales spécifiques. La Commission de consolidation de la paix a la capacité unique de favoriser une plus grande cohérence et une meilleure coordination, contribuant ainsi à l'établissement de partenariats plus solides entre les différents acteurs nationaux, régionaux et internationaux. Nous réitérons notre ferme soutien au dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et au processus d'examen de l'architecture de consolidation de la paix pour 2020, ainsi qu'à leur rôle déterminant dans la création de synergies entre les acteurs de la sécurité, de la politique et du développement.

En outre, nous encourageons la poursuite de la participation des organisations régionales et sous-régionales et soulignons l'importance d'utiliser leurs capacités existantes et potentielles pour faire face à la pandémie. Grâce à leur connaissance de leurs régions respectives, les organisations régionales sont bien placées pour comprendre leurs dynamiques spécifiques. Elles offrent également une représentation profonde et précise des perspectives et des dynamiques régionales. L'ensemble de la communauté internationale peut bénéficier de l'expérience des différentes organisations régionales pour développer les meilleures pratiques et approches en matière de développement et de sécurité.

La Roumanie a toujours été un fervent défenseur des organisations régionales. En 2005, sous la présidence roumaine du Conseil, nous avons promu la toute première résolution des organes des Nations Unies sur la coopération avec les organisations régionales, la résolution 1631 (2005). Aujourd'hui, la pratique de la coopération avec les organisations régionales a été institutionnalisée comme l'une des pierres angulaires de l'architecture de paix et de sécurité, mais la Roumanie a été le premier pays à inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil, en 2005.

Alors que nous célébrons cette année le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et que nous sommes confrontés à des défis différents et plus complexes, cette crise met en évidence la possibilité de mieux reconstruire. La pandémie a rendu les inégalités et les fractures sociales d'autant plus évidentes, ce qui permet aux gouvernements de cibler plus facilement des objectifs spécifiques dans un effort de reconstruction. Nous sommes fermement convaincus que nous pouvons y parvenir en adoptant des réponses centrées sur les personnes et sensibles aux conflits et en donnant aux pays la possibilité de renégocier leurs contrats sociaux à travers un dialogue global et inclusif.

Le Secrétaire général António Guterres a évoqué la nécessité d'un multilatéralisme en réseau dans lequel l'ONU travaille main dans la main avec les organisations régionales, les institutions financières internationales, les banques de développement, les institutions spécialisées et la société civile pour apporter le multilatéralisme aux populations. Il est évident que la communauté internationale traverse une crise, mais nous avons maintenant l'occasion exceptionnelle de nous réunir et de façonner « l'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut » : en mettant en commun nos énergies, nos capacités et nos compétences.

Annexe 51

Déclaration de M. Róbert Chatrnúch, Représentant permanent adjoint de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur les pandémies et les défis à relever pour pérenniser la paix en ces temps difficiles et sans précédent pour nous tous. Je tiens également à remercier le Secrétaire général António Guterres, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, pour leurs exposés très instructifs.

Ma délégation s'associe à la déclaration présentée par la délégation de l'Union européenne (annexe 29). Je voudrais ajouter quelques observations.

Nous sommes témoins des conséquences directes et secondaires de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui interagit avec les crises humanitaires préexistantes, ajoutant une nouvelle couche de complexité à des situations déjà fragiles et à des systèmes de gouvernance et de santé faibles, et affectant de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables, qui n'ont pas accès aux services de base et aux soins de santé, ce qui a un impact sur leurs moyens de subsistance et leur protection sociale. La pandémie menace de réduire à néant les progrès réalisés par les pays en transition et en situation d'après-conflit en matière de paix et de développement.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont un rôle particulier à jouer dans ces circonstances difficiles en soutenant les efforts des communautés locales pour gérer la pandémie. La Slovaquie soutient l'approche solide et globale adoptée par l'ONU pour garantir la poursuite de processus politiques complexes, le maintien de la stabilité, la protection des civils et la maîtrise de la pandémie.

Je voudrais réaffirmer le soutien de la Slovaquie aux réformes du Secrétaire général visant à faire des opérations de paix des Nations Unies un outil plus efficace pour la promotion de la paix et de la sécurité et à renforcer le soutien aux processus politiques dans les pays hôtes. Nous saluons vivement le rôle moteur joué par le Secrétaire général dans ce domaine, notamment par le biais de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », qui a suscité un fort sentiment d'appropriation parmi les États Membres.

La Slovaquie est un fournisseur actif de contingents et de personnel de police depuis son admission à l'ONU. Nous avons actuellement des soldats de la paix déployés dans le cadre des missions de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, et nous avons participé à des missions militaires et civiles de l'Union européenne, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La Slovaquie soutient pleinement l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU en 2020, qui offre une occasion opportune de s'adapter aux défis immédiats posés par la pandémie en ce qui concerne le maintien de la paix. Mon pays souligne la nécessité de renforcer les partenariats avec les institutions sanitaires et financières internationales et nationales et réaffirme les rôles de conseil, de convocation et de liaison de la Commission de consolidation de la paix pour soutenir une réponse internationale coordonnée et cohérente à la crise.

Nous devons renforcer les liens entre les missions de maintien de la paix pour une utilisation plus efficace des instruments de paix, de sécurité et de stabilité, notamment par une planification, une mise en œuvre et une évaluation intégrées pour assurer la cohérence et l'homogénéité. La pandémie de COVID-19 exige des opérations de paix des Nations Unies efficaces, agiles et réactives.

Enfin et surtout, nous devons continuer à travailler pour faciliter la transition du maintien à la consolidation de la paix et pour assurer une approche commune à l'ensemble du système des Nations Unies, des donateurs et des autres parties prenantes.

Tous les examens des mandats de maintien de la paix doivent prendre en compte les stratégies de sortie qui cherchent à aider à jeter les bases d'une paix durable à long terme. Les États Membres considèrent de plus en plus la réforme du secteur de la sécurité, telle qu'elle est inscrite dans la résolution 2151 (2014), comme une priorité importante pour le maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la conclusion en temps voulu des missions de maintien de la paix. Depuis des années, la Slovaquie reconnaît que la réforme du secteur de la sécurité est l'un des éléments clés d'une prévention efficace des conflits et d'une reconstruction et d'une stabilisation post-conflit couronnées de succès. L'expérience directe de nombreuses missions et opérations de paix des Nations Unies montre clairement qu'une réforme inclusive et dirigée par le pays est essentielle pour mettre en place des institutions du secteur de la sécurité non discriminatoires, représentatives de la population et capables de répondre efficacement aux besoins spécifiques de sécurité.

Comme beaucoup l'ont dit, le maintien de la paix est un outil unique en son genre, mais la recherche de solutions politiques durables est fondamentale, et les mandats des missions de maintien de la paix doivent continuer à évoluer en fonction du contexte et des besoins sur le terrain.

Le dispositif de maintien de la paix des Nations Unies doit s'adapter aux nouveaux types de défis auxquels le monde est confronté, tels que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Une attention particulière doit être accordée à la manière dont la pandémie de COVID-19 crée de nouveaux problèmes et amplifie les problèmes existants, tels que les fractures socioéconomiques, l'inégalité des sexes et l'insécurité accrue pour les femmes et les filles et d'autres groupes vulnérables.

La Slovaquie appuie fermement l'appel du Secrétaire général à la cessation des hostilités et à la mise en œuvre d'un cessez-le-feu mondial, ainsi que son appel en faveur d'une réponse urgente et coordonnée à la pandémie COVID-19 par le biais de trois lignes d'action : faire face à l'urgence sanitaire, se concentrer sur les conséquences sociales de la crise et favoriser les mesures économiques, et œuvrer à reconstruire en mieux.

La Slovaquie encourage une réponse collective à la crise de la COVID-19, qui, si elle est correctement traitée, peut être l'occasion de faire avancer les processus de paix et de renforcer le multilatéralisme.

Annexe 52

Déclaration de la Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la présidence indonésienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public de haut niveau. Nos remerciements vont également au Secrétaire général pour sa déclaration, ainsi qu'à l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et à M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, pour leurs précieuses contributions.

Quelle que soit la façon de le dire, le monde est confronté au plus grand défi et au plus grand danger depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, et nous n'étions pas préparés. La crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) a entraîné une grave crise sanitaire et a eu des conséquences sociales et économiques dévastatrices.

Le rôle des missions de maintien de la paix des Nations Unies est essentiel pour faire face aux conflits armés et aux situations d'après-conflit. Il est également évident que les pandémies ne peuvent être abordées uniquement sous l'angle sanitaire. Avec l'épidémie de COVID-19, les populations vivant dans des zones de conflit sont maintenant confrontées à un autre danger mortel, et nous sommes aux prises avec le double défi de la mise en œuvre et de la pérennisation des efforts de consolidation de la paix partout dans le monde.

La Slovénie souligne le rôle que joue le maintien de la paix en tant qu'outil permettant à la communauté internationale de maintenir et de préserver la paix et la sécurité. La Slovénie s'est engagée à rester présente dans le domaine du maintien de la paix et à améliorer la formation. Nous appuyons l'initiative « Action pour le maintien de la paix » et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin de renforcer plus encore la crédibilité des opérations de maintien de la paix en tant que mécanisme d'instauration de la paix dans les zones de crise dans de nombreuses régions du monde. Il est, toutefois, absolument nécessaire que nous déployions des soldats de la paix bien formés et bien équipés, avec des mandats solides et étendus qui incluent une composante Droits de l'homme.

En Slovénie, nous sommes déjà arrivés à la conclusion que nous devons accroître notre résilience. À cette fin, nous investissons dans des capacités de transport aérien supplémentaires pour les forces armées slovènes. L'ONU et ses organismes spécialisés pourraient, pour leur part, apporter une contribution importante en assurant une plus grande transparence et en renforçant leurs capacités d'alerte rapide.

La nécessité de garantir l'accès à l'eau potable, facteur clef pour assurer la santé et la sécurité alimentaires mondiales, constitue l'un des défis immédiats et à long terme que la COVID-19 fait peser sur la consolidation et la pérennisation de la paix dans les pays touchés par un conflit ou qui en sortent. L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, en particulier le lavage des mains, est considéré comme l'une des mesures les plus efficaces et les moins coûteuses pour prévenir la propagation de la COVID-19 et de nombreuses autres maladies contagieuses.

Cette pandémie nous a également obligés à devenir plus créatifs, à penser différemment et à chercher des solutions ailleurs. Nos efforts pour mieux lutter contre la pandémie et pérenniser la paix doivent aller de pair avec un renforcement de la coopération entre les États et les autres parties prenantes par le biais de la diplomatie de l'eau en tant que mécanisme de consolidation de la paix et de la santé. La crise de la COVID-19 a également révélé le rôle essentiel d'une coopération efficace entre les organismes multilatéraux et l'ONU dans le domaine très fragmenté de l'eau.

Je voudrais conclure en disant que le multilatéralisme n'est pas obsolète. Au contraire, il est le garant nécessaire du dialogue démocratique et le promoteur de solutions progressistes à de nombreux problèmes et défis auxquels nous sommes confrontés en tant que famille mondiale. Le multilatéralisme, en tant que somme de la coopération internationale, avec l'ONU en son cœur, n'est pas un luxe, ni une option. C'est une nécessité.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi le respect et la mise en œuvre des normes et accords internationaux et la garantie de l'état de droit, notamment par des efforts continus de consolidation de la paix et l'atténuation des nouveaux risques que la maladie à coronavirus fait peser sur une paix fragile, constituent la base d'une communauté internationale démocratique et opérationnelle.

Annexe 53**Déclaration de M. Pablo Gutiérrez Segú Berdullas, Chargé d'affaires par intérim de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Ma délégation s'associe à la déclaration fournie par l'observateur de l'Union européenne (annexe 29).

Je remercie la présidence indonésienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public afin de poursuivre la réflexion sur les menaces que la pandémie de maladie à coronavirus fait peser sur le multilatéralisme. À cet égard, je remercie de leurs déclarations le Secrétaire général António Guterres, l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et M^{me} Sarah Cliffe, Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York.

L'Espagne est attachée à un multilatéralisme inclusif, surtout maintenant que celui-ci est menacé par la pandémie. La crise actuelle doit être résolue par des accords universels et des efforts communs. À cet égard, la résolution 2532 (2020) a été un grand succès, et l'Espagne continue d'appuyer fermement l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial.

Cet appel reste important, car la réponse à la pandémie doit être basée sur le lien entre la paix, l'aide humanitaire, le développement et les droits de l'homme. La crise actuelle comporte trois grands défis.

Premièrement, les restrictions de mouvement peuvent contribuer à limiter les droits de l'homme et entraver l'accès humanitaire et la coopération au développement.

Deuxièmement, la distanciation physique nous oblige à imaginer de nouveaux moyens de servir efficacement de médiateur dans les processus de paix.

Troisièmement, le cessez-le-feu mondial doit être accompagné d'outils humanitaires adéquats et de mécanismes de développement pertinents afin de construire des sociétés résilientes.

Nos actions doivent continuer à être guidées par l'ONU. La Commission de consolidation de la paix est un acteur clef dans la gestion de la crise. Nos actions doivent être basées sur une approche intégrée qui reconnaît et rend possible la participation effective des femmes à la réponse à la pandémie et aux processus de paix. De même, nous devons élargir notre approche pour y inclure des mécanismes de prévention, de promotion et de respect des droits de l'homme et de protection des civils, en accordant une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité.

Je conclus en rappelant que, dans la plus grande crise du XXI^e siècle, la communauté internationale doit renforcer le multilatéralisme, la centralité de l'ONU et le rôle de l'Organisation mondiale de la Santé. Ce n'est qu'alors que nous serons en mesure de surmonter ces défis.

Annexe 54**Déclaration de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je tiens à remercier l'Indonésie pour l'organisation de ce débat public, ainsi que l'intervenante et les intervenants pour leurs contributions.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), d'abord une crise sanitaire, s'est transformée en crise économique et sociale sans précédent dont les conséquences à moyen et long terme restent incertaines. Elle représente d'ores et déjà un défi majeur pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que pour la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Les conséquences risquent de réduire à néant les acquis de la consolidation de la paix et du développement, de réprimer davantage les droits de l'homme, d'accroître les tensions sociales et politiques et de donner lieu à de nouveaux conflits. L'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial immédiat, son rapport sur les impacts socioéconomiques de la pandémie, son document d'orientation sur les droits de l'homme et les rapports des missions et des équipes de pays sur le terrain mettent clairement en évidence ces risques. L'impact de la pandémie se fait ressentir dans toutes les situations à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

La pérennisation de la paix et la prévention sont au cœur de toute réponse efficace et durable à la pandémie. Le Conseil doit assumer sa responsabilité selon les trois axes suivants.

Tout d'abord, la Suisse salue l'écho unanime donné par la résolution 2532 (2020) à l'appel du Secrétaire général. La résolution contient des mesures importantes pour acheminer l'aide humanitaire et maintenir l'espace pour la diplomatie. Elle doit se traduire par des mesures de suivi spécifiques dans les situations à l'ordre du jour du Conseil, comme dans la zone du Sahel, en Syrie, au Yémen et au Soudan, où l'intensité des violences est à la hausse et où la situation humanitaire se détériore. Le Conseil doit exiger des parties aux conflits armés qu'elles garantissent un accès rapide, sans entrave et durable à l'aide humanitaire pour répondre aux besoins des populations. Il doit mettre tout son poids derrière les efforts en matière de médiation et de pérennisation de la paix.

Deuxièmement, en vue d'une réponse coordonnée et intégrée à la COVID-19, la Suisse appelle le Conseil à renforcer la collaboration avec d'autres acteurs et actrices, tels que la Banque Mondiale, les organisations régionales, les autorités nationales et la société civile. Cette collaboration doit inclure une analyse conjointe qui révèle les risques posés par la pandémie, prend compte de la dimension socioéconomique et répond aux causes profondes des conflits. La Commission pour la consolidation de la paix, particulièrement active depuis le début de la pandémie, joue un rôle de conseil essentiel à l'appui du Conseil de sécurité à cet égard.

Ce dernier doit mieux collaborer avec les organes et mécanismes des droits de l'homme qui mettent justement en exergue l'impact accélérateur de la COVID-19 sur les violations de ces droits, qui sont souvent des signes d'alerte précoce de futurs conflits. Les consultations dans le cadre de l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui ont eu lieu à Genève, organisées par la Suisse, ont également mis en évidence le rôle des communautés humanitaires et de désarmement. La Suisse appelle le Conseil à intégrer encore davantage ces différentes expertises, y inclus en invitant de tels représentants et représentantes à ses travaux.

Troisièmement, la prise en compte de la COVID-19 dans les renouvellements de mandats des missions progresse, mais est encore insuffisante. La Suisse appelle le Conseil à un renforcement des mandats des missions pour leur permettre de jouer un rôle de premier plan dans la réponse à la pandémie, dans l'amélioration de la résilience des pays où elles sont engagées et dans la pérennisation de la paix. Un renforcement de ces mandats pour le soutien aux institutions étatiques inclusives et responsables, la protection des civils, la surveillance des droits de l'homme et l'inclusion des femmes et des jeunes est essentiel pour une réponse durable à la pandémie et pour la consolidation de la paix.

Tous ensemble, nous devons renforcer la solidarité et maintenir notre soutien aux efforts de prévention et de consolidation de la paix, y inclus par un financement adéquat des instruments pertinents, tels que le Fonds pour la consolidation de la paix. Malgré des défis immenses, la COVID-19 constitue aussi une opportunité pour une meilleure reconstruction et pour un engagement accru en faveur de la pérennisation de la paix.

Annexe 55

Déclaration de la Mission permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Thaïlande tient d'emblée à saluer le récent rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2020/773), publié avec pour toile de fond la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Comme le souligne le rapport, la pandémie de COVID-19 et ses conséquences risquent de contribuer à accroître les tensions et la violence, à exacerber les facteurs existants de conflits, ainsi qu'à saper la résilience sociale et économique. En outre, les effets économiques, sécuritaires et sociaux de la COVID-19 sont susceptibles de provoquer une plus grande instabilité dans les pays sujets à des conflits. Par conséquent, la pandémie met en exergue la nécessité de créer des partenariats robustes entre toutes les parties prenantes afin de trouver des solutions concrètes à court et long terme face à la pandémie.

La Thaïlande souhaite mettre en avant sa vision et son expérience, qui sont propres à contribuer aux efforts multilatéraux visant à remédier aux effets de la pandémie de COVID-19 dans le contexte de la consolidation de la paix.

Premièrement, la Thaïlande encourage les opérations de maintien de la paix à continuer de s'acquitter de leur mandat tout en poursuivant leur assistance aux pays hôtes dans leur lutte contre la maladie à coronavirus, à court comme à long terme. Sur fond de pandémie de COVID-19, les opérations de maintien de la paix restent un outil de premier plan dans les stratégies multilatérales conçues pour aider à mettre en place un environnement viable aux fins de pérenniser la paix et d'instaurer le développement durable, y compris en appuyant le volet axé sur la santé publique. Nous sommes convaincus que les premiers efforts de consolidation de la paix déployés par les soldats de la paix contribueraient favorablement au développement à long terme des pays hôtes, notamment grâce à des activités de renforcement des capacités, de logistique, de sensibilisation et de soutien à la mise en place d'infrastructures de soins de santé.

Ainsi, par l'intermédiaire de sa compagnie de génie pour les infrastructures horizontales, la Thaïlande a contribué à la construction d'installations de dépistage de la COVID-19 dans l'enceinte de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), dans le cadre de la riposte initiale à la pandémie. Nous avons également installé un centre d'apprentissage dans le camp de la MINUSS pour diffuser auprès de la communauté locale nos meilleures pratiques en matière d'agriculture, de gestion de l'eau et des terres, et de soins de santé, ainsi que pour lui transmettre notre philosophie de l'autosuffisance économique, afin d'aider à améliorer les moyens de subsistance de la population. Nous pensons véritablement que nous présentons ainsi un maintien de la paix durable et tourné vers l'avenir.

Deuxièmement, la Thaïlande estime que la coopération Sud-Sud et triangulaire pourrait être une approche innovante de plus pour nouer des partenariats en matière de consolidation de la paix. Parce qu'il est indispensable de mobiliser des efforts communs pour améliorer l'ouverture de la paix et du développement, la coopération Sud-Sud pourrait représenter une voie complémentaire pour redynamiser et renouveler les soutiens à la pérennisation d'un développement et d'une paix inclusifs. Nous encourageons également un dialogue et des échanges de vues accrus entre les pays, les organisations régionales et sous-régionales et le Conseil de sécurité, ainsi que d'autres organes de l'ONU, afin de créer des synergies et de garantir la complémentarité des efforts. En sa qualité de partenaire de développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud, la Thaïlande s'implique de manière constructive en insistant sur la promotion sûre et résiliente du développement local, sur le renforcement de la compréhension mutuelle et sur l'instauration des conditions indispensables à la création d'environnements propices à la paix et à la stabilité.

Aspect tout aussi important, la Thaïlande est foncièrement convaincue que la paix n'existe pas en vase clos mais est intrinsèquement liée au développement durable et au respect des droits de la personne. Nous pensons donc qu'il est impératif d'adopter une approche globale du maintien de la paix axée sur l'être humain. En outre, une appropriation nationale sans exclusive est une condition indispensable de la réussite de la consolidation de la paix et de la pérennisation de la paix.

Troisièmement, des approches multipartites ouvertes pourraient permettre de trouver des solutions à long terme dans les zones touchées par un conflit. Dans les États touchés par un conflit, où les systèmes de santé sont déjà affaiblis, la pandémie va exacerber la situation des groupes vulnérables, en particulier les personnes âgées, qui sont plus exposées au virus. Les femmes et les enfants, ainsi que les personnes handicapées, auront plus de difficulté à accéder aux soins de santé et aux autres services essentiels. Il est donc impératif que toutes les parties prenantes créent des partenariats solides, partagent les meilleures pratiques et offrent des perspectives socioéconomiques aux groupes vulnérables grâce à des approches de développement durable. Nous devons nous attacher à associer les groupes vulnérables dans tous les processus de paix, à toutes les étapes, afin de garantir des progrès cohérents en matière de consolidation de la paix et d'apporter des solutions à long terme à tous les problèmes, y compris les crises de santé publique.

Enfin et non des moindres, le rôle de passerelle entre les organes compétents des Nations Unies peut favoriser des approches multisectorielles de la pandémie dans le contexte de la paix et de la sécurité. La pandémie de COVID-19 peut poser des défis socioéconomiques qui vont au-delà des effets sanitaires et humanitaires immédiats. En conséquence, la réponse à la pandémie requiert des approches systémiques pour une préparation et des solutions efficaces. Une stratégie multisectorielle plus forte et plus cohérente permettrait de mieux aider les pays à devenir plus durables et plus résilients, ce qui contribuera à des sociétés plus pacifiques. De fait, l'examen 2020 du dispositif de consolidation de la paix actuellement en cours va représenter une nouvelle étape critique pour tous les acteurs concernés s'agissant d'envisager officiellement les moyens de renforcer davantage le travail de consolidation de la paix. La Thaïlande estime que la consolidation et la pérennisation de la paix devraient être prises en compte dans tous les piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies, à tous les stades d'un conflit et dans tous ses aspects.

À l'heure où nous sommes confrontés aux défis posés par la pandémie de COVID-19, atteindre l'objectif de la pérennisation de la paix n'a jamais été plus important ou plus d'actualité. C'est pourquoi, pour y parvenir plus efficacement, nous devons adapter nos ambitions à nos points forts et à nos besoins, renforcer et moderniser nos capacités et continuer à apporter une valeur ajoutée.

Annexe 56**Déclaration de M^{me} Lana Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Émirats arabes unis tiennent à remercier l'Indonésie d'avoir veillé à ce que le Conseil de sécurité continue de se pencher sur la maladie à coronavirus (COVID-19) et ses effets sur les plus vulnérables. Il apparaît déjà très clairement que la pandémie aggrave les facteurs qui conduisent aux conflits et à la violence, ou les amplifie, qu'il s'agisse de la faim ou de l'interruption des services de base en passant par les discours de haine. Ces effets soulignent que les États Membres et l'Organisation des Nations Unies elle-même doivent envisager la paix et la sécurité d'un point de vue global. En conséquence, nous voudrions partager quatre réflexions sur la manière dont le Conseil de sécurité et ses partenaires pourraient contribuer à maintenir et encourager la paix face à la pandémie et à d'autres chocs.

Premièrement, nous accueillons positivement le précédent créé par la résolution 2532 (2020), qui appelle à cesser le feu face à la pandémie. Les Émirats arabes unis ont été parmi les premiers pays à souscrire à l'appel initial du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial en réponse à la COVID-19, car nous pensons que les pauses humanitaires sont un outil puissant pour désamorcer les conflits, fournir un espace aux processus politiques et ralentir la propagation de la maladie, le tout avec des bienfaits connexes non négligeables pour la consolidation de la paix.

Deuxièmement, les États Membres et le système des Nations Unies devraient continuer à donner aux coordonnateurs résidents les moyens de faciliter la réponse internationale à la COVID-19 ainsi que de renforcer le travail de l'Organisation en matière de préparation et de consolidation de la paix. Les coordonnateurs résidents sont les mieux placés pour assurer une coordination étroite entre les différents piliers de l'Organisation que sont le développement, l'aide humanitaire et la sécurité, afin qu'il y ait une unité d'action et de résultats. L'une des dimensions de cette coordination serait que les chefs des missions autorisées par le Conseil de sécurité se mettent systématiquement en rapport avec les coordonnateurs résidents afin de voir comment ces missions peuvent contribuer au relèvement après la pandémie et à la paix et la sécurité à long terme, d'une part, et d'identifier les formes d'appui qu'elles pourraient apporter aux autres organismes, d'autre part. Les coordonnateurs résidents devraient également jouer un rôle de premier plan pour garantir que le travail de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix soit cohérent avec le reste des activités menées par le système des Nations Unies dans un pays.

Troisièmement, nous devons accélérer les efforts visant à intégrer les questions de genre dans les activités liées à la paix et à la sécurité. Le Conseil et d'autres organes de l'ONU ont établi que l'égalité des sexes est essentielle à une paix durable et au relèvement économique, or, malheureusement, nous voyons que la pandémie – comme d'autres crises – a un impact disproportionné sur les femmes et les filles. C'est pourquoi, la pandémie doit être une incitation supplémentaire à faire en sorte que le Conseil soit toujours informé du rôle des femmes dans les efforts de consolidation de la paix et les processus de paix, que les missions mandatées par le Conseil disposent de ressources suffisantes en matière d'égalité des sexes et que les activités de l'ONU en faveur de la paix et de la sécurité soient assorties de critères clairs concernant l'égalité des sexes au moment d'évaluer la performance du personnel. Pour encourager cette prise en compte, les Émirats arabes unis ont fait de l'égalité des sexes une condition transversale de son aide étrangère à compter de 2021, y compris dans les pays touchés par un conflit, et, en partenariat avec ONU-femmes, ont organisé deux cycles de formation à l'intention des femmes soldats de la paix à l'école militaire pour femmes Khawla Bint Al Azwar, à Abou Dhabi.

Quatrièmement, nous souhaitons que l'ONU s'oriente vers une action davantage axée sur l'anticipation. Lorsqu'il y a des avertissements crédibles concernant la santé, les changements climatiques, la violence ou d'autres facteurs qui participent au déclenchement ou à l'intensification des conflits, cela devrait donner lieu à une accélération des activités et de la coordination dans les domaines du développement, de l'assistance humanitaire et de la consolidation de la paix, afin de prévenir ou d'atténuer les conflits. Les Émirats arabes unis œuvrent en ce sens même pendant la pandémie : sur la centaine de pays auxquels nous avons envoyé de l'aide médicale depuis mars, un grand pourcentage sont des pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Notre objectif est de faire en sorte que la pandémie accentue le moins possible la fragilité de ces pays. Dans le même esprit, des alertes rapides tenant compte des risques pourraient permettre au Conseil de sécurité d'adapter plus rapidement les mandats et de mobiliser les ressources. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organismes humanitaires ont déjà pris des mesures pour encourager une approche davantage axée sur l'anticipation, y compris dans les exposés qu'ils présentent au Conseil de sécurité. Le Conseil et le système des Nations Unies de manière plus générale pourraient s'inspirer de leur expérience pour mobiliser plus tôt des ressources et du personnel afin de prévenir les conflits.
